

World Heritage

papers

17



Promouvoir et préserver le patrimoine congolais
Lier diversité biologique et culturelle

Promoting and Preserving Congolese Heritage
Linking biological and cultural diversity

Avec le soutien de la Fondation des Nations Unies, des gouvernements japonais et belge
With the support of the United Nations Foundation and the Governments of Japan and Belgium

Actes de la conférence et des ateliers
Proceedings of the conference and workshops
UNESCO, 13-17 septembre 2004



Actes de la conférence et des ateliers

Conference and workshops proceedings

Promouvoir et préserver le patrimoine congolais (RDC)

Lier diversité biologique et culturelle

Une conférence internationale des bailleurs de fonds organisée par le Centre du patrimoine mondial et le Secteur des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO

Avec le soutien de la Fondation des Nations Unies (FNU), des gouvernements belge et japonais

Promoting and Preserving Congolese (DRC) Heritage

Linking biological and cultural diversity

An International Donors' Conference organized by UNESCO's World Heritage Centre and Natural Sciences Sector

With the support of the United Nations Foundation (UNF) and the Governments of Belgium and Japan

Siège de l'UNESCO, Paris, 13-17 septembre 2004
UNESCO Headquarters, Paris, 13-17 September 2004

AVERTISSEMENT

Les auteurs sont responsables du choix et de la présentation des faits mentionnés dans cette publication, ainsi que des opinions exprimées qui ne reflètent pas nécessairement celles de l'UNESCO et ne sauraient par conséquent engager l'Organisation.

Les désignations employées tout au long de cette publication, ainsi que la présentation des informations, n'impliquent nullement l'expression d'une quelconque opinion de la part de l'UNESCO concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou région, ou de leurs autorités, soit le tracé de leurs frontières.

Publié en 2005 par

Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)

7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP (France)

Tél : (33) 01 45 68 15 71
Fax : (33) 01 45 68 55 70
E-mail : wh-info@unesco.org
<http://whc.unesco.org>

Editeurs: Y. Kaboza/G.Debonnet, WHC

Conception: RectoVerso

Mise-en-page: Kazo Productions

DISCLAIMER

The authors are responsible for the choice and the presentation of the facts contained in this publication and for the opinions expressed therein, which are not necessarily those of UNESCO and do not commit the Organization.

The designations employed and the presentation of material throughout this publication do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of UNESCO concerning the legal status of any country, territory, city area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries.

Publish in 2005 by

The World Heritage Centre
United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)

7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP (France)

Tel.: (33) 01 45 68 15 71
Fax: (33) 01 45 68 55 70
E-mail: wh-info@unesco.org
<http://whc.unesco.org>

Editors: Y. Kaboza/G.Debonnet, WHC

Copy-editing: C. Lawrence

Design conception: RectoVerso

Layout: Kazo Productions

Crédits photos:

Photo credits

Kes & Fraser Hillman-Smith / Garamba NP Project; Juan Pablo Moreiras / Fauna & Flora International; Annette Lanjouw/IGCP; Guenay Ulutunçok/laif/gtz Gilman International Conservation; Guy Debonnet; Carlos Schuler; Mark Attwater; asbl SYMBIOSE vzw / Photo : Min Dewachter
KMMA/MRAC Photo : Jean-Marc Vandyck; UNESCO/Michel Ravassard; PROJET UNESCO/UNF

Préfaces

A l'heure où la République démocratique du Congo retrouve, non sans quelques heurts, le chemin de la paix et de la réconciliation nationale, son Peuple n'oublie pas qu'il est dépositaire d'une richesse d'une valeur universelle exceptionnelle : sa diversité biologique. Un trésor inestimable, mis à mal par un conflit qui a secoué le pays, faisant se dresser les populations les unes contre les autres qui, jusqu'à là vivaient en harmonie. Ce conflit a aussi affaibli une économie déjà exsangue.

Abriter sur son territoire une partie du patrimoine mondial de l'humanité implique des responsabilités face auxquelles il n'est pas permis de se défausser. Mon Gouvernement a décidé de relever le formidable défi de la préservation des sites du patrimoine mondial de la République démocratique du Congo.

Les parcs nationaux de la Garamba, de Kahuzi-Biega, de la Salonga, de Virunga et la réserve de faune à Okapis, sont autant de joyaux qui ornent la parure du deuxième poumon de la planète, après l'Amazonie. Le bonobo, le rhinocéros blanc du Nord, l'okapi sont autant d'espèces rares qu'on ne rencontre que sur le sol congolais. Mais pour combien de temps encore ?

La conférence internationale pour la sauvegarde des sites du patrimoine mondial de la République démocratique du Congo tenue à Paris en septembre 2004, nous a rappelé que ces sites sont en danger, qu'ils peuvent disparaître dans un avenir proche si nous ne nous mobilisons pas pour les préserver.

Le projet initié par l'UNESCO et ses partenaires, avec le soutien financier de la Fondation des Nations Unies et du Gouvernement belge, aura permis que ces sites survivent au conflit qui a embrasé la région des Grands Lacs. Mais après la survie, la convalescence et la vie, ils doivent reprendre leurs droits.

La communauté internationale s'est engagée, auprès de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature et de ses partenaires, à préserver l'intégrité des sites du patrimoine mondial. Il appartient désormais à la République démocratique du Congo, avec l'aide des organisations de conservation de la nature, des pays amis et du secteur privé, d'œuvrer pour le retrait de ces sites de la Liste du patrimoine mondial en péril.

Malgré la faiblesse actuelle de ses moyens, le Gouvernement de la République démocratique du Congo entend pleinement assumer ses responsabilités envers les personnes œuvrant dans les parcs, qui se sont battues, au péril de leur vie, pour leur conservation. Il entend également prendre les mesures nécessaires pour faciliter le travail des organisations de conservation de la nature dans les sites du patrimoine mondial et les aires protégées.

En présentant, une fois de plus, mes sincères remerciements aux organisateurs de la Conférence de Paris et à tous les partenaires de la République démocratique du Congo en matière de conservation de la nature, j'espère que cet ouvrage permettra à un large public de prendre conscience que la paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables.

Joseph Kabila
Président de la République démocratique du Congo

La République démocratique du Congo (RDC) a été l'un des premiers pays à ratifier en 1974 la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 1972. Cinq ans plus tard, le Parc national des Virunga – le premier parc national africain – fut inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Depuis, les Parcs nationaux de la Garamba (1980), du Kahuzi-Biega (1980), de la Salonga (1984), ainsi que la Réserve de faune à okapis (1996) ont également été déclarés sites du patrimoine mondial.

Cependant, à la suite d'années d'instabilité marquées notamment par le conflit des Grands Lacs et la guerre qui éclata en 1996, ces cinq sites ont progressivement rejoint la Liste du patrimoine mondial en péril sur laquelle ils figurent encore aujourd'hui. Malgré ce contexte difficile, l'UNESCO a néanmoins tenu à maintenir une présence pendant toute la durée du conflit et à poursuivre son travail pour la préservation de ce patrimoine naturel exceptionnel. Dès l'an 2000, l'Organisation a lancé un programme ambitieux sur quatre années intitulé « Conservation de la biodiversité en zones de conflit armé : préserver les sites du patrimoine en RDC ». Je tiens à rendre hommage à la Fondation des Nations Unies et au gouvernement de la Belgique qui, par leur soutien moral et financier intervenu à un moment crucial où la plupart des bailleurs de fonds n'étaient pas en mesure de manifester leur générosité, nous ont permis de subvenir à des besoins spécifiques en RDC. Je tiens également à féliciter les organisations de conservation intervenues sur le terrain, démontrant ainsi leur engagement réel en faveur de ce patrimoine, ainsi que le personnel de l'Institut congolais pour la conservation de la nature, gestionnaire des sites, sans lequel ce projet n'aurait pu être mené à bien.

Manifester un intérêt majeur pour la sauvegarde des grands singes ou de la forêt tropicale humide dans une région où des êtres humains sont massacrés, des enfants sont enrôlés comme soldats, des femmes sont violées et des blessés manquent de soins élémentaires peut sembler hors de propos, voire provocateur. Pourtant, la disparition graduelle, mais irréversible, d'un écosystème fragile à l'Est de la RDC constitue une menace insidieuse mais effrayante pour les populations de ce pays et pour l'humanité tout entière. L'écosystème présent en RDC est en effet considéré comme un élément-clé du « second poumon de la planète » après la forêt amazonienne. Les questions posées à l'échelle planétaire par la pollution atmosphérique ou les troubles climatiques ne peuvent être considérées indépendamment de la forêt congolaise, qui produit une grande partie de notre oxygène et constitue un élément essentiel de l'équilibre climatique. Cette forêt ne peut elle-même survivre que si la chaîne subtile de la biodiversité est intégralement respectée, à commencer par les espèces animales endémiques qui la peuplent.

La Conférence internationale, qui s'est tenue du 13 au 17 septembre 2004, marque le terme de la première phase de l'exécution du projet, 2000-2004. Elle a apporté l'espoir de voir ces sites continuer à exister grâce à la forte mobilisation de nombreux acteurs de terrain et au soutien de la communauté internationale. Elle a été l'occasion de rappeler à tous qu'il était vital de mobiliser des ressources pour consolider et développer les niveaux actuels d'aide financière et d'expertise technique et administrative, afin de gérer ces sites de façon satisfaisante.

Il appartient désormais à l'UNESCO et au Centre du patrimoine mondial de renforcer les partenariats existants ainsi que d'en développer de nouveaux afin d'ancrer le projet dans une prise de conscience large et durable. Une nécessité en temps de paix et un impératif absolument vital en temps de guerre.

Koïchiro Matsuura
Directeur général de l'UNESCO

Table des matières

Préfaces *Joseph Kabila, Koïchiro Matsuura*

Pages 4-5

Comptes rendus des sessions thématiques

Promouvoir et préserver le patrimoine congolais

1

Page 9

Protéger la biodiversité du Bassin du Congo

2

Page 17

Le patrimoine mondial de la RDC : le coeur du bassin du Congo

3

Page 23

**Conserver la biodiversité du patrimoine mondial
en période de conflit**

4

Page 29

**Partenaires pour le patrimoine mondial
en République démocratique du Congo**

5

Page 37

Comptes rendus des ateliers

Assurer la protection des sites en RDC : un atelier d'experts

A. Evaluation de la première phase du projet UNESCO-UNF

Page 48

**B. Le recours aux technologies satellitaires pour le suivi
des sites du patrimoine mondial en RDC**

Page 51

**C. L'importance des sites du patrimoine mondial de la RDC
pour la sauvegarde des Grands Singes**

Page 55

**D. Les enjeux et les défis de l'implication des communautés locales
dans la conservation des sites du patrimoine mondial en RDC**

Page 59

Forum avec le secteur privé

Compte rendu — Page 65

Congo : Nature et culture en République démocratique du Congo

**Présentation spéciale de l'exposition proposée par le Musée Royal
de l'Afrique centrale de Tervuren (Belgique)** — Page 71

Annexes

Discours — Page 76

Liste des acronymes — Page 87

Liste des participants — Page 160

Comptes rendus des sessions thématiques



Promouvoir
et préserver
le patrimoine
congolais

1

1

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

Walter Erdelen, Sous-directeur général de l'UNESCO pour les sciences exactes et naturelles,

a présidé cette première session de la Conférence internationale en faveur des sites du patrimoine mondial de la République démocratique du Congo (RDC). Dans son introduction, il a rappelé que le projet de 3.5 millions de dollars « *Conservation de la biodiversité dans les zones de conflit armé : préserver les sites du patrimoine mondial en République démocratique du Congo* », objet de la conférence, n'aurait certainement pas vu le jour sans le généreux soutien financier de la Fondation des Nations Unies et du Gouvernement belge et sans la mobilisation de la Coopération technique allemande (GTZ) et de nombreuses ONG de conservation. En effet, toutes – le Programme International de Conservation des Gorilles (PICG), le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), la Wildlife Conservation Society (WCS), l'International Rhino Foundation (IRF), Fauna and Flora International (FFI), l'African Wildlife Foundation (AWF), la Gilman International Conservation (GIC), la Société Zoologique de Milwaukee (ZSM) et la Société Zoologique de Londres (SZL) – ont répondu présentes à l'appel lancé par l'UNESCO en faveur des cinq sites du patrimoine mondial de la RDC. Il a par ailleurs rappelé que l'ensemble de ces sites faisait également l'objet d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Renforcer la mobilisation des fonds en faveur de la sauvegarde de la diversité culturelle et naturelle de la RDC après la fin, le 31 décembre 2004, de la phase I du projet et réaffirmer le besoin de renforcer les compétences des gestionnaires de sites, en favorisant la redistribution équitable des bénéfices aux populations vivant autour des sites dans le partage des bénéfices engendrés par le projet, tels étaient les deux principaux objectifs fixés à la Conférence.

Le choix du titre « *Promouvoir et préserver le patrimoine congolais : lier diversité biologique et culturelle* » pour illustrer la célébration par l'UNESCO du patrimoine congolais a été motivé par la volonté de souligner les liens entre diversité culturelle et biologique comme des éléments importants tant pour la conservation que pour le développement durable. C'est à travers ses recommandations et outils normatifs (Convention du patrimoine mondial, programme Man and Biosphère) et ses programmes d'action dans les systèmes insulaires que l'UNESCO encourage les Etats à adopter des stratégies pour la sauvegarde de la diversité biologique et culturelle en cohérence avec les *Objectifs du millénaire pour le développement*, en particulier l'élimination de la pauvreté et la gouvernance environnementale.

Dans une présentation éclairant les interdépendances entre le bien-être économique, les avancées sociales et le développement durable intitulée « *Sauvegarde de la biodiversité : une préoccupation partagée* », **Claude Martin, Directeur général de WWF international**, fait référence à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et

le Développement, qui en 1992, avait appelé à un développement durable « *pour assurer un développement économique socialement responsable tout en protégeant les ressources premières et l'environnement pour le bénéfice des générations futures* ». Plus de dix ans ont passé depuis Rio et on décèle au sein des gouvernements, des institutions des Nations Unies et des agences de développement, une forte tendance à surtout insister sur le bien-être économique en se focalisant sur l'élimination de la pauvreté comme moyen optimal pour parvenir au développement durable. Une telle approche peut être préjudiciable au traitement des questions de développement social et d'environnement durable en leur faisant courir le risque d'être tout simplement oubliées.

Les changements intervenus sur le plan économique se sont produits avec une extrême rapidité. Ils proviennent en majeure partie, de l'impact produit par les puissances du marché sur les politiques économiques nationales. La globalisation de l'économie née de la libéralisation des marchés a eu pour effet de favoriser l'interdépendance économique entre les pays et d'éroder la souveraineté économique au niveau national. Dans le même temps, on assiste à une augmentation de la disparité entre riches et pauvres. Basée sur le court terme, la course au développement et à la réalisation du bien-être économique est fondée sur une exploitation non durable des ressources naturelles et à l'affaiblissement des systèmes d'aide sociale. Source de bénéfices immédiats pour quelques-uns, ce mode d'exploitation des ressources représente à court et à long terme, pour les autres, un coût à payer. « Ces autres » les plus pauvres, qui sont les premiers à dépendre des ressources naturelles et par conséquent, du maintien de la diversité biologique. Il apparaît dès lors que les stratégies de réduction de la pauvreté exclusivement fondées sur l'approche économique entraînent la dégradation du tissu social et la perte des bienfaits environnementaux.

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, suivie sur ce point par la Banque mondiale et le Comité d'assistance au développement de l'OCDE, a largement admis que les indicateurs actuels en matière d'utilisation des ressources et de dégradation de l'environnement faisaient état de sérieuses menaces à l'accomplissement du développement durable. La biodiversité constitue un indicateur essentiel de la qualité des ressources premières et de l'évaluation de leurs potentiels immédiats et à venir. Ces éléments permettant d'anticiper et de faire face aux atteintes dont souffre de plus en plus notre environnement.

L'appauvrissement continu de la biodiversité, le déclin de la forêt, des réserves en eau douce, des ressources de la pêche et de la terre, le changement climatique, la réduction de la couche d'ozone et l'accumulation des substances toxiques, constituent autant de menaces sur les produits et les services de l'environnement, desquels dépend toute vie humaine pour la nourriture, la production vivrière, et les autres innombrables besoins. A titre

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

d'exemple, la population mondiale a déjà consommé plus de la moitié des réserves en eau douce disponibles de la planète et risque d'en utiliser près des 2/3 aux environs de 2025. Plus d'1.1 milliards de personnes n'ont déjà plus accès à l'eau potable et, si le mode de consommation actuel se poursuit, pas moins de 3.5 milliards de personnes devront vivre dans des bassins versants surexploités dans à peine 20 ans. Par ailleurs, la contamination empêcherait 3.3 milliards d'individus d'avoir accès à une eau saine et 2.4 milliards de personnes ne disposeraient d'aucun service d'assainissement d'eau. Chaque année, on dénombrerait environ 250 millions de cas de maladies liées à l'eau responsables de 5 millions de morts.

Des pressions croissantes pèsent sur les forêts, dont 1.6 milliards de personnes dépendent pour vivre. D'après une étude de la Banque mondiale, 60 millions de communautés autochtones vivaient dans les forêts pluviales d'Amérique latine, d'Asie du Sud-est et d'Afrique centrale et dépendraient fortement des forêts pluviales ; 350 millions d'individus vivant dans, ou à côté des forêts denses dépendraient d'elles pour leur subsistance ou leurs revenus ; et dans les pays en développement, 1.2 milliards de personnes utiliseraient les arbres de leurs exploitations arboricoles pour se nourrir et se procurer des revenus.

Les avantages que les populations locales retirent de la gestion durable des ressources forestières sont à la fois directs et indirects. La forêt leur procure de la nourriture, un refuge et des revenus. Dans le même temps, les populations rurales pauvres subissent de plein fouet les effets de l'appauvrissement de la biodiversité. En aval du bassin du fleuve Mékong les poissons d'eau douce constituent la principale source de protéine et de calcium pour 55.3 millions d'individus, qui consomment une moyenne de 56.6 kg de poissons par personne et par an. Ces réserves de poissons sont menacées par la déforestation, le développement des infrastructures et les déviations des cours d'eau en amont. La dégradation continue de la forêt et de la couverture végétale a privé les millions de personnes habitant dans la forêt de leurs moyens de subsistance et des ressources naturelles leur permettant de se nourrir, se soigner et se loger. Les femmes, les communautés locales et les groupes marginalisés sont généralement les plus touchés par la dégradation environnementale des bassins fluviaux et des bassins versants.

A propos de la RDC, le Président de WWF international a évoqué les récents bouleversements sociaux, politiques et économiques qui ont secoué le pays. Il a néanmoins tenu à préciser que la RDC restait malgré tout le pays qui abrite la deuxième forêt tropicale intacte au monde, ce qui est considéré depuis quelques décennies comme un atout d'une importance mondiale inestimable.

Il y a trente ans, la RDC était déjà signataire de la Convention du patrimoine mondial et aujourd'hui, cinq de ses aires protégées, les parcs nationaux des Virunga,

de la Garamba, du Kahuzi-Biega, de la Salonga et la Réserve de faune à Okapis, figurent sur la Liste du patrimoine mondial. Malheureusement, ils font désormais tous l'objet d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

C'est grâce à un petit nombre d'organisations de conservation comme l'UICN, le WCS, le FZS, et FFI rejointes plus récemment par la Fondation des Nations Unies, la GTZ et le Gouvernement belge, que ces sites n'ont pas subi de dommages irrémédiables. Ces organisations ont maintenu leur soutien aux sites et à l'ICCN y compris pendant les périodes difficiles.

Pour sa part, le Fonds Mondial pour la Nature pourrait être considéré comme un vétéran de la conservation en RDC puisque ses activités, qui se poursuivent encore aujourd'hui, dans les cinq sites du patrimoine mondial remontent, pour certaines d'entre elles, aux débuts des années 70. Pour le seul Parc national des Virunga, où il est actif depuis 1987, le WWF a engagé des millions de dollars au départ pour l'éducation environnementale et plus tard pour les projets de gestion et de développement communautaires. C'est cette expérience qui a convaincu le WWF de la nécessité de maintenir son soutien aux institutions nationales chargées de la gestion de ces aires protégées y compris en période de guerres et de troubles politiques, alors quand la majorité des bailleurs et de gouvernement se sont retirés.

Renforcer les liens entre la conservation des aires naturelles, comme les cinq sites du patrimoine mondial en RDC, et les moyens de subsistance des communautés locales représente un grand défi, d'autant plus que les communautés locales ne tirent que peu de bénéfices de l'exploitation de ces aires protégées, à l'exception notable du Parc national des Virunga. Pour autant, la situation inverse – des paysages dépouillés et dégradés – a souvent laissé les populations locales sans aucune perspective économique et ceci, même à la suite d'une période de gains à court terme.

Pauvreté et dégradation des ressources naturelles en milieu rural vont souvent de paire. La dégradation de l'environnement a d'autant plus de conséquences qu'un milieu naturel sain est crucial pour les économies non-matérielles et agit comme une « sécurité sociale » pour de nombreux individus. Les populations pauvres en milieu rural sont souvent les premières victimes de la faillite de ces systèmes. Les citoyens les plus isolés ne sont pas pour autant épargnés. Quand les fonctions productives des milieux ruraux sains se dégradent ou lorsque les gens n'ont plus accès à ces environnements productifs, les migrations vers les villes et vers d'autres pays s'intensifient, à la recherche de moyens de subsistances alternatifs, exacerbent la pauvreté et les tensions sociales dans les villes. Par conséquent, la dégradation de l'environnement met non seulement en faillite une

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

utilisation durable des ressources et touche les populations rurales – en affectant leur santé, leurs moyens de subsistance et leur sécurité – mais aggrave également la pauvreté et les tensions sociales dans des milieux urbains déjà soumis à de nombreuses pressions.

De fait, un environnement sain ne peut effectivement pas réduire à lui seul la pauvreté mais s'attaquer à la question de la réduction de la pauvreté en l'isolant de celle de la conservation de l'environnement ne peut, tôt ou tard, que déboucher sur un échec.

Au XX^e siècle, le développement ne saurait être durable sans être économiquement viable, socialement acceptable et sain du point de vue de l'environnement. L'urgence est donc à la mise en place d'une synergie sur le long terme, à travers notamment des changements dans les pratiques commerciales et dans les modes de vie, ainsi que l'adoption de standards environnementaux et sociaux permettant de rester dans les limites de l'utilisation durable des ressources. Des changements et des choix seront nécessaires pour garantir les ressources premières nécessaires au bien être de tous.

Themba P. Wakashe, Président du Comité du patrimoine mondial, a proposé un aperçu de la *Convention du patrimoine mondial*. Outil normatif adopté en 1972, dont le postulat de départ reposait sur la reconnaissance d'une valeur universelle exceptionnelle à certains lieux qui, de ce fait, constituaient une part du patrimoine de l'ensemble de l'humanité que la communauté internationale devait identifier, protéger et dont elle devait être la gardienne pour les générations présentes et futures. La Convention est unique en ce qu'elle lie sites culturels et naturels d'une valeur universelle exceptionnelle sans négliger la préservation et le développement. Avec à son actif la ratification par 178 pays, la Convention couvre presque la totalité de la planète. A ce jour, 788 sites ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, 611 sites culturels, 134 sites naturels et 23 sites mixtes à travers 134 pays.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ne représente qu'une partie d'un long processus de conservation que chaque pays (ou l'Etat partie) abritant un site potentiel doit accomplir. Un Etat souhaitant proposer un site pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial doit préalablement avoir développé des standards nationaux garantissant la protection d'un futur site. Il doit avoir identifié les valeurs culturelles ou naturelles du site et ses limites ; avoir développé une stratégie de gestion et alloué des fonds et d'autres ressources pour assurer le maintien de l'intégrité du site.

Le travail de la Convention s'étend bien au-delà de l'inscription de sites sur la prestigieuse liste, elle veille également à leur conservation. Chaque année le Comité du patrimoine mondial discute de l'état de conservation d'un certain nombre de sites et rend, sur la base des avis rendus par les experts de ses organes consultatifs et du Centre du

patrimoine mondial, des recommandations aux Etats parties concernés en vue d'améliorer leur conservation.

D'autre part, les Etats parties ont pour obligation de fournir tous les cinq ans un rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention et l'état de conservation des sites. Quand un site est sévèrement menacé, le Comité du patrimoine mondial peut décider de l'inscrire sur la Liste du patrimoine mondial en péril appelant ainsi l'Etat partie en cause et les autres parties à prendre les mesures nécessaires pour arrêter la dégradation. La Convention définit comme patrimoine naturel: les monuments naturels constitués par des formations physiques ou biologiques d'une valeur universelle exceptionnelle d'un point de vue esthétique ou scientifique ; des formations géologiques et biologiques ; et des sites naturels d'une valeur universelle exceptionnelle pour la science, la conservation et l'esthétique. De tels sites peuvent être inscrits sous quatre critères différents. Les critères (i) et (iii) concernent spécifiquement les sites géologiques ou les sites d'une beauté naturelle exceptionnelle. Les critères (ii) et (iv) concernent la conservation des écosystèmes et de la diversité biologique. Les exemples éminemment représentatifs des écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers ou marins sont inscrits sous le critère (ii) et sont, le plus souvent, des parcs nationaux ou d'autres formes d'aires protégées, des grandes étendues d'habitats préservés, à l'exemple du Parc national de la Salonga en RDC, qui recouvre 36,000 km² d'une forêt pluviale quasi intacte. Le critère (iv) s'applique aux sites abritant les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, et plus spécialement les espèces les plus menacées. Un autre exemple de la RDC est le Parc national des Virunga, un site inscrit à la fois sous les critères iv, ii, et iii et qui abrite l'une des dernières populations au monde de gorilles de montagne.

Indéniablement, la Convention du patrimoine mondial est un instrument qui confère une reconnaissance internationale à certaines des aires protégées les plus précieuses, représentatives de quelques-uns des écosystèmes les plus remarquables au monde abritant des espèces très menacées et une diversité biologique exceptionnelle. Pour appréhender son importance en termes de couverture biogéographique, on peut comparer la Liste du patrimoine mondial au système mondial des 200 régions écologiques *Global 200* de WWF. Par le biais de cet exercice d'établissement de priorités, quelque 200 régions écologiques, représentatives des principaux types d'habitats naturels dans le monde, ont été identifiées comme prioritaires pour la conservation. Actuellement, 65% des écorégions terrestres prioritaires, 57% des écorégions d'eau douce prioritaires et 58% des écorégions marines prioritaires sont représentées sur la Liste du patrimoine mondial.

Un exercice similaire d'établissement de priorités entrepris par Conservation International avait identifié 25 points

névralgiques (*hotspots*) en matière de biodiversité, des aires d'une biodiversité extrêmement élevée et sévèrement menacée : 44% de l'ensemble des plantes sur la planète et 38% des oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens se trouveraient dans ces régions, bien qu'elles ne recouvrent que 2% de l'ensemble de l'écosystème terrestre. Actuellement, 21 de ces 25 points névralgiques sont représentés sur la Liste du patrimoine mondial à travers des sites du patrimoine mondial.

Ces chiffres démontrent clairement que la Liste du patrimoine mondial représente « les joyaux de la couronne » de la biodiversité. Des lacunes importantes demeurent cependant et l'on tente de les combler en invitant les Etats parties à proposer de nouveaux des sites.

Les cinq sites du patrimoine mondial en RDC, objets de l'attention particulière de la conférence, figurent actuellement sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Ils ont été, en un sens, un cas pratique qui aura permis de montrer que la Convention peut aussi fonctionner comme un outil de conservation.

Le Président du Comité du patrimoine mondial a conclu son intervention en indiquant que la conférence exposerait ce qui avait été réalisé en termes d'arrêt des dégradations des sites à travers la mobilisation de divers cercles de partenaires. Il a également exprimé le vœu que les donateurs présents répondent positivement à l'appel de l'UNESCO et de ses partenaires en faveur de la mobilisation des ressources nécessaires pour continuer le travail entrepris, dans un esprit de solidarité internationale.

Francisco Komlavi Seddoh, Président du Groupe de travail intersectoriel de l'UNESCO pour la reconstruction de la RDC, a rappelé que l'action de l'UNESCO en faveur de la sauvegarde du patrimoine mondial naturel de la République démocratique du Congo s'inscrit dans le cadre plus large d'une Stratégie par l'UNESCO et la RDC pour la reconstruction de ce pays en situation de post-conflit.

Il a exposé les raisons qui ont présidées à l'élaboration de la stratégie de coopération avec la RDC au nombre desquelles figurent « les grandes étapes de l'évolution récente du pays ». M. Seddoh a ajouté qu'il s'agissait également pour l'Organisation de répondre, en tant qu'agence des Nations Unies, à la recommandation de la mission du Conseil de sécurité en direction des acteurs multilatéraux et bilatéraux d'apporter leur appui au processus de reconstruction de la RDC.

L'approche adoptée pour l'élaboration de la stratégie de coopération a été présentée en détail ainsi que ses grandes orientations. Les chantiers auxquels l'UNESCO a décidé de s'atteler, en concertation avec les autorités congolaises, sont les suivants :

L'éducation avec, notamment, un appui à la reconstruction du système éducatif qui comprend sa réforme et sa modernisation, le renforcement des capacités institutionnelles, la reconstruction et l'équipement des écoles et des établissements de formation et de recherche, la prévention du VIH/SIDA, sans oublier l'éducation des femmes et des jeunes filles. L'aide à une **gestion intégrée de l'environnement pour le développement** constitue également une priorité, en particulier en matière de gestion rationnelle des ressources en eau, une question qui est au cœur de plusieurs projets développés par l'UNESCO. Il s'agit également de développer les ressources humaines dans le domaine des sciences, en encourageant le renforcement des centres d'excellence existants telle que l'Ecole Régionale d'Aménagement et de gestion Intégrée des Aires Tropicales (ERAIFT). L'appui à la mise en œuvre des conventions environnementales et l'encouragement à participer aux initiatives en cours dans la sous-région, comme le *Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo*, constituent également des actions prioritaires de l'UNESCO en faveur d'une gestion intégrée de l'environnement pour le développement, ce qui passe nécessairement par un renforcement des capacités de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). La revalorisation et la promotion du patrimoine culturel à travers la mise en place d'une politique pour le développement et l'encouragement à la promotion des arts vivants font, de même, partie intégrante de l'action que l'UNESCO et la RDC souhaitent mener dans le domaine du **patrimoine culturel** (dialogue, sauvegarde, protection).

Enfin, la **sauvegarde du patrimoine mondial**, la **promotion de la sécurité humaine** avec notamment, entre autres projets, la création d'un espace de dialogue au niveau régional, sous-régional et international, la **promotion de la société de l'information** à travers le soutien au développement de médias libres et indépendants comptent aussi au nombre des priorités de l'UNESCO et des autorités congolaises.

Après avoir présenté les grands axes de la stratégie, M. Seddoh a donné des indications sur les actions déjà entreprises dans différents domaines. Dans le cadre de son programme ordinaire, l'UNESCO finance des projets dans les domaines de l'éducation (avant-projet PNA/EPT, formation en évaluation et suivi des acquis scolaires, préparation de la Table Ronde sur l'éducation, etc.) et de la culture - avec l'appui apporté au ministère de la Culture pour la finalisation de projets relatifs à la sauvegarde du patrimoine culturel, de la communication et des sciences. Des actions sont également menées dans les domaines du partenariat et de la mobilisation de fonds extrabudgétaires. Le partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD) pour appuyer le secteur de l'éducation en RDC en est un exemple.

En conclusion, M. Seddoh a indiqué que la reconstruction constituait un facteur essentiel de la restauration de la paix et a rappelé le sens de l'engagement de l'UNESCO.

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

S'exprimant à la fois en sa qualité de nouveau **Secrétaire exécutif de la Convention sur les espèces migratoires (CMS)** et d'ancien Directeur du Projet pour la survie des Grands Singes (GRASP), M. **Robert Hepworth** a insisté sur « l'extrême importance » de la RDC pour les objectifs à la fois de la *Convention sur les espèces migratoires* et de GRASP. La RDC représente une occasion inespérée pour créer une synergie entre les deux, en fournissant une « double protection » aux gorilles de montagne également identifiés comme espèce emblématique par la Convention sur les espèces migratoires. M. Hepworth a indiqué que la RDC et l'Ouganda avaient déjà ratifié la *Convention sur les espèces migratoires* et que le Rwanda s'appêtait à le faire. Cet engagement est susceptible de permettre la promotion et la préservation des espèces migratoires et la construction de passerelles politiques entre les trois pays concernés.

Table Ronde : Le rôle du savoir local dans la préservation du patrimoine congolais

En introduction des discussions **Shaje wa Tshiluilua, Directrice générale de l'Institut des Musées Nationaux, Kinshasa, RDC**, a rappelé combien les collectivités autochtones avaient de tous temps développé des connaissances importantes en matière de conservation.

Chacun des experts présents a été invité à s'exprimer sur sa vision du « rôle du savoir local dans la préservation du patrimoine congolais ».

Guido Gryseels, Directeur du Musée Royal de l'Afrique centrale de Tervuren, Belgique, a commencé par insister sur la nécessité d'appréhender la langue en tant que dépositaire des connaissances en plus de sa fonction d'outil de transmission.

La RDC avec ses 246 langues parlées, constitue en cela une parfaite illustration de ce postulat. En effet chacune des langues recensées s'avère être un réel vecteur de la connaissance détaillée de la nature et de l'environnement entourant les communautés locales. A ce titre, la langue doit être considérée comme la courroie de transmission de la culture immatérielle de génération en génération.

M. Gryseels a fait remarquer à quel point il était frappant de constater que les communautés locales recourraient à toute une gamme de proverbes pour illustrer l'environnement et transmettre des informations de premier plan sur certaines plantes (leurs composantes, leurs dérivées, etc.) qu'elles utilisent.

M. Gryseels a attiré l'attention du public sur l'importance particulière accordée aux langues dans l'exposition « *CONGO – Nature et culture en République démocratique du Congo* » en soulignant aussi leur rôle prépondérant dans la gestion de la biodiversité tout comme dans le chant de chasse qui se pratiquait autrefois chez les Luba pendant la chasse au gibier.

Par le biais de la langue, ce sont les savoirs locaux qui sont conservés et gérés. Chaque fois qu'une langue disparaît, c'est une connaissance du patrimoine naturel et culturel qui risque également de s'éteindre.

M. Gryseels a déploré que le manque de moyens accordés à la recherche linguistique dans de nombreux pays conduise, à moyen ou à long terme, à la disparition de ces savoirs locaux fondamentaux. Il a tout de même indiqué que le Musée Royal de l'Afrique centrale de Tervuren tentait de lutter, dans la mesure de ses moyens, contre cette menace pour que l'extinction de ces langues et des savoirs qu'elles véhiculent ne devienne pas une fatalité.

Camille Kuyu, Professeur de Droit à Université de Panthéon – Sorbonne, Paris, France, a débuté son intervention par un postulat : la préservation du patrimoine naturel suppose un cadre juridique adéquat.

La RDC à l'instar des autres Etats africains dispose de ce cadre juridique bien que les relations entre l'homme négro-africain et son environnement se passent généralement en dehors du « Droit de l'environnement », pensé à partir de logiques et de représentations exogènes et étroitement dépendantes des sciences et de la technologie.

Les peuples d'Afrique, notamment les ruraux, ne se sentent pas concernés par ce « Droit de l'environnement », qui n'intègre pas leurs préoccupations environnementales. Ces peuples continuent par conséquent à s'inscrire dans des cadres régulateurs propres et endogènes et donc dans des registres de légitimité propres. Ces registres sont ceux des savoirs locaux qui seraient, avant toute chose, coutumiers. Tous les peuples d'Afrique ont hérité de leurs ancêtres des manières de faire qui leur ont permis de vivre et de se reproduire en communion avec leur environnement et qu'ils transmettent à leur tour aux générations futures. Les différentes normes coutumières concernent tous les domaines considérés comme vitaux par les populations : activités champêtres, relations sexuelles, santé, etc.

Les savoirs locaux ne sont pas seulement ancestraux, ils englobent aussi des pratiques et techniques relevant de la logique de l'entre-deux et qui témoignent de l'inventivité des populations africaines.

En conclusion le Professeur Kuyu a fait part de son sentiment selon lequel l'ineffectivité actuelle du Droit de l'environnement ne signifiait pas son refus. Bien au contraire, le besoin d'un Droit de l'environnement est réel en Afrique, mais ce droit doit néanmoins prendre en compte les savoirs locaux, les préoccupations environnementales et les représentations des populations locales.

Théodore Trefon, Consultant indépendant et chercheur au Brussels Centre for African Studies, Belgique, a mené des recherches en RDC sur les relations

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

société-Etat, l'anthropologie urbaine et la gouvernance environnementale.

Le Professeur Trefon a proposé une présentation axée sur les menaces urbaines pesant sur la biodiversité de la RDC, avec un accent particulier sur ce qu'il a appelé le « paradoxe de Kinshasa ».

En effet, comme l'a rappelé le Professeur Trefon, les populations urbaines jouent un rôle non négligeable dans la gestion des ressources naturelles. Il convient par conséquent d'intégrer le fait que l'avenir de la forêt tropicale se joue en ville du fait de l'impact qu'ont les villes et les

populations urbaines sur la dégradation du milieu forestier. Cet impact aurait pour origine l'urbanisation, la crise économique, la pauvreté, les contraintes institutionnelles, l'attachement culturel et les perceptions.

Le Professeur Trefon a poursuivi son exposé par la présentation de son ouvrage « *Ordre et désordre à Kinshasa, réponses populaires à la faillite de l'Etat* » qui tend à démontrer que si le « mayélé »¹ des kinois facilite la survie élémentaire des individus et des ménages, les trésors d'inventivité ne sont pas pour autant assimilables à des outils de développement et encore moins de développement durable tel que le prônent les experts occidentaux.

¹. Inventivité, débrouille



Protéger
la biodiversité du
bassin du Congo

2

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

Dans son introduction à la session, le Président de la séance, **Kalemani Mulongoy, Responsable des questions scientifique, technique et technologique au Secrétariat** de la *Convention sur la diversité biologique*, a souhaité que les différentes présentations participent à la compréhension de la nécessité de protéger particulièrement la biodiversité du Bassin du Congo et surtout, des modalités de cette protection. Il a fait référence aux institutions sous-régionales qui œuvrent pour la protection du Bassin du Congo : la CEFDHAC (Conférence sur les écosystèmes des forêts humides d'Afrique centrale) et la COMIFAC (Conférence des ministres des forêts d'Afrique centrale).

M. Mulongoy a ensuite précisé le mode de fonctionnement de la *Convention sur la diversité biologique*, son plan stratégique, ses objectifs pour 2010, et a expliqué le mécanisme financier mis en place pour la réalisation de ses activités. M. Mulongoy a brièvement énuméré les différentes questions qui seraient abordées au cours de la session.

Premier intervenant, **Olivier Langrand, Vice-président Senior de Conservation International** (CI) en charge de l'Afrique et de Madagascar, a axé sa présentation sur les impératifs de protection des forêts du Bassin du Congo et sur les défis auxquels sont confrontés les acteurs de la conservation dans leur combat pour la gestion pérenne des ressources naturelles.

Il a choisi comme point de départ le concept de *hotspot* de la biodiversité créé par le biologiste britannique Norman Myers et présenté pour la première fois en 1988. Sont qualifiés d'*hotspots* les zones abritant les plus grandes concentrations de biodiversité et soumises à de sérieuses menaces d'extinction. Une analyse conduite par une centaine de spécialistes, et dont Conservation International a assuré la coordination, a permis d'identifier 25 *hotspots* dans le domaine biologique terrestre dont six en Afrique sub-saharienne et à Madagascar. Après une mise à jour effectuée peu après, le nombre d'*hotspots* identifiés est passé à 34 dont huit en Afrique sub-saharienne et à Madagascar.

Le concept d'*hotspot* a donné aux acteurs de la conservation une direction à suivre en matière de conservation des ressources biologiques. Il leur permet en particulier, de concentrer leurs efforts techniques, financiers et humains. Pour mesurer la fragilité de ces espaces, le vice-président de CI rappelle qu'à l'origine, l'ensemble des 25 *hotspots* recouvrait 11,8% de la surface émergée de la planète alors qu'aujourd'hui ces deux millions de Km² représentent tout juste 1,4% de cette surface. En dépit de cela, c'est tout de même plus de 130 000 espèces de plantes vasculaires représentant 44% de la flore connue du monde entier, 9 681 espèces de vertébrés représentant 35,5% de tous les vertébrés que l'on trouve dans les *hotspots*. Pour les plantes aussi bien que pour les vertébrés, le taux d'endémisme constaté est particulièrement élevé.

En dehors des *hotspots*, l'identification des grands espaces sauvages de la planète constitue l'autre grande priorité des acteurs de la conservation. Les critères applicables à la sélection des grands espaces sont, leur intégrité, leur superficie et la densité de la population humaine. A ce jour, 37 zones ont pu être qualifiées sur la base de ces critères. Elles recouvrent 81 millions de km², représentent 54,2% de la surface émergée de la planète et abritent seulement 5,2% de la population humaine mondiale. Parmi ces zones, cinq sont considérées comme des espaces sauvages de haute biodiversité. Deux de ces espaces, les forêts du Bassin du Congo et la forêt du Miombo Mopane, sont localisés sur le continent africain.

Les forêts du Bassin du Congo, qui s'étendent sur 1.7 millions de km², abritent une diversité biologique impressionnante : 9 750 espèces de plantes dont 3 300 à 4 000 sont endémiques, 270 espèces de mammifères dont 39 sont endémiques, 708 espèces d'oiseaux, dont 10 sont endémiques. Le fleuve Congo, troisième fleuve au monde par son débit après l'Amazonie et le Rio Negro, abrite également une biodiversité exceptionnelle. Enfin les forêts du Bassin du Congo abritent 17 genres de primates et 43 espèces endémiques.

Selon M. Langrand, l'impact de l'homme sur la nature peut être divisée en deux catégories : immédiat et à long terme. Le grand danger qui menace le capital de biodiversité de l'Afrique centrale vient de l'inévitable destruction de l'habitat naturel pour satisfaire les besoins des populations fortement dépendantes de l'agriculture de subsistance. Ce recours aux ressources naturelles associé aux changements climatiques a pour conséquence l'érosion, sur le long terme, du capital de biodiversité de l'Afrique centrale. Si l'on prend en compte le fait que la population humaine de la région devrait doubler d'ici 25 ans, on comprend pourquoi une politique de gestion durable des ressources est plus que jamais nécessaire.

Au nombre des autres maux qui frappent le Bassin du Congo, figurent également le commerce illégal de la viande de brousse et l'exploitation forestière illégale. La quantité de viande de brousse consommée dans les zones forestières et urbaines d'Afrique centrale dépasse le million de mètres cubes par an.

C'est surtout ces dernières années que la communauté internationale s'est intéressée, comme jamais auparavant, aux forêts du Bassin du Congo. L'engagement des gouvernements des pays d'Afrique centrale exprimé dans la *Déclaration de Yaoundé* et relayé par la COMIFAC, le processus de paix initié en RDC et le travail d'information réalisé par les organisations de conservation ont été décisifs dans l'initiation d'actions en faveur de la conservation durable des ressources uniques du Bassin du Congo.

Le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo, une autre initiative internationale importante en faveur de la

conservation de la biodiversité de cette région, apporte quant à lui, une réponse concrète aux besoins en matière de conservation des forêts de ce bassin sans oublier le développement économique durable de l'Afrique centrale. Grâce au soutien du gouvernement américain, à travers son programme USAID-CARPE, des équipes d'ONG locales, nationales et internationales travaillent ensemble sur douze paysages de conservation répartis dans six pays d'Afrique centrale. Deux des sites, sur lesquels CI intervient, se trouvent en RDC.

Les communautés locales sont désormais impliquées dans les activités de conservation. Par exemple, elles développent actuellement un réseau de réserves communautaires qui devrait, avec les Parcs nationaux de Maiko et de Kahuzi-Biega, déboucher sur la conservation de presque 90% de l'aire de distribution du gorille de plaine de l'Est. Pour sa part, CI assure le leadership d'une équipe incluant le Diane Fossey Gorilla Fund International, WWF et WCS qui collabore avec l'ICCN à la mise en œuvre d'une stratégie de conservation à long terme de ce « terroir ».

Au terme de sa présentation, M. Langrand a exprimé le souhait de voir la stratégie forestière nationale de la RDC faire de la conservation un élément clé. Il a invité le gouvernement congolais à défendre les zones identifiées comme prioritaires pour la conservation et à assurer une bonne gestion des aires protégées existantes. Le gouvernement congolais devrait par ailleurs, selon lui, éviter d'attribuer de larges concessions forestières avant l'adoption d'un véritable plan de conservation de la biodiversité.

La communauté internationale est pour sa part, invitée à poursuivre son soutien financier et technique à la RDC et aux autres pays d'Afrique centrale. Le soutien financier devra atteindre un niveau sans précédent pour assurer la formation des ressources humaines locales nécessaires en Afrique centrale pour la mise en œuvre de programmes de conservation de la biodiversité et assurer leur viabilité sur le long terme.

Daniel Ngantou de l'UICN a proposé une présentation sur la *Conférence sur les écosystèmes des forêts humides d'Afrique centrale* (CEFDHAC). Il a signalé que la RDC faisait partie des priorités de la plupart des initiatives techniques et politiques en Afrique centrale, et que la CEFDHAC figurait au nombre de ces initiatives et s'était, à ce titre, vu assigner pour principale mission l'animation du débat.

Avec ses 217 millions d'hectares et ses 200 millions d'habitants, l'Afrique centrale représente à elle seule une sous-région à l'impact écologique et socio-économique considérable. La fonction première de la CEFDHAC est d'être une plate-forme de concertation et d'échange d'expériences dans le domaine des écosystèmes et d'orientation - à travers l'articulation de tous les groupes d'acteurs intervenant en Afrique centrale. Elle peut être définie comme la concrétisation de la volonté politique des

Etats de la sous-région de parvenir à une vision commune en matière de conservation et d'utilisation durable des écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique centrale.

La CEFDHAC, qui compte à son actif dix pays membres (Burundi, Cameroun, Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Tchad), s'est vue assigner pour objectif global d'encourager les acteurs concernés par la gestion des forêts dans les pays d'Afrique centrale à conserver les écosystèmes forestiers et à veiller à une utilisation durable et équitable des ressources qu'ils recèlent. Ses objectifs spécifiques consistent essentiellement à :

- Favoriser la cohérence des interventions dans les écosystèmes forestiers ;
- Proposer des programmes et initiatives régionaux cohérents en matière de conservation des ressources forestières ;
- Organiser des forums écologiques sous-régionaux et nationaux et les ouvrir à tous les acteurs concernés ou intéressés par la conservation de la biodiversité ;
- Mener une réflexion sur la sécurité écologique, notamment la gestion des conflits transfrontaliers et nationaux axés sur les ressources biologiques de la région, y compris la gestion des parcs pour la paix ;
- Animer les débats sur l'intégration, dans les processus régionaux de gestion des ressources forestières, des éléments de base pour l'harmonisation des politiques et législations forestières et le développement des aires protégées transfrontalières ;
- Participer à l'élaboration et à la vulgarisation des lois nationales et/ou transfrontalières pouvant contribuer à réglementer la bonne gestion des écosystèmes forestiers nationaux et/ou transfrontaliers.

En conclusion, M. Ngantou a, à son tour, appelé au soutien financier du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo et au soutien des actions de la COMIFAC.

Ministre de l'Economie forestière de la République du Congo et ancien Président de la COMIFAC, **S. Exc. M. Henri Djombo** a axé sa présentation sur la question de l'engagement des gouvernements d'Afrique centrale en faveur de la préservation de la biodiversité dans leur région. Pour illustrer son propos, il a choisi de présenter la *Déclaration de Yaoundé* et d'expliquer les raisons qui ont conduit à la création de la COMIFAC. Adoptée le 12 mars 1999 à l'issue de la réunion des chefs d'Etats d'Afrique centrale à Yaoundé (Cameroun), cette Déclaration consacre la reconnaissance des Chefs d'Etats des pays concernés de la nécessité de conserver la biodiversité et de gérer durablement les écosystèmes forestiers de leur région. A travers cette Déclaration, les chefs d'Etat réaffirment également le droit de leurs peuples à compter sur les ressources forestières pour soutenir leurs efforts de développement économique et social en conciliant les impératifs de ce développement avec la conservation de

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

la diversité biologique dans le cadre d'une coopération sous-régionale et internationale.

Cette initiative a été saluée par l'Assemblée générale des Nations Unies par l'adoption, au cours de sa 54^e session, de la résolution n°54/214 du 1^{er} février 2000. Cette résolution invite la communauté internationale à soutenir les pays d'Afrique centrale dans leur effort de développement durable forestier en leur fournissant une assistance technique et financière sur une base régionale. Elle encourage par ailleurs, le Fonds mondial pour l'environnement (GEF) et le Forum des Nations Unies sur les forêts (UNFF) à tenir compte des forêts de la région lors de l'examen des moyens à mettre en œuvre pour assurer la conservation et la gestion durable de tous les types de forêts et prie le Secrétaire général de lui rendre compte de l'application de la Résolution.

C'est pour faciliter la mise en œuvre et assurer le suivi de cette Déclaration qu'est née la *Conférence des ministres chargés des forêts d'Afrique centrale* dont sont signataires le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République Centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Tchad².

La Conférence ordinaire de la COMIFAC qui s'est tenue à Libreville, en juillet 2003 a été l'occasion de faire un premier bilan et de mesurer ainsi les avancées réalisées et les obstacles restant à franchir pour atteindre les objectifs fixés. Au nombre des progrès, M. Djombo cite :

- L'adoption du Plan de convergence sous-régional qui définit les axes stratégiques prioritaires nationaux et sous-régionaux à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de conservation et de gestion durable des forêts d'Afrique centrale ;
- La reconnaissance de la COMIFAC comme unique organisation politique d'orientation et de décision pour tout ce qui touche aux forêts d'Afrique centrale et du Plan de convergence sous-régional comme unique base de référence pour les actions à mener en faveur de la gestion et de la conservation de ce patrimoine ;
- La présentation du Plan de convergence aux différents partenaires ;
- L'élargissement du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo aux organismes des Nations Unies ;
- La préparation d'un traité sur la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale qui sera soumis à la signature des Chefs d'Etats à l'occasion du Sommet de Brazzaville de février 2005 ;
- La création de deux aires protégées transfrontalières: les aires tri-nationales de la Sangha (TNS) entre le Cameroun, le Congo et la République centrafricaine et du Dja-Odzala-Minkébé entre le Cameroun, le Congo et le Gabon.

Au nombre des obstacles à surmonter, M. Djombo cite :

- La modestie des ressources mobilisées en faveur du Bassin du Congo ;
- La faiblesse des capacités nationales ;
- Les conflits armés et l'instabilité politique ;
- La faible maîtrise des procédures et mécanismes de mobilisation et de gestion des fonds de coopération ;
- La faible implication des communautés, des populations et du secteur privé ;

En conclusion, M. Djombo invite tous ceux des partenaires potentiels qui hésitent à apporter leur soutien à la République démocratique du Congo, à s'engager afin de gagner le pari de la gestion durable des écosystèmes des forêts d'Afrique centrale. Il a félicité la FAO, le PNUD, le PNUE et l'UNESCO pour leur adhésion au *Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo*. Enfin il a demandé à l'Union européenne de tout mettre en œuvre pour assurer le bouclage du financement et le démarrage de la quatrième phase du programme ECOFAC pour la préservation des forêts de la RDC en cette période de reconstruction.

En introduction de sa présentation sur *Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo* (PFBC), **David Kaeuper**, Ambassadeur et facilitateur de l'initiative, a d'abord tenu à rendre hommage à l'action de M. Henri Djombo à la tête de la COMIFAC. Il a rappelé que la RDC détenait plus de 50% des forêts du Bassin du Congo et abritait de nombreuses espèces de faune et de flore endémiques d'une importance capitale pour les gens vivant dans ces régions comme pour l'ensemble de la planète. Beaucoup de ces espèces sont menacées de dégradation ou d'extinction si rien n'est fait pour endiguer le niveau de destruction des forêts humides.

M. Kaeuper a poursuivi par une description des activités du PFBC en faveur de la sauvegarde de la biodiversité et des sites du patrimoine mondial.

Le PFBC est un forum dont la principale ambition est de faciliter les discussions, la coopération et la collaboration sur les forêts et la biodiversité dans la région du Bassin du Congo.

La mission première du PFBC est de promouvoir la gestion durable des forêts du Bassin du Congo ainsi que de sa faune et de sa flore pour améliorer les conditions de vie des habitants de ce bassin.

C'est le fait que les forêts du Bassin du Congo, contrairement aux nombreuses autres forêts tropicales, soient largement préservées qui a conduit les partenaires du PFBC et les pays concernés à s'engager pour les garder intactes à travers des actions concertées et durables.

Conscients des menaces spécifiques pesant sur les écosystèmes comme sur la faune et la flore du Bassin du Congo,

². Depuis février 2005, le Burundi, le Rwanda et Sao Tome et Principe comptent au nombre des signataires

les partenaires du PFBC mettent tout en œuvre pour lutter contre la pauvreté, la mauvaise gouvernance, les occupations illégales et le braconnage, les mauvaises pratiques agricoles, l'instabilité politique et la violence, autant de menaces à la préservation de la biodiversité de cette région.

Le PFBC s'inscrit dans la droite ligne de l'engagement politique pris, deux ans avant sa création, par les pays du Bassin du Congo pour gérer durablement leurs forêts et leur faune.

Ne disposant ni de personnel, ni de Secrétariat et n'ayant pas vocation à financer ou à mettre en œuvre des projets, le PFBC se présente comme un forum transparent, non hiérarchique au sein duquel les partenaires ou toute partie intéressée peut discuter ou exprimer ses préoccupations ou projets pour la région. Le PFBC aspire à aider les pays du Bassin du Congo et la COMIFAC en facilitant la communication et la coopération entre tous les partenaires. Il leur offre également l'opportunité d'évaluer l'accomplissement de leurs objectifs. La qualité des moyens de communication que fournit le PFBC permet d'éviter la duplication des projets et de détecter les failles dans les besoins en programmes et en financement.

Le Partenariat travaille actuellement à l'amélioration des projets de coopération et de collaboration sur le terrain. Il coopère notamment avec la COMIFAC qui a invité de nombreux partenaires à participer à ses réunions, comme l'ont fait l'USAID avec son programme pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE) et ECOFAC. Cette coopération s'étend aux ONG qui développent et exécutent des projets avec les gouvernements du Bassin du Congo et aux autres organisations sous-régionales sans oublier les ONG locales et la société civile.

La valeur symbolique du PFBC ne devrait pas être sous-estimée. Il a par exemple contribué à ce que le Congrès américain engage en faveur de la région, à travers le programme CARPE, plus de 45 millions de dollars sur trois ans. Avec les autres sources de financement, le montant engagé atteint les 53 millions de dollars. Ces contributions ont permis de lever des fonds supplémentaires d'un montant d'environ 20 millions de dollars auprès du secteur privé, des donateurs multilatéraux et d'ONG.

Au sein du partenariat, l'Allemagne collabore étroitement avec les pays de la COMIFAC pour renforcer les capacités de cette dernière et l'aide à mettre en place des bases légales et institutionnelles pour une coopération plus efficace dans la région et avec les bailleurs de fonds. Elle fournit également un soutien direct à la conservation de la biodiversité dans les sites du patrimoine mondial.

Evoquant la Commission européenne, M. Kaeuper a signalé l'élaboration de la quatrième phase du programme ECOFAC et sa très prochaine mise en œuvre. Ce quatrième volet mettra plus particulièrement l'accent sur les aires protégées et les zones tampons.

Autre partenaire, la France intervient en faveur des aires protégées régionales en ciblant son action sur la recherche, la gestion durable des produits forestiers non-ligneux. Son action se traduit notamment par l'attribution de prêts aux industries pour la promotion de la gestion durable de la forêt.

Dans le Bassin du Congo, le programme CARPE concerne essentiellement « des paysages écologiques ». Il s'agit d'une approche générale de la gestion de l'utilisation des terres pour la conservation qui prend en compte le contexte économique, social et culturel des paysages. Le Programme paysage de CARPE est mis en œuvre par quatre ONG internationales basées aux Etats-Unies : Africa Wildlife Foundation, Conservation International, Wildlife Conservation Society et la World Wildlife Foundation. Chacune de ces ONG est le « Landscape Leader » d'un ou plusieurs des onze paysages CARPE qui existent à travers l'Afrique centrale. Le Programme dépend de la participation des gouvernements régionaux. Les « Landscape Leaders » ont par ailleurs mis sur pied, un réseau de partenaires regroupant le secteur privé, les ONG locales, les fondations, les institutions d'aide bi et multilatérale, etc.

Les sites du patrimoine mondial sont inclus dans les paysages CARPE en RDC. La forte corrélation entre le PFBC/CARPE en matière de paysage et les sites du patrimoine mondial tient au souci des partenaires du PFBC d'enrayer le processus d'extinction des espèces et donc la perte de la biodiversité, tout en assurant la promotion de la croissance économique et du bien être social. En 2003/2004, le gouvernement américain a dépensé sept millions de dollars (exclusion faite des fonds additionnels) pour ces paysages qui englobent quatre des cinq sites du patrimoine mondial (Réserve de faune à okapis, Salonga-Lukenie- Sankuru, Maiko – Lutunguru-Tayna Kahuzi-Biega et Virunga).

M. Kaeuper a rappelé que les programmes actuellement mis en œuvre en RDC fonctionnaient malgré des conditions difficiles et avaient réussi le formidable pari de maintenir en vie les sites du patrimoine mondial. Ce succès doit beaucoup à l'engagement international qui doit se poursuivre sur le long terme pour que les résultats obtenus se pérennisent.

Il est par ailleurs possible que la mobilisation d'un important financement en faveur des projets de conservation incite les factions locales et les gouvernements régionaux à respecter, dans ces zones, les conventions internationales sur la biodiversité y compris en période de crise.

Les actions diplomatiques de l'UNESCO en faveur des sites du patrimoine mondial ont rencontré un certain succès et l'on peut en retirer quelques leçons pour de futures mobilisations politiques et diplomatiques pour la conservation. C'est notamment grâce à la médiation diplomatique internationale que la crise intervenue dans le secteur de Mikeno (Parc national des Virunga) a été résolue.



Le patrimoine mondial
de la République
démocratique du Congo :
le cœur du bassin
du Congo

3

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

La présidence de cette session était assurée par M. **Natajaran Ishwaran, Directeur de la Division des Sciences écologiques de l'UNESCO** et ancien Directeur adjoint du Centre du patrimoine mondial.

Le président de Wildlife Conservation Society (WCS), Steven Sanderson est intervenu sur l'importance de la République démocratique du Congo pour la biodiversité du Bassin du Congo. Selon lui, la situation politique actuelle du pays pourrait, vu la place particulière qu'occupe la RDC, déterminer le futur de la biodiversité dans la région.

La République démocratique du Congo peut s'enorgueillir de son histoire déjà longue et ancienne en matière de gestion et de création d'aires protégées. Néanmoins, une importante partie des aires protégées existantes – en particulier dans le Rift d'Albertine – est soumise à d'importants, quoique peu connus, changements démographiques, à une énorme pression agricole, aux déplacements humains et aux troubles politiques, le commerce de viande de brousse y particulièrement rependu. Aucun recensement démographique digne de ce nom ni aucune estimation fiable de la population vivant dans ces aires protégées ou économiquement actives dans l'extraction des ressources n'est disponible pour évaluer l'impact de ces activités sur ces espaces essentiels à la conservation. Il en va de même pour les études de fond sur la biodiversité qui, lorsqu'elles existent, sont trop anciennes.

Tout en reconnaissant qu'il ne pouvait que modestement contribuer à l'effort du gouvernement de la RDC et de la communauté internationale pour élaborer une stratégie pour la conservation dans la région et répondre dans le même temps aux besoins urgents de la population congolaise, M. Sanderson a fait part de quelques-unes de ses observations qui, recoupent certaines des préoccupations évoquées par d'autres intervenants. Il s'agit notamment :

- du maintien du soutien extérieur : les ONG doivent obtenir l'appui des secteurs privé et public et se faire les porte-parole de la cause de la conservation en RDC à l'extérieur celle-ci ;
- de l'importance des bailleurs de fonds bi et multilatéraux pour soutenir l'action des agences congolaises sur le terrain ;
- du besoin en formation des partenaires et collègues congolais ;

Pour l'ensemble des cinq sites du patrimoine mondial, il est impératif de poursuivre les inventaires, déterminer la population de base des espèces phares des paysages, préserver l'intégrité de l'écosystème et former le personnel d'encadrement.

Il reste primordial :

- d'assurer l'intégrité des aires protégées existantes face à l'extraction minière et au braconnage par un appui

aux gardes et un contrôle de l'accès aux aires protégées ;

- d'établir un lien entre les sites du patrimoine mondial et des aires importantes pour la biodiversité qui jouissent d'une moindre protection à cause de l'absence d'ONG et de la faiblesse de données disponibles ;
- d'intégrer la biodiversité dans le processus de développement national.

Ce dernier point revient à survivre à la paix après avoir survécu à la guerre. Cela implique un Plan national pour la forêt et la biodiversité clairement holistique qui inclut le développement rural, l'augmentation des infrastructures, l'utilisation des ressources et la préservation de ces ressources. L'ensemble du processus est profondément politisé, pas uniquement en RDC mais également au sein de la communauté internationale dans sa globalité. La croissance économique n'est pas suffisante si les populations pauvres qui vivent dans les zones clés pour la conservation n'en tirent aucun profit. Elle s'avère tout aussi insuffisante sans la mise en place de systèmes de permis et de contrôle des exploitations minières, forestières, et agricoles. Le concept très prometteur de « zone d'éco développement » pourrait être utilement utilisé en la matière. Le recours au zonage pour la conservation et le développement représente un véritable défi presque partout ailleurs, la RDC ne fait pas exception.

Le temps presse, la situation politique de la RDC peut changer, les donateurs sont engagés mais inconstants. Comme partout ailleurs dans le monde, les progrès réalisés en RDC restent fragiles. Le formidable potentiel ressenti par tous peut rapidement diminuer et pourrait certainement s'évanouir avec le temps.

C'est pour cette raison que la communauté internationale doit s'engager plus largement à soutenir la reconstruction des capacités en RDC à tous les niveaux et veiller à ce que les espoirs de conservation et de développement de la RDC conservent leur visibilité dans un agenda mondial très disputé. La *diplomatie de conservation* peut fournir cet engagement mais uniquement avec un formidable effort à travers le *Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo*, la *Convention du patrimoine mondial*, la Fondation des Nations Unies avec ses ressources et sa visibilité auprès de l'opinion publique internationale, ainsi que la collaboration des ONG qui se préoccupent véritablement du futur de la RDC.

Son **Exc. M. Anselme Enerunga, ministre de l'Environnement, de la conservation de la nature, des eaux et forêts de la République démocratique du Congo**, a pris la suite de M. Sanderson pour s'exprimer sur les moyens mis en œuvre par la RDC, pour préserver sa biodiversité via l'adoption d'une politique d'approche intégrée des forêts. En introduction de sa présentation, le ministre de l'Environnement a fait une brève présentation de la RDC rappelant sa situation géographique, l'étendue de son territoire et ses neuf frontières, et la richesse de sa

diversité culturelle et naturelle, qui constitue un potentiel sans commune mesure avec les autres nations du continent africain.

Un autre des atouts de la RDC est son plan d'eau intérieur qui occupe 3,5% de l'étendue du territoire national et représente plus de 50% des réserves en eau douce du continent.

Dans le Bassin du Congo, les forêts de la RDC occupent une place particulière. En effet, à elle seule la RDC détient 56% du massif forestier du Bassin du Congo loin devant l'Angola, le Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo et la Guinée équatoriale. A ce titre, le gouvernement congolais reconnaît qu'il a la responsabilité morale de gérer de façon durable ce patrimoine de l'humanité.

La végétation de la RDC recouvre sept types physiologiques allant de la forêt dense humide sempervirente à la forêt dense humide semi décidue, aux forêts de montagne, aux formations forestières édaphiques, à la forêt sèche, à la forêt claire et aux savanes. Les estimations récentes laissent à penser que ces forêts couvrent environ 55% du territoire national.

La RDC s'efforce de préserver des échantillons représentatifs de cette exceptionnelle biodiversité à travers un réseau d'aires protégées dont font notamment parties les cinq sites du patrimoine mondial.

L'extrême diversité des ressources fauniques constitue également une particularité de la RDC. Selon les chiffres fournis par le ministre, le pays abriterait plus de 352 espèces de reptiles, 168 espèces batraciens, 1086 espèces d'oiseaux, 412 espèces de mammifères, 1596 espèces d'invertébrés aquatiques dont 1423 d'eau douce et 183 marines, 544 espèces d'invertébrés terrestres et 1606 espèces de vertébrés aquatiques. La faune ichthyologique compterait, quant à elle, une quarantaine de familles représentant plus de 1 000 espèces dont approximativement 800 vivraient dans le système du fleuve Congo. La RDC compterait aussi plus d'espèces de primates que partout ailleurs dans le monde.

Le fait que la RDC soit probablement l'un des pays les mieux nantis en matière de forêt, avec ses 138 millions d'hectares, a conduit le gouvernement congolais à accorder une attention particulière à la gestion des ressources forestières. C'est le ministère de l'Environnement, de la conservation de la nature, des eaux et forêts (créé en 1975) qui est compétent en la matière. Pour remplir sa mission, il s'appuie sur une Direction de gestion forestière et sur plusieurs services spécialisés dont le SPIAF (Service permanent d'inventaire et d'aménagement forestiers). L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) *in situ* et à l'Institut des Jardins Zoologiques et Botaniques du Congo (IJZBC) *ex-situ* interviennent, pour leur part, au niveau de la conservation.

Avec le soutien de la Banque mondiale et de celui de la FAO, la RDC a entrepris depuis 2000 un travail important pour améliorer la gestion des ressources forestières. En 2002, un code forestier comportant de nombreuses innovations en matière de gestion forestière a vu le jour. Par ailleurs, un agenda prioritaire de relance du secteur forestier a été élaboré. Il doit permettre de planifier les différentes interventions dans le secteur forestier.

Dans le domaine de la formation, le ministre fait état de l'initiative de l'UNESCO qui a abouti à la création de l'ERAIFT, une institution à vocation régionale destinée à former « des cadres dotés d'une vision systémique de gestion des espaces naturels ».

En conclusion, M. Enerunga a réitéré la volonté du gouvernement congolais de respecter ses engagements internationaux et d'encourager des concertations à travers des plates-formes nationales, sous-régionales, régionales et internationales pour définir des axes stratégiques et harmoniser les vues en termes de gestion durable des ressources forestières. Il a indiqué qu'au niveau sous-régional, la RDC était déjà partie à la *Conférence des ministres en charge des forêts d'Afrique* (COMIFAC), la *Conférence sur les écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique centrale* (CEFDHAC) et de l'Organisation Africaine du Bois (OAB).

Il a encouragé l'initiative du NEPAD qui constitue à ses yeux tout à la fois un facteur d'intégration économique et social des pays africains et de lutte contre la pauvreté.

Jacques Verschuren, ancien Directeur général des parcs nationaux du Congo (1969-1975), qui n'a pas pu intervenir à la conférence avait demandé à **Samy Mankoto, Spécialiste du programme à la Division des Sciences écologiques de l'UNESCO et ancien Directeur général de l'ICCN**, de le représenter pour évoquer l'histoire de la conservation en RDC à travers celle de ses parcs nationaux.

C'est en 1948 que Jacques Verschuren découvre les parcs de ce qui est encore le Congo belge. C'est à partir de cette époque qu'il considérera, comme la majorité des chercheurs et spécialistes de la conservation, que « les parcs du Congo sont les plus beaux et les plus intéressants de la planète ».

L'histoire des parcs du Congo a véritablement commencé en 1925 avec la création, au Nord-Est du pays, en bordure des 300 kilomètres de frontière avec l'Ouganda et le Rwanda, du Parc national des Virunga. Il s'agissait, pour les autorités belges, d'assurer la sauvegarde du fameux gorille de montagne. A la fin des années cinquante, Jacques Verschuren fut, avec l'Américain Schaller et le Congolais Senkwekwe, l'un des premiers humains à observer le gorille de montagne.

Alors baptisé Parc Albert, le Parc national des Virunga pouvait être qualifié de véritable microcosme du conti-

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

ment africain protégeant tous types de biotopes, de la forêt équatoriale aux neiges du Rwenzori. Suivit, en 1938, la création du Parc national de la Garamba, à l'extrême Nord-Est du pays dans l'Uélé, dont l'ambition était de protéger le déjà rare rhinocéros blanc du Nord.

En 1960, la RDC compte déjà trois grandes réserves, toutes créées avec l'accord des communautés locales dont certaines perçoivent une indemnisation.

Le but de la création de ces réserves est avant tout de mettre en place un système de conservation intégrale dans lequel le tourisme occupe une portion congrue. Les parcs nationaux du Congo deviennent ainsi « un joyau de la recherche biologique mondiale »

A de nombreuses reprises, Jacques Verschuren insiste sur le dévouement des gardes. Il cite les conservateurs Kajuga, Mushenzi et Jobogo et rappelle que sans le courage de ces conservateurs et des gardes entre 1960-1963, les parcs du Congo auraient sans doute disparu.

Devenu Directeur général de l'Institut des parcs congolais en 1969, Jacques Verschuren accompagne le mouvement de création de nouvelles zones de conservation. Il se montre particulièrement fier de la naissance du Parc national de la Salonga, à 100 Km au Sud de Boende entre Kinshasa et Kisangani, « qui assure la protection d'une forêt primaire concurrençant celle de l'Amazonie ». Le Parc national de la Salonga est également le sanctuaire du bonobo ou chimpanzé nain, le primate le plus proche de l'homme. Il participe, de même, aux délimitations du terrain qui fera place à la Réserve de faune à okapis, « exclusivité de la République démocratique du Congo ».

Selon M. Verschuren, la RDC a toujours été à l'avant-garde de la conservation de la nature. En conclusion, M. Verschuren exprime le souhait de voir, grâce à la coopération de tous, les sites du patrimoine mondial retirés de la Liste du patrimoine mondial en péril et forme le vœu de voir inscrit sur la Liste du patrimoine mondial le Parc national de l'Upemba, joyau de la province du Katanga.

L'intervention d'**Eulalie Bashige, Administrateur délégué général de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)** est venue clore la session consacrée à la place du patrimoine mondial de la RDC dans le Bassin du Congo. Elle s'est exprimée sur l'état de conservation des sites du patrimoine mondial en RDC.

En préambule, elle a rappelé que la RDC a ratifié la *Convention du patrimoine mondial* en 1974 et a indiqué sur quels critères les sites ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Elle a en outre donné les raisons pour lesquelles ces sites avaient été déclarés patrimoine mondial en péril. Elle a poursuivi par la présentation d'une carte des sites en RDC et d'un tableau décrivant les cinq sites du patrimoine mondial avec leur année d'inscription

sur la Liste du patrimoine mondial et celle de leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril. S'en est suivie pour chacun des sites une présentation de leurs atouts et des menaces qui pèsent sur eux (*voir insert couleur*).

Les atouts dont jouit chacun des sites sont ceux qui ont prévalu à leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Les principales menaces qui pèsent sur les sites sont : l'insécurité due à la présence de militaires ou de bandes armées et à la prolifération des armes, la pression démographique, le braconnage commercial à grande échelle, les exploitations minières, le défaut de matérialisation des limites pour certains des sites et parfois les conflits avec les communautés locales.

Mme Bashige a également présenté un état des lieux des principales difficultés dues à la guerre. Le bilan est lourd : plus de 100 cadres et gardes ont été tués, la population des hippopotames des Virunga est passée de 20 000 à 1 300, les éléphants du secteur de basse altitude de Kahuzi-Biega qui constitue 90% du parc ont été décimés, plusieurs parties des Virunga sont occupées par des populations locales et l'on assiste à une véritable inflation du braconnage dans les parcs nationaux des Virunga, Garamba, Salonga et dans la Réserve de faune à okapis.

Selon l'ICCN, les perspectives pour le futur résident principalement dans l'engagement pris par le gouvernement congolais d'apporter son appui à la conservation des sites du patrimoine mondial. Elle compte aussi sur la poursuite du soutien financier des bailleurs pour la mise en œuvre de la phase II du projet « *Conservation de la biodiversité dans les zones de conflit armé : préserver le patrimoine mondial de la RDC* ». Enfin, le retour à la paix et à l'unité nationale devrait permettre de s'atteler à la réhabilitation des aires protégées avec, comme perspective, la promotion du tourisme et le développement des communautés riveraines.

En conclusion le Président de la session, M. Ishwaran, a rappelé que le moment était désormais venu de faire quelque chose pour restaurer des conditions de travail dignes de ce nom. Le temps était également venu pour la conservation de devenir une priorité majeure pour la RDC, et ce malgré l'énorme défi posé par la pauvreté et les besoins de développement. Se référant à l'intervention du Ministre Enerunga au sujet du développement intégré des forêts, il a ajouté qu'il fallait associer conservation et développement, ce qui était plus facile à dire qu'à faire, même si certains exemples probants existent ailleurs. Il faudra trouver quels aspects du développement et de la conservation sont compatibles dans un paysage donné. Des mécanismes aussi bien légaux que de coopérations devront impérativement être mis en place. La RDC peut bénéficier des expériences d'autres pays où l'intégration n'a peut-être pas très bien marché mais a néanmoins permis de tirer certaines leçons. Le Secrétariat de la *Convention sur la diversité biologique* collecte, sur cette question, des données qui pourront être utilisées.

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

M. Ishwaran est revenu sur l'importance du rôle des gardes sans lesquels les parcs n'auraient jamais survécus. L'espoir est tout de même permis. En effet, quand il était spécialiste principal de programme pour le patrimoine mondial, à la fin des années 80, Garamba a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril, avec une population de rhinocéros blancs s'élevant à 15 individus. Cinq ans après, elle a grimpé à 31 individus et en 1992, le site était retiré de la Liste. En 1996,

il était de nouveau inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Avant de remercier les intervenants et l'audience M. Ishwaran a déclaré que le passé regorgeait d'exemples de réussites et qu'il fallait garder confiance car les choses finissent par arriver. La communauté internationale doit aider le gouvernement de la RDC à assurer la pérennité de ces biens de valeur exceptionnelle.



4

Conserver la biodiversité
du patrimoine mondial
en période de conflit

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

Noureini Tidjani-Serpos, Sous-directeur général du Département Afrique de l'UNESCO a introduit cette session consacrée aux événements qui se sont produits sur les sites du patrimoine mondial de la RDC après le conflit. Il a ajouté que les liens existant entre la vie humaine et l'environnement n'étaient pas encore totalement compris et méritaient, en ce sens, d'être plus étudiés.

Jean-Pierre d'Huart, Consultant et responsable de l'évaluation du projet « *Conservation de la biodiversité dans les zones de conflit armé : préserver les sites du patrimoine mondial en République démocratique du Congo* », a débuté sa présentation en donnant un aperçu du projet et des enseignements tirés de sa première phase de réalisation.

Novateur et atypique, ce projet est à l'origine d'un partenariat unique entre les bailleurs de fonds (Fondation des Nations Unies, gouvernement belge), le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICCN, un groupe d'ONG internationales de conservation et la Coopération technique allemande (GTZ). Hormis les donateurs, tous ont pour point commun une longue expérience sur le terrain et en particulier dans les cinq sites du patrimoine mondial où ils ont toujours été très actifs.

C'est à une ultime tentative commune de sauvegarde de l'intégrité des sites du patrimoine mondial, gravement menacés pendant les conflits qui ont secoué la région, que ce partenariat doit le jour. En effet, alors qu'en général la guerre est source de division, son effet a été tout autre parmi les spécialistes de la conservation intervenant en RDC. C'est elle qui les a poussés à s'unir pour développer de nouvelles synergies, plus efficaces, entre l'ICCN et ses partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux.

Les quatre objectifs spécifiques du projet, à savoir (1) l'appui direct aux sites, (2) le renforcement des capacités, (3) le support politique et diplomatique et (4) le financement durable ont été précisés par l'évaluateur.

Fournir un **appui direct à l'échelle des cinq sites** menacés constituait, dans le cadre du projet, l'axe principal d'intervention, le but étant d'assurer la poursuite des activités de conservation malgré les conditions de conflit et de guerre. Chose exceptionnelle, 60% du budget global du projet ont été affectés au paiement de primes aux gardes des parcs. En pratique, ces primes remplaçaient les salaires depuis longtemps impayés ou versés de façon sporadique. Cette action a été un élément décisif dans la limitation des atteintes portées aux sites. Une autre initiative du projet a été d'introduire un système permettant de lier le versement de la prime aux performances réalisées dans le cadre des activités de conservation. Bien qu'elle se soit heurtée à des problèmes pratiques dans certains sites, cette initiative a

tout de même contribué à l'apparition d'une nouvelle éthique de travail chez le personnel des parcs.

M. d'Huart note que les procédures administratives de l'UNESCO, trop complexes, se sont révélées peu adaptées dans les situations où il fallait apporter une assistance financière d'urgence sur le terrain. Combinées avec la difficulté de faire acheminer – dans des conditions de guerre - des fonds dans les régions éloignées, ces contraintes administratives ont causé de nombreux retards dans le versement des salaires provoquant, ainsi, de la frustration chez les gardes qui devaient poursuivre leur travail dans des conditions extrêmement difficiles.

M. d'Huart a insisté sur le fait que l'amélioration de l'efficacité du travail et de la synergie devait beaucoup à la mise en place, entre les différents partenaires du projet, de structures de coordination destinées à faciliter son exécution. Ceci aussi bien au niveau des sites, à travers les Comités de coordination des sites (CoCoSi), qu'au niveau national via le Coregroup. Ce sont ces résultats positifs qui ont convaincu l'ICCN de pérenniser les CoCosi et par la même occasion de l'élargir à tout le réseau des aires protégées. En s'appuyant sur les leçons tirées du Coregroup, l'ICCN a également pris la décision d'établir la « Coalition de conservation au Congo » (CoCoCongo), un forum de coordination entre tous les partenaires et bailleurs de l'Institut.

Pour le volet renforcement des capacités, la priorité a été donnée aux formations pratiques et *in situ* du personnel de terrain, avec un accent particulier sur les techniques de surveillance, l'application de la loi et le monitoring. Avec la normalisation de la situation politique du pays, il est prévu de développer une véritable stratégie de formation principalement axée sur la formation systématique des agents de terrain de l'ICCN en techniques de conservation.

Toujours en matière de renforcement des capacités, un important travail a été initié sur l'amélioration du monitoring écologique dans les sites. Il s'est traduit par la mise en place, au sein de l'ICCN, d'une structure destinée à la gestion des informations écologiques (SYGIAP) et par le développement – dans le cadre d'une coopération avec le Service Fédéral belge de Science et l'Agence spatiale européenne (ESA) – de cartes de bases pour les cinq sites à partir d'images satellites.

Dans le domaine de la conservation communautaire et de l'amélioration des relations avec les populations communautaires, des projets pilotes bénéficiant également d'un financement de la Belgique ont pu être initiés malgré la situation d'urgence. Les résultats de ces projets pilotes ont démontré qu'il est possible de trouver des solutions, à travers notamment le recours aux techniques de réduction des conflits, pour régler certains conflits entre les intérêts des sites et ceux des populations riveraines.

L'exercice d'évaluation a démontré que les activités de conservation communautaire devaient être intégrées, sous le leadership de l'ICCN, dans tous les programmes de conservation destinés aux sites.

Le support politique et diplomatique en faveur de la conservation des sites constitue une autre caractéristique particulièrement novatrice du projet. En effet, le projet a tout mis en œuvre pour obtenir la coopération des différentes parties engagées dans le conflit, y compris les militaires et les différents groupes rebelles, pour la sauvegarde de ce patrimoine de l'humanité que sont les sites du patrimoine mondial de la RDC. Cette diplomatie de conservation s'est avérée être un outil très utile grâce notamment au rôle clé joué par le Centre du patrimoine mondial. Cependant, le manque de capacités en ressources humaines du Centre du patrimoine mondial n'a pas permis d'assurer le suivi nécessaire des interventions engagées et a de fait, réduit l'efficacité des actions menées. Ces actions auraient sans doute rempli tous leurs objectifs si le mandat de l'UNESCO pour opérer dans les zones sous contrôle rebelle avait été plus flexible. M. d'Huart a regretté l'absence d'un accord formel entre l'UNESCO, la MONUC et les autres agences des nations unies actives en RDC qui auraient pu, selon lui, donner d'excellents résultats pour la conservation.

La *diplomatie de la conservation* a malgré tout permis d'obtenir la coopération des militaires et des autorités rebelles. L'appui des militaires a été obtenu grâce à des contacts réguliers et à des opérations conjointes bien planifiées. Au moment de la planification du projet, il avait été espéré que l'appui politique et diplomatique déboucherait sur une Déclaration internationale sur le statut de neutralité du personnel des sites du patrimoine mondial. Malheureusement, l'obtention d'une telle déclaration demandait un travail préparatoire considérable qui n'a pu être fourni à temps. Il est apparu par la suite, qu'elle aurait plus sa place dans une nouvelle Convention sur les aires protégées en temps de conflit, comparable à celle déjà en vigueur pour les sites culturels.

Pour le volet recherche de financement durable, le principal défi était d'explorer les opportunités de financement additionnel pour la mise en œuvre de la seconde phase du projet. L'implication active de l'UNESCO et la crédibilité du projet ont permis de générer un soutien financier complémentaire significatif de la part de l'Union Européenne, de la Banque mondiale/GEF, du gouvernement belge, de l'Agence spatiale européenne, du gouvernement italien et d'ONG. Le projet a, pour sa part, développé un concept pour la création d'un fonds fiduciaire destiné à financer sur le long terme les frais de fonctionnement des sites. L'instabilité politique a empêché la concrétisation de ce projet.

Les sites du patrimoine mondial de la RDC sont affaiblis mais en vie. La mobilisation des ressources pour le projet a été exemplaire, mais les fonds disponibles ont uniquement permis de financer le fonctionnement à *minima* et se sont avérés insuffisants pour faire face à tous les défis en matière de conservation auxquels les sites du patrimoine mondial se sont retrouvés confrontés pendant la crise. La structure du projet et l'originalité du partenariat sont pour beaucoup dans l'impact positif qu'il a eu. A l'instar d'autres collaborateurs du projet, son évaluateur a tenu à rendre hommage au courage et à la loyauté du personnel de l'ICCN.

M. d'Huart a déclaré qu'en dépit de la normalisation progressive de la situation politique dans le pays, les cinq sites du patrimoine mondial continuaient à être sérieusement menacés du fait de l'insécurité toujours présente dans certaines régions, de la présence de groupes armés, de la prolifération des armes dans et autour des sites. Tous ces facteurs tendant à favoriser une exploitation non contrôlée et souvent illicite des ressources naturelles. Il place néanmoins ses espoirs dans l'engagement pris par le Vice-Président d'apporter son soutien à la résolution de certains de ces problèmes. Pour l'avenir, il a fourni quelques pistes sur lesquelles il faudrait se concentrer : formation, élaboration de plans d'urgence, mise en place de la surveillance continue, maintien de la coordination, poursuite de la communication et de la sensibilisation.

Dans une émouvante présentation sur le travail des gardes **Jean-Pierre Jobogo Mirindi, conservateur du Parc national des Virunga** (PNVi)/Lulimbi, a rendu un vibrant hommage au dévouement héroïque de ceux de ses collègues que leur passion pour la conservation a conduit à faire l'ultime sacrifice, leur vie, dans l'accomplissement de leur travail.

M. Mirindi a poursuivi son exposé en énumérant quelques-uns des résultats obtenus par les gardes : accroissement de la population de gorilles qui est passée de 325 à 380 individus, amélioration de l'efficacité des patrouilles, récupération des terres envahies.

Les conditions de travail des gardes sont extrêmement difficiles en raison notamment du manque de moyens logistiques. Par ailleurs, la non reconnaissance pendant la guerre de la neutralité des gardes a coûté la vie à nombre d'entre eux, 100 gardes ont trouvé la mort entre 1996 et 2004.

Avant la guerre, l'autorité de l'ICCN reposait en grande partie sur le soutien de la présidence de la République, le personnel des sites était bien équipé et motivé et les relations avec les chefs coutumiers étaient excellentes. C'est à partir de 1990 que la situation a commencé à se dégrader avec pour conséquence l'affaiblissement de l'autorité de l'ICCN, qui s'est matérialisée notamment

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

par le recrutement désordonné de nouvelles unités, la rupture de la chaîne de commandement et la démotivation du personnel.

L'action de l'UNESCO et des ONG partenaires a eu un effet bénéfique sur les personnels des sites. La prime UNESCO-UNF, l'espoir de voir les parcs retrouver leur intégrité et l'implication des autorités locales ont aidé à remonter le moral des gardes.

M. Mirindi a tenu à évoquer la question des difficultés d'acheminements des fonds destinés au paiement des salaires et des primes des gardes : système bancaire non opérationnel, missions des agents payeurs non sécurisées, impact de l'instabilité monétaire sur la vie quotidienne des gardes.

En conclusion, il a indiqué que les gardes gardaient espoir en l'avenir. Il demande cependant au gouvernement de démilitariser le parc, de réinstaller les militaires dans leurs casernes et de veiller à une stricte application de la loi en matière de conservation. Au nom de tous les gardes, il réclame à l'ICCN des moyens logistiques adéquats pour assurer la surveillance sur le terrain, la régularisation avec l'appui du gouvernement des salaires et des indemnités de pension et un soutien aux veuves des gardes décédés dans l'exercice de leurs fonctions.

Robert Mwinyihali de la Wildlife Conservation Society (WCS) est intervenu sur la délicate question du statut de la faune dans les cinq sites du patrimoine mondial. Il a brièvement présenté la carte du *Réseau des aires protégées et sites du patrimoine mondial* qui regroupe sept Parcs nationaux, 16 Réserves de faune et domaines de chasse parmi lesquels on trouve les cinq sites du patrimoine mondial. Il a indiqué les zones bénéficiant d'une coopération bilatérale et multilatérale et évoqué l'existence d'un réseau des ONG de conservation.

Entre 1996 et 2003, la République démocratique du Congo a été en proie à de très graves conflits armés qui ont eu un impact sur la faune des sites du patrimoine mondial. La prolifération des armes légères a eu pour conséquence la recrudescence des assassinats des gardes des Parcs nationaux des Virunga et de la Garamba, ainsi que l'accroissement du braconnage et des activités illégales dans l'ensemble des sites du patrimoine mondial. A l'instar de M. Mirindi, M. Mwinyihali est revenu sur la question de l'occupation des sites du patrimoine par les troupes rebelles, les réfugiés, les déplacés de guerre et les populations locales avec pour corollaire le braconnage des espèces protégées ou menacées d'extinction, l'installation d'exploitations agricoles, forestières, minières, etc.

Pour chacun des sites du patrimoine mondial, M. Mwinyihali a brossé un tableau de ses espèces phares,

de la situation de la faune avant, pendant et après la guerre et des observations que l'ICCN et ses partenaires ont pu en tirer. Il a indiqué que les informations fournies avaient été obtenues grâce aux inventaires biologiques menés dans les cinq sites du patrimoine mondial et que les objectifs à atteindre avaient été fixés en fonction de la période à laquelle ces inventaires avaient été menés.

Avant la guerre, il s'agissait essentiellement de connaître le statut, la distribution de la faune et l'impact des activités humaines sur cette faune. Pendant la guerre, l'urgence était de mettre en place un suivi de la faune permettant d'évaluer les dégâts causés aux parcs par les différentes troupes de combattants. Après la guerre, il fallait impérativement mesurer son impact sur la faune et constituer une base de données pour le suivi biologique de celle-ci. M. Mwinyihali a également fourni des précisions sur les lieux où les inventaires avaient été réalisés à ces différentes périodes et sur ce qui, selon WCS, restait à faire au niveau de chaque site.

En conclusion, Robert Mwinyihali a évoqué le futur en reprenant les priorités identifiées par les intervenants précédents : *Renforcement du monitoring biologique* (inventaires/recensements biologique et suivi de la faune et de la flore) et *Renforcement de la surveillance* (paiements des salaires et des primes des gardes, provision en équipement de brousse, formation du personnel, etc.)

Paulin Tshikaya, chef du Parc national de la Garamba, a consacré sa présentation à cette question. Il a commencé par poser le contexte, celui de la partition du pays pendant les guerres successives de 1996 et 1998 qui a conduit à la perte de contrôle de certains sites du patrimoine mondial par la Direction de l'ICCN, avec les conséquences déjà évoquées par M. Mirindi.

Le projet UNESCO - UNF a permis d'apporter des solutions à ce problème de partition en rétablissant les liens entre la Direction de l'ICCN et les sites et en réinstaurant l'appui à ces derniers. L'appui fourni par le projet UNESCO-UNF a consisté à la mise en place d'une stratégie à deux niveaux : fournir un soutien direct aux équipes de l'ICCN basées dans les sites d'une part, et d'autre part initier une diplomatie de conservation pour sensibiliser toutes les parties impliquées dans le conflit sur la nécessité de préserver les sites du patrimoine mondial.

La conduite de missions diplomatiques auprès de tous les belligérants, l'organisation de réunions tripartites, les missions ponctuelles dans les sites et le contact individuel avec les hautes instances étaient les approches privilégiées dans le cadre de la mise en œuvre de la *diplomatie de conservation*.

Globalement, le recours à la diplomatie de conservation a eu des résultats positifs. M. Tshikaya en tire les leçons suivantes : dans une période de conflit armé, la *diplomatie de conservation* utilisée avec le label des Nations Unies constitue un outil efficace de protection des sites du patrimoine mondial ; le flux d'information des sites vers l'UNESCO a permis aux missions diplomatiques d'attirer l'attention des bailleurs de fonds et de certains hommes politiques sur la nécessité de les protéger. Bien que quatre des cinq sites se soient trouvés en territoires rebelles, le message de la conservation a été entendu par la majorité des décideurs. M. Tshikaya a également évoqué la nécessité d'un suivi régulier des résultats des interventions diplomatiques pour assurer leur efficacité sur le long terme.

Au cours du panel de discussion sur l'avenir du patrimoine mondial de la RDC dans la prochaine décennie, six panélistes ont été invités à s'exprimer sur leur vision de la situation des sites du patrimoine mondial dans dix ans. Selon la vision de Mme Bashige (ICCN), les aires protégées fonctionneraient toutes en ayant recours à la gestion et aux plans opérationnels et bénéficieraient de nouveaux équipements et des infrastructures élémentaires. Les communautés voisines seraient impliquées dans la gestion des parcs et l'écotourisme serait florissant. Pour M. Biala (ministère de l'Environnement), le nouveau Code forestier serait correctement appliqué et l'exploitation forestière se ferait de manière durable à partir du zonage des blocs forestiers tenant compte de

leurs fonctions écologiques, sociales et économiques. Le président de RAPAC, M. Mankoto, espère quant à lui que le modèle du CoCoSi sera dupliqué dans d'autres pays de la sous-région et que les échanges d'informations et d'expertises seront plus nombreux. Il espère aussi que l'écotourisme produira un modèle de résolution des conflits. Pour Mme Lanjouw (IGCP), l'ICCN serait de nouveau unifiée et réorganisée et le CoCoCongo serait une plate-forme unique, totalement opérationnelle. Les gestionnaires de sites auraient acquis les compétences pour s'occuper des initiatives de conservation communautaire. M. Lukas (GIC et IRF) a déclaré que la RDC aurait renoué avec la paix et la stabilité et que le travail de conservation n'aurait plus à se faire dans une situation d'urgence. Le Gouvernement congolais aurait amélioré le financement des parcs et des gardes et l'ICCN aurait gagné une grande autonomie en termes de compétences techniques. M. Debonnet (Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO) espère que les sites du patrimoine mondial de RDC auront quitté la Liste du patrimoine mondial en péril mais craint qu'à moins qu'une aide d'urgence ne soit rapidement fournie, certains sites courent le risque d'être retirés de la Liste du patrimoine mondial. Selon lui ce qui a été réalisé jusqu'ici doit être consolidé et l'alliance doit être renforcée via l'accueil de nouveaux partenaires (y compris le secteur privé). Il lance un appel pour un nouveau soutien politique diplomatique et souhaite un renforcement de l'efficacité de l'ICCN.

Etat de la faune dans les cinq sites du patrimoine mondial de la RDC

Parc national des Virunga				
Espèces	Avant 1996	Pendant la guerre	Après 2000	Observations
Gorille (<i>G.berengei berengei</i>)	324	359	384 (oct 2003)	Braconnage pour les petits gorilles, coupe de bambous, pacage...
Eléphant Secteur central	470	486	265	Braconnage pour ivoire et viande
Hippopotame	29 000 (Plaines du Nord et Sud)		1 309 (2003)	Braconnage pour viande et commerce
Buffle	9 700 (1981)		2 240 (nov 2003)	Braconnage pour viande et commerce

Parc national de la Garamba				
	Avant la guerre (1996)	Pendant la guerre	Après la guerre	Observations
Rhinocéros	29	26 (1998) 30 (2002)	14-20 (juil. 2004)	50% des bêtes braconnées pour les cornes
Giraffe	178	144 (1998) 118 (2000)	62	Braconnage pour les trophées
Eléphant	11 175	5 878 (1998) 5 983 (2000)	6 848	Braconnage armé (viande/ ivoire)
Buffle	25 242	7 772 (1998) 13 281 (2002)	14 480	Diminution du braconnage des rhinos, éléphants et giraffes
Hippopotame	3601	786 (1998)	3 036	Diminution du braconnage des rhinos, éléphants et giraffes

Réserve de faune à okapis			
Espèces	<1996	Pendant la guerre	>2000
Okapi	3 900-6 350	3 900-6350	Inventaire en cours
Eléphant	4 750-6 000	3 800	Inventaire en cours
Chimpanzé	7 500-12 000	6 000-10 000	Inventaire en cours

Parc national de la Salonga			
Espèces	Avant 1996	Pendant la guerre	Après 2000
Eléphant	Pas d'inventaires	Pas d'inventaires	Premiers inventaires par MIKE&WCS
Bonobo	Pas d'inventaires	Inventaires partiels	Premiers inventaires par MIKE&WCS
Hippopotame	Pas d'inventaires	Pas d'inventaires	
Paon Congolais	Statut non connu	Statut non connu	Statut non connu

Parc national de Kahuzi-Biega (secteurs de haute et basse altitude)				
Espèces	Avant 1996	Pendant la guerre	Après 2002	Observations
Gorille (<i>G. Graueri</i>)	250 (haute altitude)	130 (haute altitude)	78 (haute altitude)	Braconnage
	3 000 (basse altitude)	Pas de données (basse altitude)	Pas de données (basse altitude)	
Eléphant	800 (haute altitude)	25	7	Braconnage armé
	8 000 (basse altitude)	Pas de données (basse altitude)	Pas de données (basse altitude)	



Partenaires pour
le patrimoine mondial
en République
démocratique du Congo

5

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

« Cette conférence représente un tournant décisif en ce qu'elle a permis de réunir la communauté internationale, lui offrant ainsi l'opportunité de réaffirmer son engagement en faveur de la protection et de la préservation des sites du patrimoine mondial de la République démocratique du Congo ». C'est par ces mots que le **directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, Francesco Bandarin**, a introduit cette dernière session de la conférence qui donne la parole aux représentants gouvernementaux et non-gouvernementaux et leur permet de préciser la nature de leur engagement dans ce processus.

Son Exc. M. Anselme Enerunga, ministre de l'Environnement de la République démocratique du Congo a été le premier à prendre la parole.

Il a tenu à exprimer, au nom du Gouvernement de la RDC, sa reconnaissance et sa plus profonde gratitude aux gouvernements belge et japonais, à la Fondation des Nations Unies et à l'UNESCO pour leur rôle dans la tenue de cette première manifestation internationale de soutien au patrimoine mondial en péril de la RDC.

Il a rappelé que l'importance de la biodiversité de la RDC était liée à la viabilité des climats et des habitats ainsi qu'au caractère endémique de nombreuses espèces de faune et de flore présentes sur le territoire congolais. Il a évoqué les cinq sites du patrimoine mondial dont la valeur scientifique, écologique, culturelle, économique et sociale demeure inestimable pour les générations futures et a fait référence à la conscience écologique traditionnelle de la RDC qui s'est développée au fil du temps pour aboutir à la création des aires protégées. M. Enerunga a déclaré que la RDC était fière d'assumer la responsabilité de la conservation durable de ces sites et aires protégées.

Le ministre a donné acte aux ONG de conservation intervenant en RDC en déclarant que son pays avait conscience du fait que la conservation durable des ressources naturelles ne pouvait être assurée que grâce à la solidarité et à la coopération internationales. C'est pour cette raison que la RDC a ratifié plusieurs Conventions internationales relatives à l'environnement et à la conservation de la nature. Il a cité pour exemple la *Convention du patrimoine mondial*, la *Convention sur la Diversité biologique*, la *Convention sur la lutte contre la désertification*, la *Convention sur le commerce international des espèces en danger* et la *Convention sur les changements climatiques*.

Par la voix de son ministre, la RDC a également reconnu le caractère dévastateur sur les ressources naturelles du pays des fortes pressions humaines - dues en grande partie aux conflits armés et aux agressions contre la RDC - exercées sur les sites du patrimoine mondial et l'importance de sauvegarder la diversité biologique de la RDC en dépit d'une conjoncture particulièrement difficile.

En réponse à la mobilisation de la communauté internationale en faveur de la sauvegarde des sites du patrimoine

mondial, le représentant du gouvernement congolais a déclaré solennellement que la RDC s'engageait sur les objectifs suivants :

1. Promouvoir la conservation de la biodiversité sur l'ensemble du territoire national et plus spécifiquement dans les sites du patrimoine mondial ;
2. Garantir les conditions de sécurité et de promotion des investissements destinés à la reconstruction et au développement national en focalisant l'attention sur l'exécution des Stratégies et Plans d'Action en matière de conservation de la nature à travers, notamment la mise en œuvre du Programme Multisectoriel d'Urgence, de Réhabilitation et de Reconstruction (PMURR) ;
3. Intensifier la lutte contre le braconnage en associant les forces armées congolaises au travail héroïque accompli par les gardes des parcs nationaux de l'institut Congolais pour la Conservation de la Nature ;
4. Promouvoir la mise en œuvre de programmes de développement intégré en faveur des communautés riveraines aux aires protégées, en vue de lutter contre la dégradation de la biodiversité d'une part et d'assurer le bien-être des populations cibles d'autre part ;
5. Récupérer et sécuriser l'intégrité des sites du patrimoine mondial.

En conclusion, M. Enerunga a lancé un appel solennel en direction des partenaires privés et publics pour qu'ils soutiennent les efforts de la République démocratique du Congo pour la préservation et la promotion du patrimoine mondial dans son pays.

Intervenant à la suite du ministre congolais de l'Environnement, le représentant de la Belgique, **Eric Duchêne, Ambassadeur, Directeur général adjoint de la Coopération au Développement**, a exprimé les remerciements de son pays à tous ceux qui ont contribué à l'organisation de l'ensemble de la manifestation de soutien au patrimoine remarquable de la République démocratique du Congo. Il a poursuivi son allocution en indiquant qu'en dépit des circonstances difficiles prévalant en RDC, la reconstruction du pays demeurerait pour la Coopération belge un élément prioritaire de sa stratégie pour un développement durable. Il a précisé que la protection de l'environnement et en particulier celle de la biodiversité occupait une place privilégiée dans la politique belge de l'aide au développement.

La Belgique a toujours été convaincue que la renommée universelle de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* de 1972 faisait de celle-ci l'instrument le plus pertinent pour la protection du patrimoine naturel. En conséquence, la décision a été prise de concentrer les fonds extrabudgétaires mis à la disposition de l'UNESCO sur les activités du Centre du patrimoine mondial et du Secteur des sciences exactes et naturelles en matière de sauvegarde de la biodiversité en Afrique centrale et plus spécifiquement en RDC. Par ail-

leurs, un spécialiste en conservation a été mis à la disposition du Centre du patrimoine mondial.

L'assistance bilatérale et multilatérale de la Belgique en faveur de la promotion et de la sauvegarde du patrimoine congolais va se poursuivre. Pour la période 2004-2007, elle prévoit une contribution à l'UNESCO d'un montant de 1.6 millions d'euros en faveur des programmes de soutien aux collectivités locales en vue de promouvoir la biodiversité dans les sites du patrimoine mondial en RDC (1.1 million d'euros) et d'appui à l'ERAIFT à Kinshasa (500 000 euros).

Enfin, M. Duchêne a indiqué que sous réserve de l'approbation du budget 2005, une contribution additionnelle de 300 000 euros serait consentie dès l'année prochaine au programme Biodiversité à raison de 100 000 euros par an.

En conclusion, M. Duchêne a annoncé qu'une enveloppe de près de 300 000 euros sera allouée à l'UNESCO pour la création, au sein de l'ICCN, d'une cellule de gestion de l'information chargée de capitaliser les acquis des programmes mentionnés ci-dessus afin de développer le secteur des sciences écologiques axé sur la protection du patrimoine naturel en RDC.

Le représentant allemand, Andreas Pfeil, a débuté son allocution en remerciant l'UNESCO pour son engagement en faveur de la sauvegarde des sites du patrimoine mondial naturel de la RDC. Son intervention a surtout porté sur la question de la protection du Bassin du Congo qui constitue, à ses yeux, un défi pour la communauté internationale.

M. Pfeil a rappelé que le soutien au Gouvernement de transition en place en RDC constituait, pour l'Allemagne, un élément vital dans la phase de processus de paix que connaît actuellement le pays. Il n'y a pas d'autre alternative. Le retour à la paix, la réduction de la pauvreté et la protection des ressources naturelles forment un tout, ce qui explique, depuis 1998, le soutien du gouvernement allemand à l'ICCN. Bien avant cela, il a encouragé « une approche intégrée » permettant d'améliorer les moyens de subsistance des populations habitant à la périphérie du parc et de protéger la faune et la flore.

La conservation et la protection des forêts tropicales sont des priorités pour le gouvernement allemand qui s'est fixé pour objectif de débloquer 125 millions d'euros par an pour la protection des forêts tropicales à travers le monde. Pour ce qui est de l'Afrique centrale, l'Allemagne est membre du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo au sein duquel sa contribution financière atteint 20 millions d'euros au titre de la coopération bilatérale avec les pays partenaires et 5 millions d'euros au titre de l'aide à la COMIFAC.

M. Pfeil a également indiqué que son pays poursuivrait ses efforts sur un plan national, en RDC, via l'amélioration

du cadre général mis en place pour la protection de l'environnement et de la mise en œuvre de la législation sur les forêts, révisée en 2002. Cette mise en œuvre doit s'effectuer de manière participative, sur la base de consultations avec les communautés locales concernées et en prenant en compte les capacités de l'Administration congolaise. Au niveau local, l'Allemagne continuera à soutenir le Parc national de Kahuzi-Biega et va reprendre à sa charge le paiement de la prime de risque et d'équipement pour les gardes du parc versée jusqu'à ce jour par l'UNESCO.

En conclusion, le représentant allemand a rendu hommage aux organisations internationales qui ont soutenu les activités de la coopération technique allemande dans le Parc national de Kahuzi-Biega depuis 1985 et aux partenaires congolais de l'Allemagne.

Carlos Schuler, Conseiller technique et coordinateur de Programme de la GTZ (Coopération allemande) sur le site du Kahuzi-Biega a pris la parole pour donner un aperçu de la situation actuelle du site du patrimoine mondial. Il a fourni une brève description du parc national de Kahuzi-Biega.

Depuis 20 ans, le Parc bénéficie de l'appui de la Coopération allemande qui privilégie la préservation de l'écosystème, avec le concours de la population locale, et la promotion des activités de développement dans la région du parc. L'objectif de cette approche intégrée est de fournir à la population une alternative économique à la consommation des ressources du parc. L'appui global fourni par l'Allemagne depuis 1985 est évalué à environ 15 millions d'euros.

Avant la crise politique qui a frappé la région des Grands Lacs, le tourisme constituait un facteur économique important pour ce site du patrimoine mondial ainsi que pour l'ensemble de la région. En 1990, plus de 300 000 touristes ont visité le parc générant ainsi plus de 260 000 dollars de recettes pour l'ICCN.

Depuis l'arrivée des réfugiés du Rwanda en 1994, la situation du parc et de ses environs s'est sérieusement détériorée. Plus de 300 000 réfugiés ont été regroupés dans des camps, à la frontière Est du parc, entraînant une énorme pression sur les ressources naturelles de la région. En réponse, la GTZ a tenté de mettre en place des mécanismes, comme l'approvisionnement des réfugiés en bois de chauffe ou l'aide à la population congolaise locale qui n'était pas admise à recevoir celle destinée aux réfugiés, pour atténuer cette pression.

Ces actions de la GTZ ont permis d'éviter que des dommages très importants ne soient causés au Parc national de Kahuzi-Biega d'une part, et de soulager les tensions avec les populations impliquées d'autre part.

Les affrontements armés de 1996 et de 1998 et les troubles qu'ils ont créés – troubles qui n'ont pas cessés depuis

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

– ont transformé le parc en un refuge pour des milliers de Congolais fuyant les attaques et les menaces des rebelles. Le parc est aussi devenu une base arrière pour différents groupes rebelles et milices étrangères, ce qui a favorisé l'apparition, dans les basses altitudes, de nombreuses exploitations minières illégales où, aujourd'hui encore, entre 10 000 et 20 000 personnes exploitent l'or, la cassitérite et le coltan. Cette situation crée d'énormes problèmes d'insécurité pour les populations locales. Chaque jour, des centaines de femmes sont violées et depuis le début de la crise plus de trois millions de personnes ont perdu leur vie dans cette région.

Les gardes du parc n'ont pas été épargnés. Sans armes depuis longtemps, ils ont dû travailler dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses. Quant à la faune, elle a aussi été fortement touchée. Sur plus de 5 000 éléphants recensés avant la crise, il n'en reste plus que la moitié aujourd'hui. Il en va de même pour la population de gorilles qui a été également fortement décimée. L'infrastructure du parc a été détruite à trois reprises.

Malgré une insécurité généralisée, la GTZ a poursuivi ses activités dans le Parc national de Kahuzi-Biega menant, chaque fois que cela a été possible, des négociations avec les parties belligérantes destinées à limiter au maximum l'atteinte à l'intégrité du site du patrimoine mondial et à améliorer la sécurité et les conditions de travail des gardes et du personnel.

La GTZ a continué à prodiguer de l'aide à la population en lui fournissant des vivres et des semences et en l'associant plus étroitement à la gestion du parc via l'instauration de comités locaux pour la protection de la nature. Parallèlement, un travail de sensibilisation de la population de la région, des décideurs politiques et traditionnels, des ONG locales et internationales et des médias à la situation du parc a été régulièrement mené.

En dépit de ressources financières limitées, une étroite collaboration avec des organisations comme l'UNESCO, le WCS, le WWF et le programme alimentaire mondial a néanmoins permis d'obtenir des fonds supplémentaires pour la protection du parc et l'appui à la population locale.

Ces cinq dernières années, le nombre de gorilles est resté stable en altitude et ceci malgré l'implantation de nombreux militaires autour de leur habitat naturel. Les récents incendies déclenchés dans le parc par des occupants illicites rwandais, des miliciens et des interahamwes pour s'accaparer de nouvelles terres ont été maîtrisés avec l'aide de la population.

En conclusion, M. Schuler a reconnu que les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO en RDC avaient beaucoup souffert mais que l'écosystème gardait sa faculté à se régénérer. Par ailleurs, des perspectives de développement pour les populations locales demeuraient. Il a de

même affirmé que sans les efforts de la Coopération allemande, de l'UNESCO et des autres partenaires, le Parc n'existerait plus. Pour autant, a-t-il précisé, le développement de la région et la conservation du Parc ne seront possibles que si la paix est rétablie et ce facteur essentiel échappe très largement à l'influence du projet et de l'administration du Parc. Il appartient donc aux décideurs et acteurs politiques, aux Nations Unies, aux bailleurs de fonds internationaux de se mobiliser pour la poursuite du processus de paix.

Par la voix de leur représentante **Anne Carson, Premier Secrétaire de la Délégation permanente des Etats-Unis auprès de l'UNESCO**, les Etats Unies ont fait part de leur soutien à la Convention du patrimoine mondial. Mme Carson a rappelé que son pays avait encouragé avec enthousiasme le développement de la *Convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel* et qu'il en avait même été le premier signataire, le 7 décembre 1973.

Selon Mme Carson il a été plus d'une fois démontré, au cours de ces trente dernières années, que la *Convention du patrimoine mondial* et son Secrétariat, le Centre du patrimoine mondial, ont joué un rôle fondamental dans la sauvegarde de parts essentielles de nos traditions et de nos histoires communes. Cette Conférence, en attirant l'attention sur les sites en péril du patrimoine mondial dans le Bassin du Congo, s'inscrit également dans cette tradition. Elle témoigne du travail formidable que l'UNESCO peut accomplir quand elle est poussée par une compréhension commune des objectifs que nous partageons, un calendrier précis et une action ciblée.

Mme Carson a rappelé le vif intérêt que le secrétaire d'Etat Colin L. Powell a toujours manifesté pour les questions relatives au développement raisonné des ressources du continent africain. Cet intérêt a été à l'origine de l'annonce, au Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg en 2002, de la création du *Programme de Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo*.

Le Partenariat rassemble 29 organisations gouvernementales et non gouvernementales travaillant ensemble pour une gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo et une amélioration des conditions de vie de ses populations.

La contribution prévue des Etats-Unis à ce Partenariat totalise environ 53 millions de dollars, principalement destinés à l'appui et à la conservation des onze paysages du Bassin du Congo écologiquement importants dont font partie les cinq sites du patrimoine mondial. Depuis l'annonce du Projet du Bassin du Congo, le gouvernement américain a contribué aux différentes activités réalisées dans le Bassin du Congo pour un montant avoisinant les 36 millions de dollars. Pour 2005, un financement additionnel de 15 millions de dollars a été demandé.

Seule une action continue et concertée pourra permettre au Bassin du Congo et à ses habitants d'accéder au futur qu'ils méritent. Les Etats-Unis sont déterminés à poursuivre le rôle de leader dans ce domaine a conclu Mme Carson.

La France représentée par **Bérengère Quincy, Directrice de la Coopération technique à la Direction générale de la coopération internationale et du développement**, a exposé ses actions en matière d'environnement dans le Bassin du Congo.

Mme Quincy a déclaré que la France était très présente dans le Bassin du Congo et qu'elle avait la volonté de s'engager plus, dans les prochains mois, en République démocratique du Congo en particulier dans le domaine de l'aide au développement.

Dans sa présentation Mme Quincy a indiqué que la France avait opté pour une approche régionale du Bassin du Congo qui inclue de facto, la République démocratique du Congo.

L'intérêt d'une telle approche réside dans ce qu'elle accompagne les autres interventions et financements mis en place par la France et permet ainsi une synergie entre les projets bi et multilatéraux par le biais de la complémentarité et de la concertation avec les différents partenaires opérant dans la région.

C'est pour cette raison que la France s'est associée au *Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo*, dont l'un des objectifs fondamentaux, en plus de la conservation, est la réduction de la pauvreté et des inégalités pour les populations locales des pays de la région.

L'approche française s'articule autour de **trois axes** : **la conservation** qui sous-entend l'appui aux aires protégées pour une gestion durable et un développement économique – à travers l'écotourisme, le renforcement des capacités des gestionnaires des parcs, le développement de plans de gestion concertés avec les communautés locales – et la protection de certaines espèces menacées comme le Bonobo en République démocratique du Congo. L'implication des populations locales constitue également un élément important. La Coopération française est de même très impliquée dans le Programme ECOFAC de l'Union européenne qui intervient notamment dans l'appui au réseau RAPAC (Réseau des aires protégées d'Afrique centrale) et le projet CAWHFI (Central Africa World Heritage Forest Initiative) coordonné par l'UNESCO avec le concours de nombreux partenaires.

La valorisation constitue le deuxième axe d'intervention de la Coopération française en faveur de la diversité des écosystèmes du Bassin du Congo. Il s'agit de proposer aux populations des alternatives économiques en vue de réconcilier l'utilisation et la conservation des ressources par et pour les populations. Pour ce faire, plusieurs pro-

jets pilotes ont été mis en place. Ils tendent à valoriser les produits forestiers non-ligneux (plantes alimentaires, racines, fruits, etc.) dans le but de permettre aux populations détentrices de ces ressources un développement effectif et durable. Ces produits génèrent habituellement des ressources monétaires pour les populations rurales et répondent à une forte demande des populations urbaines de la région. Mme Quincy a donné l'exemple du projet *biodivalor* qui porte sur la valorisation durable de la diversité des forêts gabonaises par la collecte et la commercialisation d'échantillons de plantes utilisables à des fins pharmaceutiques, cosmétiques ou aromatiques. Ce type de projet pourrait être étendu, selon Mme Quincy, à l'ensemble des pays de la région. Par ailleurs, la coopération française s'intéresse aussi aux aménagements forestiers durables et plus précisément à la gestion durable des ressources naturelles dans les exploitations forestières. Les actions sont principalement initiées par le FFEM à travers, notamment, la réalisation d'inventaires dans le cadre de l'élaboration de plans de gestion et d'aménagement durable des concessions forestières avec l'appui de l'Agence française de développement.

La connaissance et l'information constituent le troisième axe de l'intervention française. Il s'agit de promouvoir la recherche en participant, par exemple, au développement de la gestion de l'information et des connaissances environnementales en Afrique centrale à travers des projets comme le Projet régional de gestion de l'information environnementale (PRGIE) qui regroupe plusieurs partenaires financiers et est géré par l'Association pour le développement de l'information environnementale (ADIE) dont le siège se trouve au Gabon. La formation des acteurs locaux dont l'ambition est d'amorcer une dynamique régionale et multi bailleurs en développant d'une part les capacités régionales grâce à la formation de techniciens, de cadres et de chercheurs et en soutenant la recherche. Il s'agit d'autre part, d'aider les bénéficiaires dans le processus de recherche de financements complémentaires auprès des institutions ou de programmes opérant dans ce secteur.

En conclusion, Mme Quincy a déploré le fait que la gestion de l'information soit à l'heure actuelle l'un des maillons faibles de la chaîne du développement durable en Afrique centrale. Pour y remédier, la coopération française préconise de mettre à la disposition des décideurs et acteurs une information fiable sur la gestion des ressources en utilisant des techniques comme les systèmes d'informations géographiques (SIG).

Intervenant après la représentante française, **Roberto Tortoli, Secrétaire d'Etat italien pour l'environnement** s'est exprimé sur l'appui que son gouvernement a apporté à la RDC au cours de ces dernières années. La coopération italienne a articulé son action en RDC autour de trois axes majeurs : la résolution des conflits, l'annulation de la dette et l'aide au développement en concentrant ses efforts sur l'urgence et l'aide alimentaire.

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

Une attention particulière a été accordée au *dialogue inter-congolais*, les négociations entre les divers mouvements congolais ont atteint leur point d'orgue en juin 2003 avec la formation du Gouvernement de transition. C'est pour cette raison que l'Italie a activement participé à la Conférence internationale pour la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la Région des Grands Lacs qui s'est tenue sous les auspices des Nations Unies et de l'Union Africaine.

Le représentant italien a indiqué que l'Italie a toujours accordé une grande importance à la sauvegarde du patrimoine mondial - un éternel témoin du passé et une garantie essentielle pour le futur - ainsi qu'aux régions en situation de post-conflit. L'Italie était convaincue que l'UNESCO pouvait et devait jouer un rôle crucial dans ce domaine. Dans le cadre des discussions sur le budget de l'UNESCO par la 32^e session de la Conférence générale, l'Italie avait choisi de rejoindre le camp de ceux qui souhaitent faire un effort pour protéger le second plus important « poumon vert » du monde. C'est ce qui l'a amené à faire une contribution de 300 000 euros au projet « *Promouvoir et préserver le patrimoine mondial congolais* ». Le représentant italien a déclaré que son Gouvernement était fier de compter parmi les amis sincères de la République démocratique du Congo et de son peuple.

Première agence intergouvernementale à s'exprimer après les représentants gouvernementaux, c'est par la voix de son **Directeur des opérations pour la RDC, Emmanuel Mbi**, que la Banque mondiale a présenté son action en RDC.

M. Mbi a débuté son intervention en adressant les remerciements de la Banque mondiale à l'UNESCO pour l'avoir invitée à prendre la parole pendant la conférence.

A l'instar des autres intervenants, il a réaffirmé la richesse et l'importance de la biodiversité de la RDC qui constitue un patrimoine unique et irremplaçable. Il a ajouté que le patrimoine biologique de la RDC constituait la seule source de revenus possibles pour beaucoup de Congolais qui comptent au nombre des populations les plus pauvres de la planète.

Pour M. Mbi, la question qui préoccupe tout le monde est bien la menace qui pèse sur ce patrimoine et la manière dont il pourrait être préservé. Il tire de cela trois constats.

L'urgence qu'il y a à agir pour préserver le patrimoine congolais gravement menacé avec notamment le risque d'extinction des rhinocéros blancs de la Garamba, les pertes en hommes et en moyens des institutions environnementales. En effet, malgré le retour de la paix, il faudra encore des années pour que les structures institutionnelles nécessaires à la protection de l'environnement soient remises en place et retrouvent toute leur efficacité. Emmanuel Mbi préconise de recréer, moderniser et ren-

forcer les structures institutionnelles concernées et de travailler à l'amélioration des conditions de vie des Congolais pour assurer, à moyen terme, une bonne gestion des ressources naturelles.

Une bonne solution aujourd'hui valant mieux qu'une meilleure solution demain il faudrait, toujours selon M. Mbi, accepter le caractère imparfait et peut-être rudimentaire des instruments mis en place pendant la période transitoire que connaît actuellement la RDC. Il recommande de faire preuve de pragmatisme et d'aider, avant toute chose, le gouvernement congolais à définir des priorités et un phasage des actions à entreprendre. Il convient ensuite d'intégrer les préoccupations environnementales dans une stratégie globale de relance. Il faut entendre par là la nécessité d'incorporer les actions de conservation de la nature dans le cadre global de la reconstruction du pays. La conservation de la nature pourrait ainsi représenter une contribution importante au processus de stabilisation de la RDC. Une meilleure gestion des ressources naturelles pourrait aider à consolider la paix, ce qui est la condition sine qua non de la conservation de la nature. Sans paix ni sécurité, on ne peut espérer appliquer la politique environnementale ce qui conduit M. Mbi à encourager le déploiement des forces de maintien de la paix et la relance économique.

Revenant sur la contribution que pourrait faire la Banque mondiale, M. Mbi a indiqué que depuis son réengagement en 2001, la Banque a étroitement travaillé avec le gouvernement congolais et les autres partenaires dans la perspective d'apporter des réponses aux urgences environnementales. Au cours de ces trois dernières années, elle a privilégié les coopérations et les synergies. C'est ainsi que la Banque mondiale a pu étroitement collaborer avec la FAO sur les questions de code forestier, avec l'UNESCO sur les parcs nationaux et avec de nombreux autres bailleurs et ONG sur la définition d'un cadre stratégique pour les forêts congolaises, sans oublier les Congolais dont M. Mbi a salué les louables efforts.

Sur le plan des actions concrètes, la Banque mondiale a notamment soutenu le gouvernement congolais lorsqu'il a adopté des mesures destinées à « libérer » une partie du foncier frauduleusement détenu par certains concessionnaires et a décidé d'instituer un moratoire sur l'attribution de nouvelles concessions. Aujourd'hui, ces efforts se poursuivent à travers, notamment, le financement de la révision de l'ensemble des contrats de concession ainsi que la préparation d'un zonage forestier auquel les populations locales potentiellement concernées seront associées.

En conclusion, M. Mbi a annoncé la préparation d'un nouveau projet de financement de 10 millions de dollars du Fonds mondial pour l'environnement (GEF) en appui aux parcs nationaux de la RDC. Deux sites du patrimoine mondial seraient concernés, les Parcs nationaux de la Garamba et celui des Virunga. Il a de nouveau insisté sur

le fait que les actions environnementales ne pouvaient en aucune sorte être menées de façon isolée et c'est pourquoi l'amélioration du niveau de vie des Congolais se trouvait être l'autre ambition la Banque mondiale.

Gilles Fontaine, membre de la Délégation permanente de la Commission européenne auprès de l'UNESCO, s'est exprimé sur les activités de cette Organisation en RDC. A cette occasion, il est brièvement revenu sur le scepticisme qui régnait lors du lancement du projet UNESCO - UNF pour la sauvegarde des sites du patrimoine mondial en République démocratique du Congo. La Commission européenne faisait partie, avec l'ICCN, les ONG internationales de conservations partenaires, les agences bilatérales belge, française, italienne et quelques agences des Nations Unies, du petit nombre qui croyait à la réussite d'un tel projet.

Pour autant, l'engagement de la Commission européenne en faveur des sites du patrimoine mondial en RDC ne date pas de cette période. C'est en effet, depuis près de 20 ans que la Commission européenne apporte son soutien à ces sites et en particulier aux Parcs nationaux des Virunga – dans le cadre du programme Kivu - et de la Salonga, dans le cadre du programme régional ECOFAC.

La fin de la phase actuelle du projet UNESCO-UNF en République démocratique du Congo a coïncidé avec le redémarrage, après dix ans d'arrêt, de la coopération entre l'Union européenne et la RDC.

Selon M. Fontaine, l'une des plus grandes réussites à porter au crédit du projet UNESCO-UNF a été la création d'une communauté d'intervenants dans le domaine de la conservation de la nature, détenteurs à la fois d'une compétence unique et d'une longue expérience du terrain, désireux de travailler de façon concertée et en synergie. Cette nouvelle façon de travailler rend désormais possible la réalisation de programmes de grande ampleur dans le secteur des ressources naturelles. Le projet de « *Renforcement des capacités de gestion et réhabilitation des aires protégées en RDC* » en fait partie. Financé, en janvier 2004, par le Fonds européen de développement pour un montant de cinq millions d'euros, ce projet s'inscrit non seulement dans une politique de préservation de l'environnement mais aussi et surtout dans l'effort global de reconstruction des institutions de la RDC et de renforcement de ses capacités de gestion.

Les principaux objectifs de ce projet sont :

- le renforcement durable des capacités de l'ICCN et de l'Institut des Jardins Zoologiques et Botaniques Congolais (IJBZ) ;
- la réhabilitation et la gestion des parcs nationaux, notamment ceux des Virunga et de la Salonga.

M. Fontaine a précisé que la RDC bénéficiait par ailleurs d'une autre enveloppe complémentaire d'également cinq

millions d'euros. Ce financement sera affecté aux activités d'appui institutionnel à l'ICCN et d'appui à l'ERAIFT.

La réouverture du programme régional ECOFAC sur la RDC a été annoncée pour 2005. Ce programme inclut un appui au Parc national de la Salonga ainsi que plusieurs autres programmes thématiques.

M. Fontaine a reconnu que la situation demeurait néanmoins critique, surtout du point de vue de la sécurité et de la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire. Les meurtres du personnel de l'ICCN du Parc national d'Upemba, l'occupation de l'habitat des gorilles du Parc national des Virunga et l'élimination de la moitié de la population des rhinocéros blancs de la Garamba sont, à ses yeux, de sérieux rappels sur le fait que la bataille pour la sauvegarde du patrimoine congolais est loin d'être gagnée. Une partie des ressources du FED sera, d'ailleurs, directement affecté à l'appui de la sauvegarde des rhinocéros blancs de la Garamba.

En conclusion, M. Fontaine a rappelé la participation de la Commission européenne, aux côtés d'autres partenaires, au rétablissement de l'Etat de droit dans le secteur des gorilles des Virunga en juillet et août 2004 et que cette opération avait démontré que la volonté politique associée à une capacité de réponse rapide et courageuse sur le terrain pouvait être couronnée de succès, en dépit de la gravité du problème y compris dans une région aussi sensible que le Kivu.

Le coordinateur régional du PNUD/GEF pour la biodiversité en Afrique centrale, Abdoulaye Ndiaye, a indiqué que les activités du PNUD/GEF se concentraient principalement sur les questions de changement climatique, de biodiversité, des eaux internationales, de protection de la couche d'ozone avec deux nouvelles priorités : la dégradation terrestre (désertification et déforestation) et les pollutions organiques résistantes (ou POPs). Il a rappelé que la région Afrique de l'ouest/centrale avait trois types d'écosystèmes : forestier, sahélien, côtier et marin et que le Bassin du Congo était considéré comme la deuxième forêt continue au monde et l'une des deux plus importantes régions en Afrique en terme de diversité biologique.

Il y a environ six initiatives PNUD/GEF actuellement en cours dans le Bassin du Congo. Dans le budget GEF déjà approuvé, elles totalisent un montant d'environ 48.5 millions de dollars.

Dans ce portfolio, on trouve le projet de réhabilitation de 16 aires protégées en RDC, qui comprend les Parcs nationaux des Virunga, Garamba, Kahuzi-Biega et Salonga. Il est prévu pour quatre ans et s'élèvera à 18.5 millions de dollars (6 millions du GEF et 12.5 millions cofinancés par le PNUD, la RDC, la GTZ, l'UNESCO, l'UNF, la Belgique, la Fondation Mac Arthur et le WWF). Au niveau national, les partenaires du projet sont les ministères de

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

l'Environnement, de la conservation de la nature et du Tourisme et l'ICCN.

Le principal objectif du projet sera d'établir une base structurelle et fonctionnelle pour gérer les aires protégées en RDC. Les résultats attendus sont :

1. L'élaboration d'un environnement politique, législatif, institutionnel et social favorable à la conservation des aires protégées ;
2. La restructuration de l'ICCN et la mise en place d'un système de gestion décentralisé ;
3. Le développement et la mise en œuvre d'un système de planification et de gestion ;
4. La reprise des opérations de base à travers le recrutement du personnel, le financement et la fourniture d'équipement ;
5. La définition, sur la base de l'expérience et des analyses entreprises dans les cinq sites pilotes, d'une approche participative, encourageant la gestion par les communautés.

S'exprimant au nom de l'Agence spatiale européenne (ESA), **Mario Hernandez, Spécialiste principal du programme à l'UNESCO**, a indiqué que c'est en 2001 qu'avaient débuté les discussions sur un partenariat entre le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et l'ESA. L'idée était d'utiliser les technologies d'observation spatiale pour créer des outils d'aide au suivi de l'état de conservation des sites du patrimoine mondial, en particulier dans les pays en développement. C'est ainsi que l'ESA et l'UNESCO ont mis sur pied un projet destiné à l'observation de l'habitat des gorilles dans les sites du patrimoine mondial. Ce projet concerne non seulement la RDC mais aussi l'Ouganda et le Rwanda. Parallèlement, l'ESA a aidé l'UNESCO à mettre en place une unité d'observation satellitaire au service des pays en développement.

Les résultats obtenus ont démontré à quel point l'observation spatiale était un outil extrêmement utile pour la conservation en République démocratique du Congo où les aires protégées sont difficilement accessibles. Par ailleurs l'imposante superficie de certains des parcs fait de l'imagerie satellitaire le meilleur outil pour appréhender leur immensité. Le recours aux moyens satellitaires aura notamment permis de créer les bases d'une cartographie appropriée. Avec le concours financier du gouvernement belge, l'UNESCO aidera la RDC à renforcer les capacités requises. Les agences spatiales associées ont exprimé leur souhait de poursuivre leur partenariat avec l'UNESCO.

Selon Mario Hernandez, la conférence a permis de réunir les plus importants bailleurs de la RDC. Si un projet destiné à renforcer la conservation de la biodiversité en RDC est susceptible de trouver un financement et dans la mesure où l'observation satellitaire peut lui être utile, les agences spatiales sont toutes disposées à soutenir l'unité

chargée de l'observation satellitaire au sein de l'UNESCO en lui fournissant l'espace, l'équipement et l'expertise nécessaires.

Les initiatives du **Centre international pour la recherche forestière (CIFOR)** représenté par **Chimane Diaw** ont deux composantes majeures : l'appui scientifique lié à la reprise et à la construction d'une politique forestière et l'intégration des expériences internationales au système forestier d'une part et de la bonne gouvernance des milieux naturels d'autre part.

Selon M. Diaw, certains des défis stratégiques les plus importants à définir concernent le passage de la conservation de crise ou de diplomatie à une conservation en rapport avec les populations vivant à l'intérieur ou à la périphérie des aires protégées et la réactivation de l'industrie du bois. Il a conclu qu'il importait d'optimiser les différentes valeurs de la forêt.

En introduction de son intervention, **David Carter, Vice-président chargé des finances à la Fondation des Nations Unies (FNU)**, a déclaré que réunir les gouvernements, les organisations internationales et les plus importantes ONG pour protéger les trésors de la biodiversité des sites du patrimoine mondial de la RDC, comme l'a fait l'UNESCO, était exactement le type de partenariat mondial que Ted Turner voulait encourager en faisant un don exceptionnel de 1 milliard de dollars aux Nations Unies.

Le partenariat de la FNU avec le Centre du patrimoine mondial, la République démocratique du Congo, le Gouvernement belge, la Coopération allemande et les ONG a été novateur à la fois au niveau de la mise en place de l'équipe du projet que de ses efforts pour protéger le patrimoine naturel dans les régions de conflit armé.

M. Carter a souhaité, au nom de la FNU, remercier ses partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux, l'UNESCO et en particulier le Centre du patrimoine mondial et son directeur, M. Francesco Bandarin, pour avoir permis à son organisation d'explorer de nouvelles pistes en matière de financement durable de ses projets. L'adoption de cette approche partenariale pour assurer un financement durable à la sauvegarde du patrimoine mondial en RDC s'est révélée être, pour le projet, un élément aussi important que les fonds accordés par la FNU. D'un montant d'environ 4 millions de dollars, le financement de la FNU aura permis, selon David Carter, de lever des millions supplémentaires pour l'effort de conservation des sites du patrimoine mondial en RDC.

Par ailleurs, M. Carter a annoncé l'approbation par le Conseil d'Administration de la FNU d'un nouveau partenariat avec la Wildlife Conservation Society et le Centre du patrimoine mondial. Dans le cadre de ce partenariat, une somme de 1.2 millions de dollars supplémentaires sera allouée au financement de la phase II du projet pour la sauvegarde des sites du patrimoine mondial de la RDC.

la FNU souhaite poursuivre sa collaboration avec ses partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux. Elle entend également continuer à aider le Centre du patrimoine mondial à renforcer ses effectifs pour faire face à l'inflation des demandes. M. Carter a indiqué, à ce propos, que la FNU collaborait avec le Centre du patrimoine mondial à la recherche de pistes pour faire plus largement connaître l'histoire du patrimoine mondial à travers le monde et promouvoir l'effet bénéfique d'un tourisme durable dans les sites du patrimoine mondial.

En conclusion, M. Carter a salué la déclaration de la République démocratique du Congo sur son engagement politique en faveur de la sauvegarde de ses sites du patrimoine mondial en péril.

Intervenant en tant que porte-parole des ONG partenaires, **Annette Lanjouw, conseiller technique auprès du Programme International pour la Conservation des Gorilles (PICG)**, a indiqué que les équipes des dix ONG de conservation travaillaient actuellement dans les cinq sites du patrimoine mondial. Elle a rappelé que la conservation était un investissement sur le long terme et a cité, pour illustrer son propos, des exemples d'ONG et de particuliers présents en RDC depuis des décennies. La contribution financière annuelle de ces ONG en faveur des sites du patrimoine mondial, est estimée à environ de 2 millions de dollars.

Mme Lanjouw a rappelé que ces ONG avaient continué à travailler sur le terrain malgré la guerre. Elle a par ailleurs souligné que les activités de l'ensemble de ces ONG avaient été réalisées avec le concours du gouvernement, et en particulier celui de l'ICCN dont elle a tenu à saluer le courage et l'engagement. A présent, l'application de la loi sur le terrain, le suivi des inventaires biologiques, la coopération avec les communautés locales et la sensibilisation des autorités concernées s'avèrent indispensables pour développer les capacités du pays dans le domaine de la conservation.

Mme Lanjouw préconise de veiller à ce que la conservation contribue également à la réduction de la pauvreté dans l'ensemble du pays et non seulement dans les sites isolés. Selon elle, le développement durable se ferait alors par le biais de la participation dans le domaine de la gestion des forêts, des mines, des infrastructures, etc.

Elle a invité le gouvernement congolais à soutenir les structures et les parcs par tous les moyens et à assurer également l'intégrité des limites des parcs et leur protection sur le long terme.

En ce qui concerne les Nations Unies et la communauté internationale, elle souhaite que la conservation de la nature soit intégrée dans leur programme d'intervention en reconnaissant son rôle dans la réduction de la pauvreté.

En conclusion de la session « *Les partenaires pour le patrimoine mondial en République démocratique du Congo* », le doyen de la faculté de Droit de Kinshasa et Président de la Commission économique et financière de l'Assemblée Nationale de la RDC, **Grégoire Bakandeja wa Mpungu**, est revenu sur l'importance de la conférence qui a éclairé les participants sur l'état de la biodiversité de la République démocratique du Congo.

Il a rappelé que la population congolaise, aujourd'hui estimée à 60 millions, avait de grandes chances de doubler dans les 30 ans à venir et que, celle-ci dépendant des ressources naturelles, cet élément ne devrait pas être négligé au risque de faire échouer toute tentative de conservation de la diversité biologique. A l'instar des autres intervenants, il a insisté sur le besoin d'un développement global dans tous les domaines y compris dans l'ensemble des secteurs industriels et de restaurer la sécurité. Il a rappelé le vœu des partenaires de la RDC de voir le gouvernement congolais s'engager à assurer les conditions de sécurité dans les parcs nationaux et les aires protégées qui pourraient, selon lui, former les bases d'une industrie touristique vigoureuse.

Evoquant la participation et la présence du secteur privé, le Doyen Bakandeja a indiqué qu'une vingtaine d'entreprises - du secteur minier, forestier, pétrolier, touristique et financier - avait accepté l'invitation de l'UNESCO. Les entreprises représentées ont eu le loisir de s'exprimer sur les difficultés auxquelles elles étaient confrontées dans l'exercice de leurs activités mais elles ont aussi reconnu l'importance de préserver le patrimoine mondial de la RDC. Le Doyen Bakandeja a insisté sur la priorité absolue pour les entreprises d'adopter des principes et des pratiques de responsabilité sociale et environnementale. Selon lui les exemples de bonnes pratiques existent, mais beaucoup reste à faire.

En conclusion, le Doyen Bakandeja est revenu sur les propos du représentant du PNUD/GEF lors du forum consacré au partenariat avec le secteur privé, Abdoulaye Ndiaye, appelant à la capitalisation des opportunités offertes par cette rencontre avec le secteur privé par la création d'un Comité de suivi. L'objectif assigné à ce comité serait d'explorer de nouvelles voies pour la protection et la conservation du patrimoine naturel et culturel de la RDC, bien commun de l'ensemble de l'humanité.

Comptes rendus des ateliers



Assurer la protection
des sites en RDC :
Un atelier d'experts

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

Au cours de cet atelier qui a précédé l'ouverture de la *Conférence internationale des bailleurs de fonds pour la promotion et la sauvegarde du patrimoine congolais*, les experts ont été invités à s'exprimer sur quatre thèmes:

- A. L'évaluation de la première phase du projet UNESCO-UNF ;
- B. Le recours aux technologies satellitaires pour le suivi des sites du patrimoine mondial en RDC ;
- C. L'importance des sites du patrimoine mondial de la RDC pour la sauvegarde des grands singes ;
- D. Les enjeux et les défis de l'implication des communautés locales dans la conservation des sites du patrimoine mondial en RDC.

Une session d'une demi-journée était consacrée à chacun des quatre thèmes abordés. Pour une meilleure lisibilité, le vocable *atelier* sera substitué à celui de session et la présentation des ateliers se fera selon le plan ci-dessous indiqué :

- Présentation générale de l'atelier
- Objectifs de l'atelier
- Résumé des principales questions abordées et conclusions

A. Evaluation de la première phase du projet UNESCO-FNU

Présentation générale de l'atelier

Initié en 2000 par l'UNESCO avec le soutien financier de la Fondation des Nations Unies (FNU), le projet « *Conservation de la biodiversité en zones de conflit armé : préserver les sites du patrimoine mondial en RDC* », financé pour quatre ans, avait pour ambition de venir en aide à une RDC engluée dans le conflit des Grands Lacs après avoir subi de plein fouet, dans sa partie Est, les conséquences du génocide rwandais. L'urgence était à la préservation de l'intégrité des cinq sites du patrimoine mondial dans un pays en guerre et en particulier des quatre sites situés à l'est du pays et isolés de la Direction à Kinshasa.

C'est avec le concours de nombreuses ONG de conservation et de la GTZ - toutes déjà actives dans les cinq sites – et grâce à un financement supplémentaire de la Coopération belge au développement ainsi qu'à une assistance technique de l'Agence spatiale européenne dans le domaine de l'utilisation de la télédétection que le projet a pu être concrétisé sur le terrain, et ce en étroite collaboration avec l'ICCN. L'Office de la politique scientifique belge a également contribué à la réalisation du projet.

L'atelier a exploré les enseignements de ce travail « pionnier » de conservation en zones de conflits armés et identifié les priorités pour une continuation du projet.

Objectifs de l'atelier

- (i) Présenter les résultats obtenus et les enseignements au terme de la première phase du projet ;
- (ii) Fixer les priorités pour la mise en œuvre de la phase II.

En introduction, Jean-Pierre d'Huart, l'évaluateur du projet, a brièvement présenté le projet en insistant sur son caractère à la fois novateur et atypique. La singularité de ce projet repose principalement sur le fait qu'il a été

élaboré et mis en œuvre par une coalition réunissant la Fondation des Nations Unies, l'UNESCO, la Coopération allemande (GTZ), neuf ONG³ internationales de conservation et l'autorité congolaise chargée de la gestion des Parcs (ICCN).

L'atelier a débuté par l'exposé de quatre problématiques traitées par les experts John Hart (WCS), Bernard Iyomi-Iyatshi (ICCN), Annette Lanjouw (PICG), Norbert Mushenzi (ICCN), Eulalie Bashige (ICCN), Terese Hart (WCS), Conrad Aveling (Consultant) et Henri-Paul Eloma (ICCN). Une discussion était également programmée.

Principales problématiques abordées

Les sites du patrimoine mondial sévèrement appauvris constituent-ils encore une priorité pour la conservation en RDC ?

Invités à s'exprimer sur cette question, John Hart et Bernard Iyomi-Iyatshi estiment qu'en dépit du succès du projet, les menaces qui pesaient sur les sites du patrimoine mondial n'ont pas disparu. Ils rappellent que tout au long du conflit, les sites ont été utilisés comme bases de replis pour les militaires avec pour conséquence une forte progression du braconnage, celui-ci devenant une source de financement des activités des bandes armées. Selon les deux experts, cette surexploitation des ressources pourrait avoir conduit à la fragilisation de la situation des espèces les plus sensibles. A titre d'exemple, six tonnes d'ivoire ont pu être sorties d'un parc grâce à la complicité des militaires et d'autres groupes armés.

³. Programme International de Conservation des Gorilles (PICG), Fonds Mondiale pour la Nature (WWF), Wildlife Conservation Society (WCS), International Rhino Foundation (IRF), Fauna and Flora International (FFI), African Wildlife Foundation (AWF), Gilman International Conservation (GIC), Société Zoologique de Milwaukee (ZSM), Société Zoologique de Londres (SZL).

La forte pression démographique est également l'une des plus importantes menaces exercées sur les sites du patrimoine mondial. Dans la province du Kivu, de nombreux sites doivent faire face à de très fortes pressions démographiques qui s'exercent à leur périphérie immédiate. Les populations qui se sont implantées dans ces zones veulent accéder aux ressources naturelles et prendre possession de nouveaux espaces agricoles. Les exemples des Parcs Nationaux des Virunga et du Kahuzi-Biega illustrent parfaitement les inquiétudes exprimées par les experts. Ces sites ont été particulièrement touchés par les occupations illégales dont ils ont fait l'objet ainsi que par les activités d'extraction incontrôlées pratiquées dans leurs enceintes même. Par ailleurs, la faiblesse des moyens de l'ICCN a eu pour conséquence d'augmenter l'insécurité en dépit du succès des opérations de lutte contre la pratique d'activités illicites dans les parcs menées avec les militaires.

La forte coalition entre l'ICCN et les ONG générée par la guerre doit survivre en temps de paix

Annette Lanjouw et Norbert Mushenzi ont rappelé qu'au début du conflit, l'ICCN était pratiquement seul à mener le combat pour la conservation des sites du patrimoine mondial. Son personnel était sans ressources, désorienté et désorganisé. C'est d'abord avec l'aide d'un petit nombre d'ONG de conservation qu'il a pu lancer un appel à l'aide internationale. Pour être en mesure de conserver son influence sur les aires protégées, l'ICCN devait impérativement :

- Collecter des informations au niveau de chaque site et comprendre sa situation ;
- Adopter une stratégie globale pour être en mesure de coordonner ses activités ;
- Poursuivre les activités de terrain y compris la rémunération de son personnel ;
- Lancer une grande campagne de collecte de fonds ;
- Faire circuler l'information sur l'évolution de la situation sur le terrain et sur les enseignements.

Pour mener à bien toutes ces actions, une équipe spéciale chargée du suivi et du développement du projet UNESCO-UNF a été mise sur pied dans le but d'assurer la protection de l'ensemble des sites. Les questions les plus urgentes à régler étaient celles liées aux fortes pressions exercées sur les sites, à l'isolement des gardes et au versement de leurs salaires ainsi que celles relatives au non respect de la législation nationale sur les sites. La Coopération allemande (GTZ), le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), Gilman International Conservation (GIC), Wildlife Conservation Society (WCS), le Programme International de Conservation des Gorilles (une coalition constituée du Fonds Mondial pour la Nature, African Wildlife Foundation (AWF), Fauna and Flora International (FFI)), l'International Rhino Foundation (IRF), la Zoological Society of Milwaukee (ZSM) et la Zoological Society of London (ZSL) ainsi que l'UNESCO se sont regroupés au sein de cette coalition.

L'esprit d'équipe dont ont fait preuve l'ensemble de ces nouveaux partenaires et la mise en place de mécanismes de coordination ont indéniablement constitué une première dans le monde de la conservation et peuvent, à ce titre, être considérés comme les effets les plus positifs et inattendus de la guerre.

L'adoption, en temps de conflit, d'une approche concertée pour la conservation sur le terrain aura été, malgré les difficultés rencontrées, l'une des réussites du projet.

Les deux intervenants ont par ailleurs rappelé les deux principaux objectifs assignés à la coalition à savoir évaluer la situation globale des cinq sites du patrimoine mondial et tirer de cette mobilisation commune, les enseignements pouvant contribuer à la conservation d'autres sites en période de conflit.

Les résultats de l'évaluation du projet ont démontré que les mécanismes de coordination établis par la coalition constituaient une part importante du succès du projet mais que la coordination, en elle-même, s'avérait coûteuse en temps et en charge de travail. Des structures comme le CoCoSi et le CoCoCongo, toutes les deux mises en place par le projet, ont été officialisées par la l'ICCN, ce qui est considéré comme un autre succès à porter au crédit du projet d'autant plus que la poursuite de l'institutionnalisation de cette coordination entre les organisations, préconisée par l'ensemble des membres de la coalition, est déjà en cours.

Selon les conclusions de l'évaluation du projet, travailler dans le cadre des mécanismes mis en place par l'ICCN et les ONG permet d'éviter la duplication et la compétition entre les organisations de conservation.

La situation de post-conflit engendre un grand nombre de priorités : actions et réactions

Eulalie Bashige et Terese Hart ont estimé ne pas être en mesure de définir ce que l'on entend par « situation de post-conflit ». Le caractère encore incertain de la situation actuelle et la persistance de nombreux empiètements et exploitations illégales des ressources rendent, selon elles, toute tentative de définition hasardeuse.

Elles ont très clairement indiqué que « situation de post-conflit » ne signifiait en aucun cas le retour de la sécurité dans les aires protégées ni le contrôle de l'exploitation des ressources.

Néanmoins ce pessimisme ne doit pas occulter les succès obtenus par la coalition ICCN-UNESCO-ONG dans le combat pour la conservation des sites du patrimoine mondial comme la création - grâce à l'unification des approches des ONG et de l'ICCN- d'une véritable plateforme pour la conservation en RDC. Le défi qui se pose, désormais, est de pérenniser les progrès déjà réalisés. Il convient pour cela, de s'assurer que le CoCoCongo et le CoCocosi

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

soient largement reconnus et reçoivent un budget leur permettant d'assurer la poursuite de leur travail.

Selon les deux intervenantes, l'heure est maintenant à la reconstruction. Les leçons tirées de la première phase du projet (élargissement du partenariat et augmentation des ressources) doivent être prises en compte. Par ailleurs, le sort des autres aires protégées – qui ont aussi énormément souffert de la guerre – doit être examiné. Eulalie Bashige et Terese Hart ont également appelé de leurs vœux un engagement politique du gouvernement congolais en faveur de la conservation et un signal de l'importance que les autorités de la RDC accordent à cette question.

Préserver les sites du patrimoine mondial en temps de conflit : les enseignements

L'évaluation du projet UNESCO – FNU menée en mai 2004 a permis aux membres de la coalition de tirer un certain nombre d'enseignements de cette période de conflit.

Au nombre des enseignements les plus importants, Conrad Aveling et Henri-Paul Eloma ont retenu les suivants :

- Contre toute attente, la guerre a renforcé l'alliance des partenaires sous l'égide de l'UNESCO avec pour principaux effets la mise en commun de l'expertise des uns et des autres et la mise en place de mécanismes de coordination cohérents et efficaces ;
- La présence constante de partenaires sur le terrain a permis de poursuivre le paiement des gardes. Malgré tout, les contraintes liées à l'acheminement des fonds destinés à payer les primes des gardes n'ont pas été sans causer quelques problèmes de sécurité. Par ailleurs, le fait que les salaires aient été pris en charge par des donateurs extérieurs ne doit pas, selon les deux experts, dispenser le gouvernement congolais de reprendre le paiement des gardes ;
- Le renforcement des capacités au niveau des équipes de management aurait dû se poursuivre. Son interruption a porté un sérieux coup au moral des gardes. Conrad Aveling et Henri-Paul Eloma ont indiqué que bien que des schémas innovateurs en matière de contrôle de l'application de la loi et de bio monitoring aient été développés et mis en œuvre dans les sites avec succès, le rattachement du versement d'une prime à la réalisation d'une performance individuelle a également fait ses preuves.
- Le projet a réellement donné un sens au concept de conservation communautaire en RDC. L'implication de l'ensemble des décisionnaires a été cruciale pour faire de ce concept un élément important du travail de l'ICCN en matière de conservation ;
- La conduite des missions diplomatiques de l'UNESCO s'est avérée cruciale et a apporté une véritable valeur ajoutée dans la résolution des conflits internes et dans le rétablissement de la communication. Il convient par conséquent de poursuivre ces efforts

aux niveaux local, national et international pour pérenniser les résultats obtenus ;

- La faiblesse des synergies entre les agences des Nations Unies a limité certaines avancées en matière de conservation. L'échec de la tentative d'élaborer une Déclaration sur la neutralité des sites du patrimoine mondial – cruciale en période de conflits- en est une conséquence ;
- La tentative de création, en RDC, d'un fonds en faveur de la conservation a été un échec à cause de la guerre. Sur la question du financement durable, l'implication du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, à travers son rôle de catalyseur de la mobilisation de nouveaux partenaires, s'est tout de même avérée cruciale en dépit de la difficulté à tisser des liens avec les autres programmes des Nations Unies.

Priorités identifiées pour la mise en œuvre de la phase II du projet

- Obtenir, de la part du gouvernement congolais, un engagement politique fort en faveur de la conservation de la biodiversité en RDC ;
- Institutionnaliser le mécanisme de coordination mis en place au niveau des sites (CoCoSi) et à l'échelon national (CoCoCongo) ;
- Trouver de nouveaux partenaires et de nouvelles ressources financières ;
- Elaborer des plans de gestion pour l'ensemble des sites ;
- Mettre en place des activités de conservation communautaire ;
- Développer la formation et renforcer les capacités de l'ICCN ;
- Examiner le sort des autres aires protégées qui ont également souffert de la guerre ;
- Poursuivre les missions diplomatiques.

Au cours de la discussion qui a suivi les présentations, les principaux points abordés ont porté sur :

- La nécessité d'une plus grande implication, aux côtés de l'UNESCO, des autres agences des Nations Unies ;
- La mise en œuvre effective du CoCosi et du CoCoCongo. A ce sujet, John Hart a indiqué que ces deux entités étaient désormais reconnues comme des structures à part entière de l'ICCN ;
- L'organisation d'une conférence de coordination des Nations Unies pour la conservation et l'établissement de systèmes de financement durable ;
- Les rapports du CoCosi et du CoCoCongo avec le secteur privé. Parmi les expériences concluantes de coopération entre le secteur privé, le CoCoSi et le CoCoCongo, la collaboration initiée avec le secteur minier pour protéger les sites a donné des résultats satisfaisants. Ce type d'expérience - qui pourrait s'avérer très utile - dans les zones tam-

pons des sites - est fortement encouragé par les acteurs de terrain ;

- L'implication des autorités et des communautés locales dans la sauvegarde des sites ;
- L'accès facile aux armes qui pose notamment la question de l'insécurité dans les sites. A cette question, la représentante de l'ICCN a répondu que celui-ci était en contact avec une agence chargée de la démobilisation et de la confiscation des armes ainsi qu'avec l'armée, l'objectif recherché étant de coordonner leurs actions respectives ;
- Le maintien des effectifs et du paiement des primes. Le retour à une situation normalisée dans les parcs devrait, selon les experts, apporter une réponse à ces questions. La reprise du tourisme devrait générer des bénéfices qui pourraient être utilisés pour faire face aux frais de personnel et de fonctionnement du parc.

Conclusions

- Le projet a fortement contribué à la conservation des cinq sites du patrimoine mondial grâce en particulier au personnel des parcs, à l'ICCN et aux ONG qui ont pris d'énormes risques en demeurant sur le terrain ;
- L'ICCN et les sites eux-mêmes sont actuellement dans une situation d'appauvrissement alarmante. Sans le soutien des autorités nationales, les efforts déployés au niveau international seront insuffisants ;
- La coalition formée par l'UNESCO, la Fondation des Nations Unies, les ONG et l'assistance bilatérale autour du projet a su inspirer la confiance et attirer de nouveaux partenaires. Il s'agit maintenant d'institutionnaliser les mécanismes de coordination comme le CoCosi et le CoCoCongo ;
- Le projet a été un « gilet de sauvetage », mais le travail entrepris est loin d'être fini, il est désormais impératif de construire sur les fondations que ce travail a permis de bâtir.

Problèmes affectant les sites naturels de la RDC pendant le conflit					
	Garamba	Virunga	Kahuzi-Biega	Okapis	Salonga
Exploitation illégale					
Braconnage espèces phares	Eléphant, rhino	Eléphant, hippo	Eléphant, gorille	Eléphant, okapi	Eléphant
Mines		présent	sévère	sévère	
Coupes bois		sévère	sévère		sévère
Occupation illégale					
Elevage, agriculture		sévère	sévère	présent	
Pêches		sévère			sévère
Insécurité					
Assassinat staff	oui	oui	oui		tentative
Incursions par milices	sévère	sévère	sévère	sévère	

B. Le recours aux technologies satellitaires pour le suivi des sites du patrimoine mondial en RDC

Présentation générale de l'atelier

L'utilisation des technologies spatiales comme outil de suivi de l'état de conservation des aires protégées, et plus spécifiquement des sites du patrimoine mondial et de leur gestion s'avère être extrêmement utile. Les applications sont nombreuses, mais les compétences encore faibles dans la région, qui détient par ailleurs le plus fort taux de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Il s'agissait, dans le cadre de cet atelier, d'évaluer l'expérience acquise dans le domaine de l'utilisation de la technologie de la télédétection appliquée à la conservation des sites du patrimoine mondial naturel en se basant, plus spécifiquement, sur résultats obtenus dans les cinq sites du patrimoine mondial de la RDC.

Objectifs de l'atelier

- Présenter les modalités d'utilisation des technologies spatiales dans le cadre de la conservation de la biodiversité sur la base de l'exemple des sites du patrimoine mondial en RDC;
- Donner la parole aux premiers aux utilisateurs de ce nouvel outil et recueillir leurs réactions ;
- Proposer des pistes pour la formation des futurs utilisateurs.

Le modérateur de l'atelier, Brigitte Decadt du Bureau fédéral belge pour la politique scientifique, a été à l'origine du partenariat sur l'utilisation des technologies spatiales conclu entre l'UNESCO et le gouvernement belge. En introduction, Mme Decadt a prononcé

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

quelques mots sur l'utilisation des technologies spatiales dans le domaine de la conservation et a insisté sur l'importance de renforcer les capacités dans ce domaine pour sensibiliser le plus grand nombre à ces technologies.

Après l'intervention de Mme Decadt, Diego Fernandez Prieto (ESA), Philippe de Maeyer (Université de Gand), John Hart (WCS), Henri-Paul Eloma (ICCN) et Herbert Hansen (Société Keyobs), ainsi que Carlos de Wasseige (Université catholique de Louvain) se sont succédés pour présenter leurs exposés respectifs.

Principales problématiques abordées

Le recours aux technologies satellitaires pour le suivi des sites du patrimoine mondial en RDC

Au départ outil d'observation des planètes et des confins de l'espace, la technologie spatiale permet également d'observer et de surveiller notre planète. Elle trouve des applications dans de nombreux domaines comme la gestion des catastrophes naturelles, l'aide humanitaire, la lutte contre les feux de forêts, la cartographie de la température de la surface de la mer, la surveillance de la couche d'ozone et la cartographie des fonds marins.

Les avantages que procure le recours à l'observation de la planète sont multiples. L'accès à des données collectées sur une base quotidiennement ou déjà archivées est l'un d'entre eux.

L'ESA et l'UNESCO ont débuté leur collaboration à l'occasion du lancement du projet BeGo (Building Environnement for Gorilla) destiné à la surveillance de l'habitat du gorille de montagne en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Uganda. Le projet BeGo, dont la dernière phase doit prendre fin au premier trimestre 2005, est principalement ciblé sur les sites du patrimoine mondial dont les Parcs nationaux des Virunga et du Kahuzi-Biega situés en RDC. A terme, il devrait aboutir à la production de cartes, de modèles digitales d'élévation (topographie) et de suivi de changements. Selon Diego Fernandez Prieto, pendant la mise en œuvre du projet, il a fallu faire face à toute une série de difficultés, comme la présence d'une couverture nuageuse ou le difficile accès aux zones isolées pour y collecter les données. Ces difficultés ont finalement été appréhendées comme autant de défis techniques pour l'équipe du projet.

Bénéfices de la cartographie pour les sites du patrimoine mondial

Parallèlement au projet BeGo et grâce au financement du gouvernement belge, une cartographie des autres sites du patrimoine mondial de la RDC -les Parcs nationaux de la Garamba, de la Salonga et la Réserve de faune à okapis- a pu être réalisée. La mise en œuvre du projet

a été compliquée par la pénurie d'informations disponibles sur les systèmes de références géographiques utilisés, la mauvaise qualité des données existantes, ou encore la méthode de collecte. C'est cependant dans le cadre de ce projet que le concept de modèle de carte organisée thématiquement et en fonction du type d'utilisateurs est né. Ces deux initiatives ont permis à la RDC de disposer, pour la première fois et pour chaque site du patrimoine mondial, d'un système de cartographie compatible avec le GPS.

Philippe de Maeyer a insisté sur la nécessité d'aider la RDC à définir un standard cartographique. Il a donné l'exemple de celui utilisé dans le cadre des projets UNESCO. Il a par ailleurs recommandé de fournir à la RDC des cartes imprimées.

Nécessité de disposer d'outils efficaces pour le suivi de la biodiversité dans les sites du patrimoine mondial en RDC

En sa qualité d'utilisateur, John Hart est d'abord revenu sur l'historique des projets menés avec l'UNESCO. Il a insisté sur les efforts déployés pour élaborer une sorte de catalogue des besoins de l'ensemble des utilisateurs ainsi qu'une base de données.

On trouve parmi les demandes émanant des utilisateurs l'accès à des Systèmes d'information géographique (SIG) implantés sur les sites avec une gestion des données reliée à la Direction et la présence d'un personnel formé à l'utilisation de ces outils. La précision des cartes, le renforcement des capacités au niveau des sites comme à celui de la Direction pour assurer l'acquisition des compétences élémentaires et la mise en place de formations continues, ainsi que la maintenance des équipements ont été répertoriés comme autant des priorités.

Selon John Hart, le système de gestion de l'information permet de disposer d'un ensemble de données obtenues à partir des informations contenues dans les rapports de gestion, d'analyses des menaces potentielles et de leur possible évaluation.

Henri-Paul Eloma, autre utilisateur, a axé son intervention sur les efforts de l'ICCN. Il a reconnu les avantages procurés par la cartographie réalisée dans le cadre des projets UNESCO. De son point de vue, disposer au niveau de chaque site d'ordinateurs et de personnel compétent en informatique et capable de procéder au relevé et à la saisie des données pour la cartographie est essentiel. Il en est de même pour la formation des patrouilles dans le maniement du GPS et de logiciels informatiques. Henri-Paul Eloma a par ailleurs présenté le partenariat entre l'ICCN, l'UNESCO, l'ESA et le gouvernement belge sur le projet de cartographie des cinq sites du patrimoine mondial. A ce stade, l'ICCN intervient surtout dans la correction et la validation des projets de cartes dont elle

sera, au final, la principale utilisatrice. Les problèmes techniques rencontrés dans l'utilisation d'un grand nombre de GPS - manque de caméras digitales, nombre insuffisant de cartes imprimées et intermittence de la fourniture en électricité - ont aussi été évoqués.

Le représentant de la société Keyobs, Herbert Hansen, est intervenu sur la question de la rencontre entre haute technologie et développement durable. Il a recommandé de recourir, en matière de développement, à certaines des applications développées pour l'observation de la Terre. Il a cité, à titre d'exemple, la ville de Kinshasa, où cette technologie a été utilisée pour évaluer l'érosion du sol, le potentiel éolien ou la planification routière. Herbert Hansen a indiqué que toutes ces activités, y compris l'achat des équipements, la formation et le transfert de technologie, ont bénéficié d'un financement de la Banque mondiale dans le cadre du PMURR. L'intervenant a également présenté l'idée d'un Atlas géographique de la République démocratique du Congo contenant des données socio-économiques, démographiques, sur les ressources naturelles ou sur les infrastructures. Une partie de ce travail a déjà été réalisée sur des zones comportant des exploitations forestières ou des réserves d'eau potable, ainsi que sur la prévention de la malaria en comparant sa fréquence avec les conditions climatiques d'un site. Une application à l'industrie forestière a également été mise en place. Selon Herbert, la réhabilitation de l'Institut national géographique en RDC est absolument indispensable.

Mise en application de la cartographie obtenue par les images satellitaires pour le bénéfice des sites

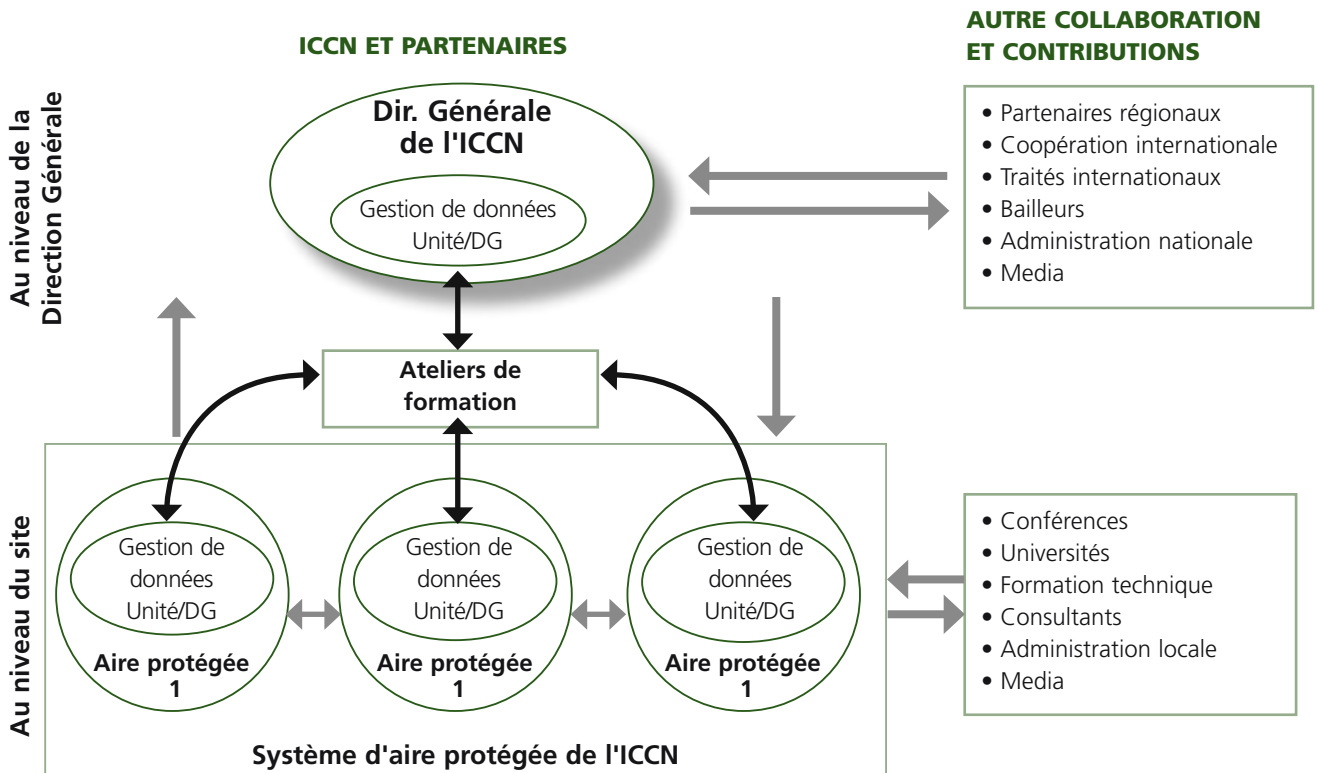
C'est en collaboration avec l'UNESCO que des activités relatives au SIG ont pu être initiées pour le compte de l'ICCN. Ces activités ont été brièvement décrites par Carlos de Wasseige. Il s'agit principalement d'un système opérationnel qui permet de travailler aussi bien au niveau des sites qu'à celui de la Direction, à Kinshasa. En termes de personnel, un chef de site est désigné à l'échelon de chaque site, ainsi qu'un responsable MIKE⁴, un point focal pour l'UGI et un employé CoCoSi (Comité de coordination des sites).

M. de Wasseige a également présenté les procédés développés en matière de saisie de données dans le système. Cette saisie s'accompagne d'une organisation de la documentation, d'une mise à jour des données déjà disponibles, de l'incorporation de nouvelles données, de la réalisation de cartes et de l'analyse des données. Il a aussi évoqué des activités dans le domaine du renforcement des capacités, comme la mise en place d'une unité mobile pour la formation, la création de procédures et la coordination entre le CoCoCongo et le CoCoSi.

⁴ MIKE est l'acronyme en anglais de Monitoring Illegal Killing of Elephants. C'est à l'origine une idée de la Convention CITES qui s'est transformée en un système complet de suivi de la faune).

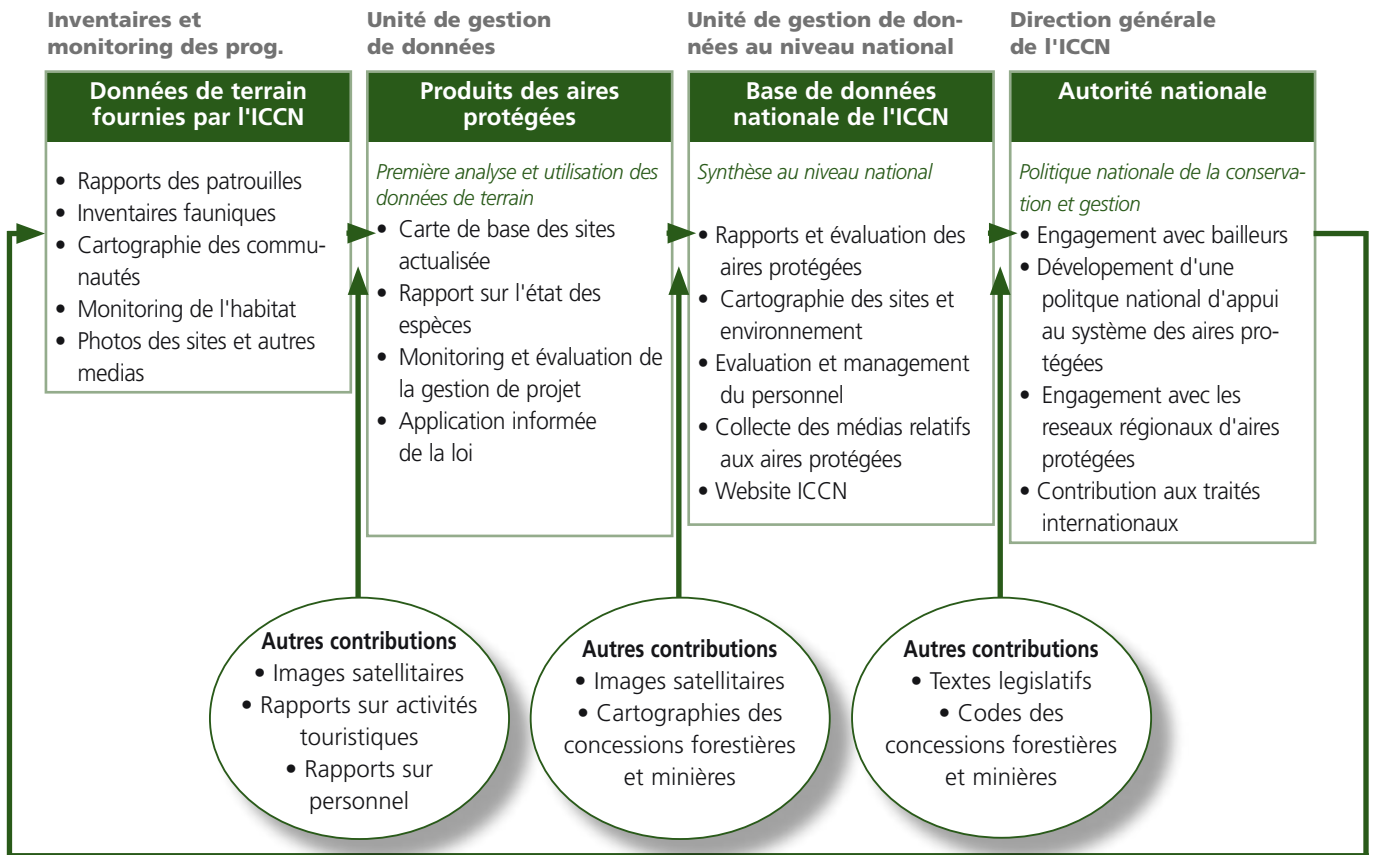
Système de gestion de l'information d'aire protégée

Communication et intégration



Systeme d'information des aires protégées

Entrée des données et résultats



Priorités identifiées pour la mise en œuvre de la phase II du projet

- Fourniture d'équipement;
- Formation du personnel au niveau des sites en matière de collecte et d'analyse des informations.

Au cours de la discussion qui a suivi les présentations, les principaux points abordés ont porté sur :

- La reconnaissance de l'utilité des images satellites qui ne doit pas, pour autant, occulter la nécessité de préserver également le patrimoine culturel de la RDC en associant notamment les populations locales. Ces communautés locales ont par ailleurs un rôle important à jouer ; leurs connaissances sont précieuses en termes de collecte et de documentation sur des données particulièrement pointues. D'autre part, les cartes « de base » peuvent aussi être utilisées pour illustrer les indicateurs socio-économiques ;
- La coopération avec l'ERAIFT comme une organisation éducationnelle pour l'utilisation durable de la forêt ;
- L'importance de compter sur des individus qui peuvent jouer le rôle d'interface (et donc faire circuler l'information) entre les spécialistes de la conservation et leurs communautés ;

- La difficulté de rassembler des données provenant de sources diverses et inégales d'un point de vue qualitatif ;
- La nécessité pour l'ICCN d'assurer le leadership dans l'utilisation des cartes et de devenir un point focal incontournable pour recevoir toutes les données en provenance des sites.

Conclusions

- L'importance du renforcement des capacités et des ressources humaines a été souligné ;
- Le renforcement des capacités doit être appréhendé comme partie intégrante de la stratégie de conservation et, par conséquent, être mieux ciblé ;
- Les efforts déployés en faveur de la conservation doivent être durables et mieux coordonnés ;
- Ces efforts doivent être orientés vers l'autosuffisance durable des autorités responsables des parcs pour leur permettre de créer et de maintenir leur propres processus de surveillance ;
- Enfin, cette rencontre devrait établir des priorités, non des besoins, et utiliser pleinement tous les outils effectivement disponibles.

C. L'importance des sites du patrimoine mondial de la RDC pour la sauvegarde des Grands Singes

Présentation générale de l'atelier

La République démocratique du Congo est connue pour sa biodiversité exceptionnelle. Aux yeux du public, ce sont clairement les grands singes qui représentent la manifestation la plus importante de cette richesse. La RDC compte sur son sol trois des cinq espèces de grands singes qui existent au monde. Parmi elles, on trouve le bonobo qui est endémique dans le pays ainsi qu'une sous-espèce endémique de gorille. La communauté des scientifiques et le monde de la conservation accordent également aux grands singes une place particulière au sein de la biodiversité, ce qui justifie que l'on prête beaucoup d'attention à la question de leur sauvegarde. Cette attention particulière repose non seulement sur le fait qu'ils sont nos voisins les plus proches, d'un point de vue génétique, mais aussi sur leur importance sur le plan culturel. Sans oublier, leur fort potentiel à mobiliser le grand public quand il s'agit de mener des actions en faveur de la conservation de leur habitat.

C'est le souci de conserver l'habitat des grands singes, gravement menacé de part le monde, qui est à l'origine de l'initiative GRASP (Great Apes Survival Project) de l'UNESCO et du PNUE.

L'atelier était présidé par le directeur de l'Ecole Régionale post universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrée des Forêts et territoires Tropicaux (ERAIFT), Jean Ngog, assisté de Samy Mankoto, point focal GRASP à l'UNESCO.

Les exposés ont été respectivement présentés par Frédéric Joulian (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales), Annette Lanjouw (PICG), Gay Reinhartz (MZS) et Boniface Mbieme Lokwa (ICCN), Jean Bihini won wa Musiti (UICN-Afrique centrale), Mathieu Ebéké (Réserve d'Odzala, République du Congo), Rachel Fléaux-Mulot (*Sciences et Avenir*).

Objectifs de l'atelier

- (i) Favoriser les échanges d'informations sur les menaces directes et indirectes qui pèsent sur les grands singes ;
- (ii) Echanger les expériences, notamment dans le domaine de l'épidémiologie et du trafic illicite des produits et sous-produits de faune dans la sous-région Afrique pouvant affecter les grands singes ;
- (iii) Formuler des recommandations dans le cadre du Plan d'action à mettre en œuvre pour la phase II du projet UNESCO-UNF « *Conservation de la biodiversité en zones de conflit armé : préserver les sites du patrimoine mondial en RDC* »

Principales problématiques abordées

La perception de la conservation des grands singes dans les différents contextes historiques, politiques et socio-culturels

Invité à présenter ce sujet quelque peu difficile et controversé de l'origine de l'homme et de nos relations de parenté avec les Grands Singes, Frédéric Joulian, promoteur du projet « *Hommes et primates, natures et cultures dans le développement durable* » conçu dans le cadre du Programme de recherches interdisciplinaires « *Evolution, Natures et Cultures* », a tenu à souligner le caractère d'espèce emblématique que représentent les Grands Singes du fait de leur proche parenté avec l'espèce humaine (patrimoine génétique, posture verticale, absence de queue, cerveau plus développé).

Sur le plan éco-éthologique, l'orateur, s'appuyant sur les travaux de Diane Fossey et de Jane Goodall, a étayé son argumentation en développant quelques exemples montrant que les grands singes et plus particulièrement les chimpanzés ont une conception biologique de la culture (e.g. les Chimpanzés du Libéria qui cassent les noix en ateliers, ou la femelle chimpanzé exhibant sa grossesse au chasseur pour ne pas se faire tuer, rôle de messenger, d'intercesseur). M. Joulian a aussi insisté sur la valorisation et la capitalisation des savoir-faire traditionnels et des interdits, souvent détenus par les chasseurs. C'est en travaillant étroitement avec ce corps de métiers que l'on peut beaucoup apprendre sur les comportements des grands singes et sur les interactions « Evolution – Natures – Cultures ».

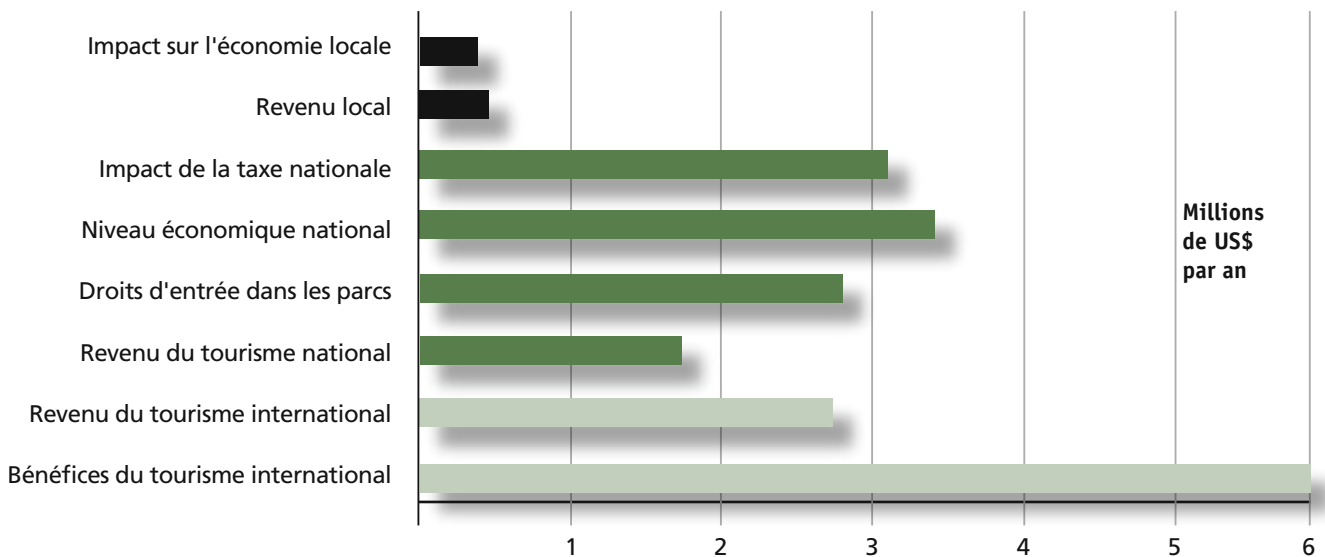
Les Gorilles de montagne au Parc national des Virunga : état de conservation et perspective de développement de l'écotourisme

D'après Annette Lanjouw, le recensement datant de novembre 2003 a montré que, contrairement aux idées reçues, la population des gorilles a connu une croissance totale de 17%, mais en RDC une baisse de 20% depuis 1996. De 1989 à 2003, la population des gorilles est passée de 324 individus à 384. Bien qu'encourageants, ces résultats n'autorisent pas pour autant à baisser la garde. En effet, à l'occasion de ces comptages, il est également apparu que les tailles des familles étaient plus réduites rendant ainsi leurs membres plus vulnérables en RDC, au Rwanda et en Ouganda. Par ailleurs, le taux de croissance a progressé dans les secteurs qui ont été soumis au monitoring pendant la période où les menaces étaient élevées ; ce qui démontre, selon Annette Lanjouw, l'effet bénéfique et positif qu'a eu le projet UNESCO-FNU sur

Inventaire de la population de gorilles de montagne				
Date	Massif du Virunga <i>Rwanda, Ouganda, RDC</i>	Date	Bwindi NP <i>Ouganda</i>	Total
1959-60	~ 450			
1971-73	274			
1976-78	268	1979	95-130	~ 400
1981	254	1981	116	370
1986	293	1985	146	439
1989	324	1987	280	604
		1994	257	
		1997	292	
2003	384	2002	320	704

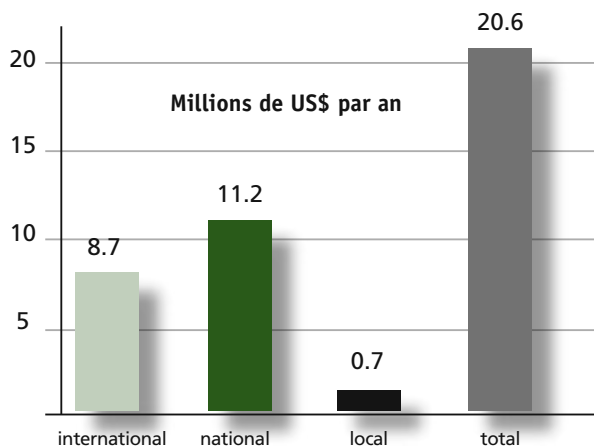
Bénéfices annuels du tourisme de gorilles

Répartition et valeur des bénéfices du tourisme de gorilles (basé sur 2000/2001)



Bénéfices annuels du tourisme de gorilles

(basé sur 2000/2001)



la préservation de l'habitat des gorilles de montagne. Le versement de primes de motivation au personnel de terrain resté en poste (qui constituait un volet important de ce projet) et la poursuite des activités du programme régional PICG ont notablement contribué à stabiliser le secteur Sud des Virunga, refuge de ces gorilles.

Les risques et les menaces sont encore très importants dans cette région des Grands Lacs, néanmoins les opportunités subsistent pour capitaliser le potentiel économique que représentent les gorilles par le biais de l'écotourisme, comme cela fut le cas avant la guerre.

Les Bonobos de la Salonga : perspectives pour la conservation

Prenant la parole, Gay Reinhartz a indiqué que les bonobos ou chimpanzés pygmées, une espèce endémique à la RDC, font actuellement l'objet d'importantes études

scientifiques au Parc national de la Salonga, études menées par la Société Zoologique de Milwaukee (SZM) en collaboration avec les chercheurs de l'ICCN. Ces études portent principalement sur l'évaluation de la population des Bonobos dans le Parc national de la Salonga, l'identification des populations clés, les facteurs écologiques et humains liés à la distribution des bonobos et les moyens de renforcer les mesures de protection et de lutte contre le braconnage. Le recours par la SZM à l'expertise locale (collaboration avec l'Université de Kinshasa pour l'étude des arbres utilisés par les bonobos comme nids et la cartographie des habitats de cette espèce) a été salué par les participants comme un exemple à suivre dans le domaine du renforcement des capacités ainsi que dans celui de la sensibilisation et de l'éducation des populations locales.

Grands singes et trafic de viande de brousse en Afrique centrale : état des lieux et besoin d'une stratégie régionale de coopération

Samuel Bihini a débuté d'emblée son exposé par un constat alarmant qui montre les enjeux du commerce de la viande de brousse et la nécessité d'une vision et d'une stratégie régionales : entre 3 000 et 6 000 grands singes sont tués chaque année par des braconniers. Les défis résident au niveau de la mégadiversité qui caractérise l'Afrique centrale, le niveau de pauvreté et de précarité des populations locales et la porosité des frontières qui favorise les flux des trafiquants. Les estimations suivantes, données à titre d'exemple, montrent l'importance de la viande de brousse dans le commerce illicite: le commerce annuel est évalué à 70-90 tonnes par an à Yaoundé, Cameroun et à 25 millions de dollars (dont 3 millions sur le marché formel) à Libreville, Gabon. L'orateur a poursuivi en insistant sur le fait que le commerce de viande de brousse a dépassé les frontières nationales ; en effet, la demande toujours croissante et le caractère lucratif de ce commerce ont permis la création et le développement de nouveaux circuits très complexes de distribution de la viande de brousse. D'où la nécessité d'une harmonisation de la législation et d'une collaboration régionale, transfrontalière, notamment entre les agents de conservation.

Pour M. Bihini, l'Afrique centrale présente des opportunités permettant le renforcement d'un partenariat et la mise en place de mécanismes de coordination et de suivi, notamment en matière de capitalisation des méthodes de gestion traditionnelle de la faune, de formation en bio-monitoring en s'inspirant de l'excellent exemple du projet UNF/UNESCO/ICCN. L'orateur a proposé comme éléments de stratégie, le recours aux initiatives et institutions déjà existantes dans la sous-région. Il a spécialement mentionné l'intérêt qu'il y avait à tisser des synergies entre le GRASP-PNUE/UNESCO et le Plan de convergence de la COMIFAC, la CEFDHAC, le RAPAC, OCFSA, le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC) et le Bureau Régional de l'UICN en Afrique centrale (BRAC) qui coordonne la « Task Force » sur la viande de brousse.

Aspects épidémiologiques : cas de la fièvre Ebola dans la région de la Réserve de Biosphère d'Odzala et moyens de lutte utilisés

Le conservateur de la Réserve de biosphère d'Odzala, Mathieu Ebéké, a fait part aux participants de l'expérience récurrente des épidémies de fièvre hémorragique dues au virus Ebola qui a touché des populations de gorilles dans la région d'Ozala et dans le Sanctuaire de Lossi. Après avoir décrit les aspects cliniques d'Ebola, il a fait part à l'assistance des mesures d'urgence qui ont été prises par le ministère de l'Economie forestière et de l'environnement pour arrêter la propagation de l'épizootie.

D'après M. Ebéké, le réservoir d'Ebola n'étant pas à connu à cette date, il est difficile de faire de la prévention ; il y a lieu de mettre l'accent sur l'éducation sanitaire et la sensibilisation de la population. Il a néanmoins proposé qu'un point focal pour le suivi d'Ebola soit désigné et que les gardes soient formés aux techniques et méthodes de prélèvement et d'analyses. Les gorilles d'Odzala et de la Lossi représentent un grand potentiel pour le développement de l'écotourisme ; à ce titre, a poursuivi Dieudonné Ankara, Point Focal GRASP en République du Congo, ces deux sites naturels ont besoin d'un appui de la communauté internationale, appui qui pourrait s'inscrire dans le cadre du NGASP (National Great Apes Survival Plan) du Congo.

Rôle de la presse dans la sensibilisation pour la conservation des grands singes

Dans son intervention Rachel Fléaux-Mulot a rappelé le rôle de pionnières joué par trois femmes qui, envoyées au départ comme des scientifiques par le professeur Louis Leakey, sont devenues de véritables protectrices des Grands Singes: Jane Goodall (chez les chimpanzés), Diane Fossey (chez les Gorilles) et Birute Galidikas (chez les Orangs-outans). Le lien avec les grands singes est devenu encore plus intime avec les travaux des primatologues comme Frans de Waal qui ont décrit leurs structures et stratégies sociales et avec les études d'ADN qui ont confirmé notre très proche parenté avec les grands singes.

En effet, c'est en constatant le déclin de la population de gorilles que ces femmes ont décidé d'abandonner pour quelque temps leurs recherches pour se consacrer à la sensibilisation du public qu'elles pressentaient être une arme non négligeable pour la sauvegarde des populations de gorilles menacées. Il est indéniable que la Presse a joué un rôle fondamental dans l'adhésion du public international à la cause défendue par ces deux importantes personnalités, Diane Fossey et Jane Goodall. C'est la presse qui les a transformées en passionnaires de la conservation. La journaliste de « Sciences et Avenir » a lancé un appel en disant qu'il est encore temps d'agir; elle a rappelé la sonnette d'alarme tirée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et l'UNESCO fin novembre 2003 à Paris lors de la réunion d'experts sur GRASP

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

« Sans une mobilisation internationale et un budget de 25 millions de dollars, les grands singes disparaîtront dans les trente à cinquante ans à venir ! ». Forte de cette déclaration, Mme Fléaux-Mulot, après une mission de reportage effectuée sur le terrain dans le secteur des gorilles du Parc national des Virunga, a déclaré qu'avec 25 millions de dollars, le prix d'un hélicoptère Apache, « on peut prodiguer aux grands singes les premiers soins d'urgence, aider les communautés humaines qui côtoient les populations de grands singes à sortir de la pauvreté, à développer un mode de vie durable, à promouvoir la reforestation car s'il est minuit moins une pour les grands singes, il est peut-être minuit moins dix pour l'Homme » !

Priorités identifiées pour le futur

- Organiser, à Kinshasa, dans la première semaine de septembre 2005, la réunion intergouvernementale consacrée à l'initiative GRASP ;
- Poursuivre les recherches de suivi-évaluation sur les bonobos à la Salonga et ailleurs afin d'identifier de nouveaux habitats clés pour jeter les bases d'une politique de conservation globale et durable de cette espèce endémique à la RDC ;
- Aider la RDC, en raison de l'importance de sa biodiversité, à jouer un rôle important dans le cadre du Plan de convergence de la COMIFAC et dans le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) ;
- Soutenir les efforts du PICG en maintenant le programme de renforcement des capacités pour une gestion effective et efficace du secteur Sud du Parc national des Virunga.

Au cours de la discussion qui a suivi les présentations, les principaux points abordés ont porté sur :

- Le rôle moteur de l'UNESCO qui, avec son Réseau mondial de 459 Réserves de biosphère établies dans 97 pays dont la RDC et reconnues dans le cadre du Programme intergouvernemental sur l'Homme et la Biosphère (MAB) et ses 177 sites naturels inscrits sur la Liste de la *Convention sur la Protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, participe de façon effective à la conservation des grands singes et de leurs habitats ;
- La promotion de la coopération régionale et la reconnaissance du caractère transfrontalier qu'induit la juxtaposition du Parc national des Virunga (RDC) à la Réserve de biosphère des Volcans (Rwanda) au site des Forêts impénétrables du Bwindi (Ouganda). La coopération régionale est d'autant plus nécessaire que le gorille de montagne est considéré comme « espèce migratrice » dans le cadre de la *Convention sur les espèces migratrices*. Cette coopération régionale devrait notamment permettre l'extension du site au Parc des Volcans au Rwanda et au Parc de Magahinga en Ouganda. Ce site couvrirait ainsi l'ensemble des zones de répartition du Gorille de montagne qui deviendrait ainsi la pre-

mière espèce au monde dont toute la population bénéficierait de la protection de la *Convention du patrimoine mondial* ;

- La prise en compte de la situation socio-économique des populations vivant autour du site des Virunga (besoin en charbon de bois, nombre de poulaillers par familles, etc.) pour mieux évaluer la nature et l'ampleur des menaces qui guettent le site et organiser et orienter efficacement les patrouilles ;
- La création d'une banque de données de monitoring permettant de circonscrire le domaine vital des gorilles ;
- Le recours aux outils performants (cartographies digitales) associés aux études socio-économiques pour rechercher des solutions alternatives en faveur des populations locales riveraines du site et lutter contre la pauvreté.

Conclusions

- Parmi les 23 « Range States », la RDC est le seul pays qui abrite sur son territoire les trois espèces de grands singes présentes en Afrique, à savoir : les Gorilles, les chimpanzés et les bonobos ou Chimpanzés nains (*Pan paniscus*), cette dernière espèce étant endémique à la RDC. La dégradation et la fragmentation de leurs habitats ont conduit à la diminution drastique de leur nombre. Dans la région des Grands Lacs, les guerres et conflits armés successifs ont contribué à fragiliser la situation des Gorilles, mais le projet UNESCO-UNF a permis de la stabiliser dans le secteur Sud du Parc national des Virunga ;
- La RDC a été parmi les tout premiers pays africains à élaborer sa stratégie nationale de conservation des Grands Singes qui a été adoptée au cours d'un atelier national organisé par l'ICCN et le ministère de l'Environnement, de la conservation de la nature, des eaux et forêts ;
- La piste du tourisme (écotourisme) pour lutter contre la pauvreté doit malgré tout être explorée. La démonstration de l'ICCN sur le potentiel économique que recèle le « tourisme de gorilles » tend à laisser entrevoir la possibilité de concilier la gestion durable des ressources et la nécessité de répondre aux besoins essentiels des populations locales. Une politique de partage équitable des ressources aurait alors toutes les chances d'être couronnée de succès ;
- La particularité des grands singes réside dans le fait qu'ils sont dotés d'un spectre de caractéristiques qui font d'eux une espèce phare. En termes de patrimoine génétique, les grands singes partagent 96% de leur ADN avec les humains, cette proportion atteint même 98.4% pour les chimpanzés. De ce fait, les grands singes forment un pont unique entre les humains et le monde naturel et constituent, à ce titre, un indicateur-clé pour l'évaluation de l'état de conservation d'autres espèces associées et des écosystèmes en danger tels que les forêts tropicales.

Pourquoi sauver les grands singes ? Il y a d'abord une raison morale, un argument éthique et une notion de responsabilité, puisque si on laisse disparaître des espèces aussi proches de nous, il n'y aura plus aucun frein à la destruction des autres espèces. La deuxième raison, c'est qu'ils représentent des « espèces

phares » : en conservant les grands singes l'homme favorise aussi la conservation d'autres espèces associées et des habitats comme les forêts tropicales, écosystèmes qui jouent un rôle important dans la lutte contre l'effet de serre et les changements climatiques.

D. Les enjeux et défis de l'implication des communautés locales dans la conservation des sites du patrimoine mondial en RDC

Présentation générale de l'atelier et principales problématiques abordées

Ces 20 dernières années ont produit une succession de paradigmes de conservation des aires protégées. Le paradigme de *conservation pour les gens* a établi des parcs nationaux et réserves desquels les communautés locales étaient entièrement exclues et n'avaient aucun mot à dire quant à leur gestion. Dès les années 1980 le concept de *conservation avec les gens* a attiré l'attention des ONG de conservation et des bailleurs de fonds. Ce concept vise à considérer les communautés locales non pas comme des menaces externes aux aires protégées mais bien comme des acteurs potentiels desquels il faut obtenir le soutien. Ce concept a été la base de nombreux projets dits de *Conservation et développement intégrés* (PCDI) qui ont permis, avec des succès très divers, de concilier les préoccupations liées au développement et celles liées à la conservation. C'est au milieu des années 1990 que de nombreuses initiatives se référant au concept de *conservation par les gens* ont vues le jour. L'accent était désormais mis sur la responsabilité ou la coresponsabilité des populations locales dans la gestion des ressources naturelles.

Avec l'appui de nombreux bailleurs de fonds, les codes forestiers ont été modernisés dans le but de favoriser une co-gestion ou gestion participative des ressources, essentiellement ligneuses mais également fauniques et halieutiques.

Avec la remise en question partielle du succès des PCDI, les gestionnaires et acteurs de conservation ont dû, plus que jamais, se pencher sur le rôle des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles en RDC. La RDC a ainsi connu différentes expériences d'implication des communautés locales essentiellement menées en périphérie des aires protégées. Ce nouveau rôle reconnu aux populations locales ainsi que le comportement de ces dernières ont eu d'autant plus d'importance, pendant les épisodes de conflits armés, que l'Etat n'était plus en mesure d'assurer ses fonctions de gestionnaire. *De facto*, l'avenir des sites du patrimoine mondial en RDC s'est retrouvé entre les mains des populations riveraines avec

un encadrement plus ou moins prononcé de certaines autorités locales et temporaires.

Si la nécessité d'impliquer les populations riveraines dans la conservation des aires protégées n'est plus guère à démontrer, force est de constater que les approches, par contre, varient beaucoup sans qu'il y ait pour autant de réponse unique. La réponse dépend en effet beaucoup de l'environnement physique et social. Des forêts denses humides de la Salonga et de la Réserve de faune à okapis relativement peu peuplées, en passant par les savanes arbustives de la Garamba ou les zones d'altitude densément peuplées et agricoles des Virunga et du Kahuzi-Biega, la RDC jouit d'une grande variété de situations qui fait de ce pays un terreau incomparable pour tester de nombreuses hypothèses et approches en matière de *conservation communautaire*.

La composante *Conservation communautaire* en temps de conflit a également été intégrée au programme UNESCO-UNF pour les sites du patrimoine mondial en RDC.

Ces initiatives ainsi que d'autres, initiées en temps de paix en RDC, fournissent un ensemble d'expériences qui méritent une attention particulière et aideront à l'établissement de systèmes d'implication des communautés locales dans la protection, voire la gestion des sites du patrimoine mondial et autres aires protégées de la RDC.

Objectifs de l'atelier

- (i) Partager les expériences en conservation communautaire découlant du programme UNESCO-UNF en RDC et d'autres initiatives similaires ;
- (ii) Etudier dans quelle mesure le cadre juridique actuel en RDC favorise ou non les initiatives de conservation communautaire ;
- (iii) Susciter des débats et des échanges d'idées sur l'implication des communautés riveraines des aires protégées dans leur gestion - à travers l'étude de quatre cas pratiques et d'une analyse du cadre juridique - et formuler des recommandations.

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

Après quelques remarques introductives le modérateur de la session, Marc Languy, a cédé la parole aux intervenants suivants : Georges Bakongo (Projet PNKB/GTZ de Kahuzi-Biega), Richard Tshombe (WCS), Bisidi Yalolo (WWF) et Léonard Muamba Kanda (ministère de l'environnement de la RDC).

Expériences en conservation communautaire autour du Parc national de Kahuzi-Biega

La présentation de Georges Bakongo sur le Parc national de Kahuzi-Biega tendait à démontrer à quel point le succès du projet de l'ICCN/GTZ devait beaucoup à l'étude approfondie menée sur des catégories d'acteurs préalablement identifiés et sur leur implication dans l'exploitation des ressources naturelles du parc. Cette étude a permis d'arriver à la conclusion selon laquelle les intérêts des groupes cibles étaient plutôt économiques et individuels alors que la plupart des interventions proposées dans le cadre du projet avaient des dimensions sociales et communautaires. L'existence de cette dichotomie a eu pour conséquence, l'augmentation du nombre de revendications d'activités de développement dépassant largement les limites du projet de conservation (construction de route, électrification, pacification, etc.)

Par ailleurs, l'attitude des gestionnaires et du personnel de l'ICCN sur le site s'est révélée être un facteur primordial de la réussite ou de l'échec des activités de conservation communautaire.

Conservation et plan de zonage en zone tampon : le cas de la RFO

Selon Richard Tshombe, c'est grâce à des négociations longues et régulières avec les populations locales que le plan de zonage, préconisé dans le projet WCS/GIC, a pu être mis en place dans la Réserve de faune à okapis. L'appropriation du processus au niveau local et le transfert du pouvoir de décision du gouvernement central aux autorités locales ont également été à l'origine du succès des accords de délimitation conclus avec les communautés locales. Les points forts de ces accords sont qu'ils incluent un procès-verbal de bornage, la réglementation en vigueur dans les zones, ainsi que les droits et obligations de chaque partie. Par ailleurs, chaque accord fait l'objet d'un visa de la part de l'Administrateur de territoire concerné. Une des leçons tirées de cette expérience est que le succès aurait pu être plus large si la période d'exécution des projets n'était pas aussi limitée dans le temps. Les acteurs de terrain recommandent, par conséquent, que de tels projets communautaires soient uniquement initiés sur le long terme. Une autre de leur recommandation importante est de lier fortement un tel exercice de zonage à un plan de zonage national. En effet, en dépit de la participation de l'Administration locale, le projet ne s'insère dans aucun plan d'aménagement local, provincial ou national, ce qui limite largement sa portée.

Démarcation participative des limites du Parc national des Virunga : avec, sans, pour ou contre les communautés

L'exposé de Bisidi Yalolo a porté sur l'expérience de WWF au Parc national des Virunga dans le domaine de démarcation participative des limites. Ici, le point clé de la réussite a été la mise en place de commissions mixtes constituées de représentants du Gouvernorat, du cadastre, des autorités coutumières, de l'ICCN et de WWF et la formalisation des décisions par un procès verbal signé par tous. Un autre élément essentiel de réussite est à chercher dans le fait que le projet ICCN/WWF a été mis en place il y a plus de dix ans avec une importante composante d'éducation à l'environnement. Par ailleurs, la reconnaissance unanime du statut de Parc national a joué un rôle important dans le contexte délicat dans lequel se trouvait le site du patrimoine mondial. Bisidi Yalolo a précisé que les discussions qui ont suivi la démarcation pour négocier le retrait des agriculteurs illégaux ne portaient pas sur le caractère légal ou illégal de leur installation mais plutôt sur les mesures d'accompagnement nécessaires à leur retrait, une fois les limites définies et reconnues de tous. Cet exercice a déjà permis l'évacuation de plusieurs dizaines de milliers de personnes du Parc national des Virunga et laisse espérer un possible retour à l'intégrité du parc d'ici deux à trois ans.

Etablissement de ceintures vertes au Parc national des Virunga par les communautés riveraines : réussites et échecs, coûts et bénéfices

Dans son exposé, Samuel Boendi a expliqué comment les réticences mutuelles des populations locales et de l'ICCN ont pu être surmontées par l'utilisation de WWF PNVi comme interface et garant pour les deux parties. L'objectif était d'établir une relation de type gagnant-gagnant par laquelle l'ICCN gagnerait à voir les limites du PNVi délimitées physiquement et les communautés s'engageraient, en retour, à les respecter. Les populations locales, après s'être organisées en coopératives diverses, se sont vues autoriser l'accès à des terres situées dans la zone tampon du parc. Elles peuvent y cultiver des cultures non pérennes et sont autorisées à planter différentes espèces d'arbres et à conserver les bénéfices générés par cette activité. Les communautés concernées ont intégré le fait que la reconnaissance de leur droit à exploiter les arbres ne signifiait en aucun cas la concession de droits fonciers. Toujours dans le cadre du projet, les communautés riveraines du PNVi ont obtenu le droit de ramasser, certains jours de la semaine et sous le contrôle des gardes de l'ICCN, le bois mort dans l'enceinte même du parc. Tous les accords intervenus entre l'ICCN et les communautés locales ont été formalisés. Dans ce programme qui a abouti à la création de la ceinture verte autour du Parc national des Virunga, une grande partie du succès est due aux longues relations de collaboration qui existent entre le WWF et l'ICCN d'une part le WWF et les populations locales d'autre part.

Cadre légal et institutionnel congolais pour la gestion participative des ressources naturelles en 2004 : analyses et perspectives

Dans le cadre de sa présentation, Léonard Muamba Kanda est brièvement revenu sur la situation qui prévalait dans le domaine forestier avant la promulgation du code du même nom par la loi n°11/2002 du 29 août 2002. Avant cette date, les pouvoirs politiques ne s'étaient pas réellement penchés sur le secteur forestier. Au nombre des grandes nouveautés contenues dans le nouveau code forestier, il faut signaler « la participation et l'implication des acteurs tant publics que privés dans la gestion des forêts ». Par ailleurs, les populations vivant à l'intérieur ou à proximité du domaine forestier qu'il soit classé, protégé ou à production permanente, se voient reconnaître des droits d'usage forestier plus ou moins importants selon la catégorie du domaine forestier concerné.

Le nouveau code forestier intègre ainsi les coutumes et les traditions locales dans la gestion des ressources forestières. Néanmoins, ces coutumes et traditions locales ne sont validées que si elles ne sont pas contraires aux lois et à l'ordre public.

Selon Muamba Kanda, le grand défi sera de rendre le texte opérationnel en soutenant les communautés locales dans le processus administratif et dans les capacités à gérer durablement le massif forestier.

Priorités identifiées pour la mise en œuvre de la phase II du projet

- Bien identifier les acteurs et leurs rôles respectifs dans la politique de gestion des ressources naturelles ;
- Aboutir à une plus forte implication de l'ICCN pour en faire le véritable moteur des activités de conservation communautaire ;
- Mettre en place des partenariats sur 10–15 ans et non pas 3–4 ans ;
- Poursuivre les négociations sur le processus d'interprétation de la loi ;
- Echanger les expériences en matière de participation communautaires avec les pays voisins.

Au cours de la discussion qui a suivi les présentations, les principaux points abordés ont porté sur :

- Les modalités de gestion des ceintures vertes, en particulier les moyens d'encourager les populations locales à participer au reboisement, alors qu'elles ne sont pas reconnues propriétaires des arbres replantés. Pour emporter l'adhésion des populations concernées, il y a l'accès aux ressources et le système de compensation. Pour que les gens plantent, on leur donne en retour de la nourriture ;
- Le phénomène d'occupation dans les sites et les moyens d'y mettre fin : selon les acteurs locaux, une grande partie des terrains illégalement occupés a pu être récupérée. Il est cependant important de

différencier les types d'occupations. On recense, par exemple, les occupations dues à la pêche, aux guerres. La stratégie mise en place par l'ICCN pour lutter contre ce phénomène consiste principalement à définir les limites du parc, à les reconstituer et à les faire accepter à travers, notamment, la constitution de commissions mixtes au sein desquelles le cadastre et les autorités locales sont représentés. Dans certains cas, des zones de migration volontaire peuvent être proposées pour désengorger la périphérie du parc ;

- La volonté de faire des aires protégées un moteur de développement local face à la limitation des ressources écologiques. L'adoption de plans de gestion devrait aider à régler cette question. Par ailleurs, la population locale se voit malgré tout reconnaître le droit d'exploiter quelques ressources et de pratiquer des activités agricoles dans la zone tampon du parc ;
- La lutte contre l'exploitation du coltan dans la RFO.

Conclusions

La conservation communautaire représente un véritable défi dans la mesure où elle exige la mise en place d'un contrat entre adultes dans lequel le paternalisme d'antan n'a plus sa place. L'ensemble des exposés a démontré que les discussions étaient désormais menées avec des groupes ou des comités. Par ailleurs, certaines constantes sont revenues tout au long des présentations. Parmi celles-ci, le modérateur, Marc Languy, a retenu les suivantes :

- L'importance de bien identifier les acteurs et leurs rôles respectifs. Parmi ces acteurs, il faut accorder une attention particulière à ceux qui sont en charge des aires protégées, en l'occurrence l'ICCN et les ONG internationales qui l'appuient, mais aussi les différentes composantes des communautés locales qui se déclinent sous diverses formes, parfois hétérogènes. Les décideurs politiques et militaires ainsi que les opérateurs économiques font également parties de ces acteurs de premiers plan. L'identification de ces derniers et surtout de leur rôle et de leur influence n'est en général pas de la compétence de l'ICCN ou des projets mais nécessite de faire appel à des professionnels du domaine social ;
- L'importance de formaliser - voire dans certains cas de proposer un cadre légal - les comités mis en place avec les communautés et avec lesquels des accords vont être établis. Il faudra néanmoins veiller à ce que cette formalisation des comités ne soit pas purement artificielle ;
- L'institutionnalisation du rôle de l'ICCN, qui doit devenir le véritable acteur des projets en faveur des communautés locales. Les meilleurs projets n'auront pas beaucoup d'impact si les bénéficiaires sont perçus par les populations comme provenant d'un projet « étranger » ou d'une ONG internationale ou locale. L'évaluation des PICD en Ouganda voisin a démontré

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

que le contenu des PICD importe relativement peu comparé au lien très fort qui doit être fait entre ces projets et l'aire protégée et les autorités en charge de cette dernière ;

- Les négociations : l'importance de négocier les rôles respectifs, tout en cadrant ces négociations dans un contexte légal qui lui, n'est pas négociable. On ne négocie pas seulement ce qui émane de la loi mais plutôt de son application. Ces négociations doivent se voir accorder le temps nécessaire pour assurer la durabilité mais surtout l'appropriation des accords qui en résultent par chacun des protagonistes ;
- Une image améliorée et/ou des bénéfices tangibles. Les projets de conservation et de développement intégrés peuvent avoir des impacts positifs au travers de deux mécanismes: d'abord et avant tout l'amélioration de l'image des autorités en charge des aires protégées en démontrant leur volonté de prendre en compte les aspirations des populations riveraines. Ceci peut parfois se réaliser par des interventions assez peu coûteuses de relations publiques ou des gestes symboliques. Le deuxième mécanisme se fait au travers de bénéfices économiques (ou environnementaux) tangibles résultant des projets. Pour ce faire cependant, il faut réaliser quel impact économique réel peut avoir un PCDI. Trop souvent, comme dans le cas du Parc national des Virunga, ces bénéfices sont réels mais fortement dilués dans une énorme population humaine, entraînant un impact individuel assez faible. Pour pouvoir se targuer d'avoir un réel impact

sur les conditions de vie des populations locales, les approches de conservation communautaire doivent avoir accès à des budgets plus proches des programmes de développement que ceux généralement moins généreux des programmes de conservation. Ceci vient du fait que la plupart des PCDI sont mis en place par des agences de conservation plutôt que de développement. D'où la nécessité d'établir des partenariats avec des agences de développement si l'on veut atteindre d'une part une excellence technique plus appropriée et d'autre part des budgets et donc des retombées économiques plus importantes.

- Couplage avec l'éducation à l'environnement pour favoriser les changements de comportements des populations riveraines ;
- Le nouveau code forestier de la RDC offre une grande opportunité pour mettre en place des systèmes de gestion participative des ressources naturelles. Certains textes d'application doivent encore être mis au point mais le cadre légal permet désormais d'utiliser les expériences récentes réalisées au Cameroun, en Ouganda, en Tanzanie et dans d'autres pays de la région. Il y aura cependant lieu de lancer un programme ambitieux d'information et de formation pour vulgariser le code et surtout doter les populations locales des capacités à mettre en place des systèmes de foresterie communautaire. Il faut noter que ces principes ne s'appliqueront pas aux sites du patrimoine mondial pour lesquels toute forme d'exploitation physique est officiellement prohibée.



Forum avec le secteur privé

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

Présentation générale du forum

Les chiffres des investissements étrangers en RDC – estimés à plus de 2 milliards de dollars dans ce pays encore en situation de post-conflit – illustrent parfaitement la place qu’occupe le secteur privé dans l’économie congolaise et surtout le rôle qu’il est amené à jouer dans la stabilisation politique et sociale du pays. C’est ce constat qui a conduit l’UNESCO à organiser ce forum avec le secteur privé. L’idée était de réunir deux univers a priori antagonistes, celui des opérateurs privés et celui des acteurs de la conservation, pour les amener à échanger leurs points de vue sur la question du positionnement du secteur privé face aux impératifs de la sauvegarde du patrimoine mondial. Les représentants du secteur privé, des gouvernements, des agences intergouvernementales, des ONG et les gestionnaires des sites ont été invités à réfléchir sur les moyens de développer une meilleure coopération entre le monde des Affaires et la communauté des spécialistes de la conservation pour assurer la sauvegarde de l’exceptionnelle diversité biologique de la RDC.

Objectifs du forum

- Informer les entreprises sur les initiatives de l’UNESCO en matière de sauvegarde de la biodiversité et les sensibiliser aux questions de la gestion et de la conservation des sites du patrimoine mondial ;
- Informer les entreprises présentes en RDC sur l’importance des sites du patrimoine mondial pour la sauvegarde de la biodiversité et les inciter à s’engager aux côtés de l’UNESCO et de ses partenaires pour assurer leur protection ;
- Positionner l’ICCN, à la fois comme institution de premier plan pour la protection de la nature en RDC et comme interlocuteur privilégié du secteur privé, de la Banque mondiale et des sociétés financières internationales ;
- Forger des liens entre l’ICCN et la Fédération des Entreprises Congolaises (FEC) pour que soient prises en compte les priorités de chacun pour le bénéfice de tous.

Francesco Bandarin, Directeur du Centre du patrimoine mondial, a donné le ton de la journée en reconnaissant l’ampleur de la tâche à accomplir pour assurer la sauvegarde du patrimoine mondial de République démocratique du Congo. Il a reconnu l’impossibilité, pour l’UNESCO, de relever ce formidable défi sans l’aide d’un réseau de partenaires déterminés à travailler ensemble pour faire face aux défis à venir.

Présentation de la Convention du patrimoine mondial

Comme en écho à l’intervention du Directeur du Centre du patrimoine mondial, le Président du Comité du patrimoine mondial, Themba P. Wakashe, a insisté sur le fait que les biens du patrimoine mondial appartiennent

au patrimoine de l’humanité et que leur protection relevait, de ce fait, de la responsabilité partagée. A ce titre, l’humanité en était dépositaire pour la génération présente et pour celles à venir. En tant que composantes de l’ensemble de l’humanité, les entreprises investissant et opérant en République démocratique du Congo pouvaient légitimement être sollicitées pour prendre part à la sauvegarde de l’exceptionnelle richesse de la biodiversité de ce pays et de ses cinq sites du patrimoine mondial, tous inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

L’engagement de la Fondation des Nations Unies

envers la *Convention du patrimoine mondial* est né de la volonté de son fondateur, Ted Turner, d’agir concrètement pour la sauvegarde de la biodiversité. Le Vice-président en charge des finances à la FNU, David Carter, a expliqué le choix de la Fondation de s’engager aux côtés de l’UNESCO par le fait que la Convention du patrimoine mondial offrait à son organisation une plate-forme internationale facilitant ses interventions sur le terrain. Le partenariat formé par l’UNESCO et la FNU a été une formidable opportunité pour le secteur privé de prouver son engagement en faveur de la conservation des sites les plus importants au monde. Selon David Carter cette collaboration peut et doit dépasser le simple financement. Par ailleurs, les capacités de soutien des entreprises en nature, en réflexion et en disponibilité doivent être considérées comme de véritables valeurs ajoutées. Un véritable partenariat ne verra le jour que lorsque le secteur privé mobilisera ses ressources en faveur de la conservation.

Une série de présentations a été proposée aux représentants du secteur privé dont la plupart n’était pas familier de l’action de l’UNESCO et de ses partenaires en RDC. Les deux premières présentations ont porté sur les résultats de l’évaluation du projet UNESCO-FNU et sur le travail de l’ICCN. Les participants ont ainsi pu avoir une idée plus précise des données statistiques sur la faune, la flore et les paysages de la République démocratique du Congo, et en particulier sur les sites du patrimoine mondial et sur les menaces récurrentes qui pèsent sur la survie de nombreuses espèces rares.

Le constat est alarmant. Tout au long du conflit qui a embrasé le pays, les sites du patrimoine mondial ont été utilisés comme bases arrière à partir desquelles les groupes armés ont lancé leurs offensives. Ils se sont dans le même temps transformés en paradis pour commettre toutes sortes d’activités illégales comme l’extraction des ressources, le braconnage commercial, l’exploitation minière, la concession frauduleuse de terres sans oublier la pratique incontrôlée de la chasse, de la production du charbon de bois, de la pêche, etc.

Dans ce contexte, le projet UNESCO-FNU est apparu comme une réponse valable à la crise qui frappait les sites du patrimoine mondial isolés par la guerre et la segmentation de l’ICCN causée par les conflits.

Pour Jean-Pierre d'Huart, l'évaluateur du projet, les objectifs fixés ont été atteints mais le succès reste fragile et le maintien du soutien demeure essentiel. Les sites ne sont pas encore perdus mais la situation est grave.

En ce qui concerne le travail de l'ICCN, ce dernier doit plus que jamais poursuivre la mise en œuvre des priorités identifiées dans le cadre de l'évaluation du projet UNESCO-UNF et assumer ses responsabilités dans la gestion des aires protégées de la République démocratique du Congo. Il est par ailleurs invité à soutenir le développement de la recherche scientifique et de l'écotourisme qui sont également deux facteurs importants de conservation.

La présentation du travail de l'ICCN a permis d'évoquer le courage des gardes qui ont continué à travailler sur le terrain malgré l'extrême insécurité. Certains y ont d'ailleurs laissé leur vie. Eulalie Bashige, Administrateur général de l'ICCN, a rappelé les besoins en formation, en équipement, en armement. La question de la nécessité d'une concertation au niveau politique et militaire a de nouveau été abordée et est considérée comme une priorité. En conclusion, Mme Bashige a salué la forte coalition formée par l'ICCN et les ONG internationales partenaires sans laquelle la mise en œuvre du projet UNESCO-FNU n'aurait pu être réalisée.

Enfin, elle a souligné le caractère déterminant, pour le succès du projet, de la neutralité de la plate-forme internationale fournie par l'UNESCO.

A la présentation de la Convention du patrimoine mondial, du partenariat UNESCO-FNU et du travail de l'ICCN ont succédé des interventions principalement axées sur la relation entre le monde des Affaires et la sauvegarde de l'environnement.

La responsabilité environnementale des sociétés du secteur privé qu'appellent de leurs vœux les ONG de conservation est-elle réalisable ?

Publisher de l'International Herald Tribune (IHT), Michael Golden, en est en tout cas un fervent défenseur. Dans l'exercice de son activité, l'IHT a toujours maintenu le cap qui lui a été fixé à sa création à savoir contribuer à l'amélioration de la société à travers la créativité, le divertissement, la recherche et la diffusion d'une information de qualité. Promouvoir l'actualité et traiter des questions qui touchent au développement durable, participer à la stimulation du débat intersectoriel pour être en mesure de proposer des approches viables et représentatives sont, pour l'IHT, autant de façons de contribuer à l'amélioration de la société.

Par ailleurs, l'IHT, est consciente de sa propre responsabilité environnementale à tel point qu'il a amorcé un certain nombre de changements positifs allant dans le sens du respect de l'environnement. Ces changements se sont

notamment traduits par l'utilisation du papier recyclé et d'encre à base de soja.

En conclusion, Michael Golden a déclaré qu'il ne saurait y avoir de conflit entre le secteur privé et la conservation de la biodiversité quand l'entreprise prend conscience que le travail dans un environnement sain associé au souci de protéger le commerce national apporte une valeur ajoutée à son activité.

La question du financement durable est une autre préoccupation des organisations de conservation. Intervenant sur ce point, Melissa Moye, responsable financier pour le WWF à Washington, est convaincue que le recours à des mécanismes de financement novateurs peut être une solution pour obtenir des fonds en faveur de la conservation à condition de ne pas négliger les intérêts du monde des Affaires. Elle a illustré son propos par quelques exemples tirés des secteurs de la foresterie, de la boisson et même du secteur de la santé. Mme Moye a également cité le recours à l'allègement de la dette comme un moyen de contribuer au développement durable et généralisation de la certification qui, selon elle, joue un rôle très important. Les fonds de l'industrie forestière représentent aussi une source potentielle de financement. Revenant sur le partenariat, la représentante de WWF a énuméré quelques-unes des pistes que les entreprises qui investissent en République démocratique du Congo pourraient explorer si elles souhaitent s'engager dans la conservation. La philanthropie, le marketing ciblé, le sponsoring d'événements, les services pro bono et la diminution de leurs atteintes à l'environnement sont quelques-unes d'entre elles.

Réconcilier la conservation et le développement durable en République démocratique du Congo.

Invité à s'exprimer sur ce sujet Jefferson Hall, Directeur adjoint pour l'Afrique de WCS a commencé son exposé par l'énumération d'un certain nombre d'indicateurs à prendre en compte pour aborder cette question. Le nombre de personnes qui dépendent directement des ressources forestières (bois de chauffe et de construction, pêche, viande, fruits, miel, etc.) et le taux de croissance de la population du pays sont des indications importantes. Il est admis que plus de la moitié des 60 millions de Congolais dépend de la forêt et de ses ressources. Dans les 30 prochaines années, la population du pays devrait doubler avec un impact sur l'environnement plus important du fait de la construction de routes et de l'augmentation des activités industrielles et minières. Selon Jefferson Hall, si la population congolaise à venir devait fortement dépendre des produits de la chasse et du bois de chauffe, la conservation deviendrait tout simplement impossible. L'exposé de M. Hall a permis de prendre la mesure de l'impact direct et indirect de toute une série d'industries sur la conservation et des défis à relever dans la mise en place d'un développement durable en République démocratique du Congo.

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

Les exposés présentés ont suscité de nombreuses questions et des discussions sur la place du secteur privé dans la sauvegarde de l'environnement. Kes Hilman-Smith, de l'IRF/ZSL a, par exemple, invité le secteur privé à se concentrer sur les problématiques abordées par M. Carter, en particulier sur l'entrée dans un partenariat qui permettrait aux ONG de conservation de bénéficier du savoir faire des entreprises en matière de gestion et de renforcement des capacités. Abdoulaye Ndiaye du PNUD/GEF a souhaité que les opportunités offertes par ce forum soient capitalisées à travers, notamment, la mise en place d'un Comité de suivi. Ce comité devra se réunir dans les délais les plus brefs pour définir le meilleur moyen d'avancer rapidement vers le partenariat souhaité par tous.

Du côté des entreprises privées, le représentant de Volcanoes Safari a indiqué que son Groupe était disposé à collaborer avec l'ICCN, le gouvernement et les ONG pour développer le potentiel de l'écotourisme de la RDC.

Le président de la Commission économique et financière au Parlement congolais, le Doyen Bakandeja qui avait précédemment évoqué les enjeux et les opportunités attachés à la République démocratique du Congo a précisé son propos en revenant sur les défis que l'ICCN et ses partenaires internationaux ont relevé pour préserver l'intégrité des sites du patrimoine mondial et la difficulté qu'ils ont eu à imposer une vision des choses sur le long terme au moment où la situation du pays exigeait d'apporter une réponse immédiate aux besoins et à la détresse des populations.

Les entreprises aussi ont été amenées à se battre pour créer des emplois, offrir à leurs employés des conditions de travail décentes et poursuivre leurs investissements tout au long de la période d'instabilité qui a touché la RDC. Elles ont malgré tout participé à la reprise économique du pays. Dans cette période troublée elles ont su faire preuve de responsabilité et ont travaillé dans la transparence. Au niveau du gouvernement, l'enjeu a consisté à concilier le respect de l'environnement et les impératifs économiques. A ce titre, l'initiative de l'UNESCO de réunir ces deux mondes pour leur permettre d'échanger leurs points de vue et de réfléchir sur les moyens de travailler ensemble mérite d'être saluée.

Le visage changeant du monde des Affaires congolais laisse entrevoir la possibilité d'un rapprochement entre le monde des Affaires et celui de la conservation. C'est ce que portent à croire les paroles du représentant de la Banque mondiale, Emmanuel Mbi. Selon M. Mbi, l'intérêt du secteur privé pour la RDC ne cesse de se confirmer. Cette tendance s'est accentuée avec la mise en place du Gouvernement de transition qui a permis de mettre fin à l'importante inflation que connaissait le pays et d'adopter de nouveaux codes dans les secteurs miniers et forestiers, deux secteurs qui attirent un grand nombre d'investisseurs. Cette reprise de l'économie congolaise a clairement établi le lien entre stabilité politique

et investissement. Elle démontre par ailleurs que seul le secteur privé est en mesure de générer l'investissement qui agit sur le retour à l'emploi. De ce fait, le secteur privé participe à la sécurisation du processus de paix. Le défi qui se pose dès lors au gouvernement congolais, aux institutions financières internationales et au secteur privé consiste à trouver des solutions pour une meilleure redistribution des produits de l'investissement. De même, l'ensemble de la communauté doit être en mesure de profiter des bénéfices provenant des bonnes pratiques environnementales.

Développer et mettre en pratique une politique de responsabilité des entreprises en RDC. Les industries minière et forestière captent à elles seules, une part importante des investissements effectués dans le pays. Adastra, société londonienne spécialisée dans les activités d'exploitation de bois et de cuivre, se veut un exemple de la pratique de la responsabilité des entreprises. Responsabilité qui passe en premier lieu par la prise en compte, dans l'exercice d'une activité industrielle, de l'environnement humain. Dans la région du Katanga où Adastra exerce son activité, la forte densité humaine est un facteur important de la pression exercée sur les ressources. Convaincue que toute tentative de réhabilitation des sites exploités serait vouée à l'échec si aucune autre mesure d'accompagnement n'était proposée, Adastra a décidé de mettre en place une politique respectueuse de l'environnement couplée d'une politique sociale volontariste. Kate Harcourt, responsable des questions sociales et environnementales à Adastra, a fait une description sincère de l'ampleur des défis auxquels son entreprise a du faire face pour mettre en œuvre cette politique à la fois sur le plan de la gestion des attentes locales et sur celui de la gestion des risques qu'une trop forte implication sociale du groupe pourrait induire.

Intervenant sur la question de l'artisanat minier en RDC, Jacqueline Damon, coordinatrice de l'Initiative pour l'Afrique centrale à l'OCDE, a brossé un tableau sombre de la situation des artisans miniers de l'Est du pays. Ces derniers vivent exposés à une constante insécurité créée par les rebelles, aux risques de vol, et dans un extrême dénuement à la fois alimentaire, médical et éducatif. Jacqueline Damon a insisté sur la nature hautement politique du type de commerce pratiqué dans la région et sur l'activité transfrontalier avec le Rwanda voisin. Elle s'est par ailleurs montrée critique envers le nouveau code minier qu'elle a décrit comme très coûteux et insuffisamment diffusé ce qui tend à démontrer la faiblesse des liens qui existent entre politique nationale et pratique locale.

L'intervention de Victor Kasongo Shomary, Administrateur délégué général du Centre d'évaluation, d'expertise et de certification des minéraux précieux (CEEC), a été l'occasion d'entendre **le point de vue d'un acteur de la communauté congolaise des affaires** opérant dans un secteur clé de l'économie congolaise. M. Kasongo a présenté son insti-

tution comme l'interface commerciale du gouvernement avec l'industrie minière (pour l'or, le diamant, l'améthyste, le saphir et le coltan). Son rôle consiste principalement à estimer les ressources, certifier les produits, évaluer la qualité et le prix du minerai. Il dispose également de pouvoirs réglementaires en matière de commercialisation des minerais. Victor Kasongo a brièvement évoqué les progrès réalisés en matière de commercialisation des minerais grâce à l'adoption du processus de Kimberley et à l'amorce du dialogue sur question de l'exploitation du coltan. Il a en outre insisté sur le nécessaire effort de coopération au niveau international pour mieux appréhender la complexité des questions d'ordre économique, politique, social et environnemental et parvenir à ce que les ressources génèrent des revenus et des bénéfices plutôt que le conflit.

Ne pas reconnaître la qualité d'interlocuteurs privilégiés au millier d'entreprises d'abatage de bois qui opèrent dans le Bassin du Congo est une erreur à ne pas commettre quand l'on traite des questions de conservation. Selon Jean-Jacques Landrot, Président de l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT), ces entreprises ont depuis longtemps intégré les vertus d'une gestion durable de l'abatage des bois tropicaux. Après avoir insisté sur la volonté de l'ATIBT de promouvoir le partenariat entre les entreprises et les ONG, M. Landrot a évoqué certaines difficultés auxquelles est confronté le secteur forestier : la pénurie de personnel qualifié et le niveau important de charges fiscales que doivent acquitter les industries du secteur.

L'ensemble des présentations a suscité de nombreuses questions et généré un vif débat parmi les participants. Filip Verbelen de Greenpeace a évoqué l'abatage illégal qui, selon lui, contribue directement à la poursuite du conflit. Il a proposé trois pistes-clés pour réformer ce secteur :

- L'adoption d'un nouveau cadre institutionnel mettant en place une procédure transparente d'attribution des concessions;
- Le renforcement du contrôle du respect de la réglementation ;
- Le contrôle des revenus provenant de l'industrie forestière. Le but étant de veiller à ce qu'ils intègrent bien l'économie nationale et ne disparaissent pas dans des tractations privées.

Jean-Pierre d'Huart a invité le Groupe Heritage Oil à s'exprimer sur ses prospections et ses investissements dans la zone de Semliki/Virunga. Michael Gulbekian, le président et CEO du groupe, a reconnu que sa société était effectivement active dans la zone et qu'elle avait l'intention d'y développer ses activités. Il a tenu à préciser qu'Heritage Oil agissait dans le strict respect des standards édictés par le gouvernement canadien et que l'entreprise s'est engagée à trouver des solutions pour concilier ses opérations avec la sécurité environnementale.

A l'issue des discussions, un panel intersectoriel a donné son point de vue et a fait part de ses observations. Emmanuel Mbi a indiqué que le fort intérêt suscité par la tenue de cet atelier tout comme sa fréquentation démontrait l'existence d'une volonté commune d'explorer de nouvelles voies de communication entre les deux mondes. En écho, Guy Debonnet, spécialiste du programme au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, a insisté sur le fait que l'ICCN et ses partenaires avaient besoin de canaux pour accéder au monde des Affaires. Eulalie Bashige est revenue sur les rôles respectifs de la Banque mondiale et du gouvernement dans la mise en œuvre des nouveaux codes et sur la nécessité de contrôler les activités illégales. Annette Lanjouw a, quant à elle, prôné une approche holistique des problèmes, plutôt qu'une focalisation sur des questions spécifiques et a souligné le besoin d'assurer la synergie entre les différentes activités et interventions initiées dans le domaine de la conservation.

Dans ses conclusions, Francesco Bandarin a remercié tous les participants pour leurs contributions à une journée riche en exposés et en débats stimulants, dans un forum d'un nouveau genre. Il s'est également félicité de la diversité des points de vue et a reconnu le besoin de trouver entre l'environnement et l'économie un équilibre durable qui permette aux deux entités de prospérer dans un climat de développement durable. Pour Francesco Bandarin, l'UNESCO et l'ensemble des parties concernées doivent rechercher un terrain commun d'entente, explorer les possibilités de collaboration et surtout s'engager en faveur des sites du patrimoine mondial.

Présentation spéciale



Congo : Nature et culture en République démocratique du Congo

Rédigé par

Yvonne Bastin, Hans Beeckman, Els Cornelissen,
Max Fernandez Alonso, Jos Gansemans,
Carla Huysmans, Baudouin Janssens, Erik Kennes,
Johan Lavreau, Michel Louette, Jacky Maniacky,
Jean Omasombo, Luc Tack, Philippe Tréfois,
Vicky Van Bockhaven, Patricia Van Schuylenbergh,
Hein Vanhee

Musée royal de l'Afrique centrale

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

Le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC) de Tervuren (Belgique) est un centre de recherche et de documentation consacré au passé et au présent des sociétés et des milieux naturels de l'Afrique et, plus particulièrement, de l'Afrique centrale. Ses collections, ses archives et son expertise scientifique relatives à la République démocratique du Congo ont acquis une renommée mondiale. Dans le cadre de sa mission permanente, il se fixe entre autres pour tâche de sensibiliser l'opinion aux problèmes de l'Afrique centrale et de contribuer au développement durable de cette région du monde. L'Institution compte quatre départements de recherche : « Anthropologie culturelle », « Zoologie africaine », « Géologie et Minéralogie » ainsi que « Histoire et Économie agricole et forestière ». L'ancien « Institut africain/CEDAF », dont les recherches portent sur l'histoire politique et économique de l'Afrique centrale des années cinquante à nos jours, a été intégré au MRAC sous la forme d'une nouvelle « Section d'Histoire du Temps présent ». La structure interne de l'Institution la rend donc particulièrement apte aux approches interdisciplinaires.

Aussi le Musée a-t-il accepté, à l'invitation de l'UNESCO, de mettre sur pied une exposition illustrant la diversité naturelle et culturelle de la RDC et les différentes formes qu'y revêtent les relations entre l'homme et la nature.

L'exposition a été présentée à Paris, au siège de l'UNESCO, à l'occasion de la conférence internationale que cette dernière a organisé les 16 et 17 septembre 2004. Cet événement a pour but de mobiliser des ressources financières pour la protection des cinq sites congolais inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, à savoir : les parcs nationaux des Virunga, de la Salonga, de Kahuzi-Biega et de la Garamba ainsi que la réserve de faune à okapis. L'exposition a eu lieu à Paris du 9 au 26 septembre 2004 et ensuite à Tervuren, du 23 novembre 2004 au 2 octobre 2005. Elle reposera sur les collections et l'expertise scientifique du MRAC et sera centrée sur les relations dynamiques qu'entretiennent l'homme et la nature. Le fil conducteur en sera constitué de cinq thèmes : les parcs nationaux comme moyen de protection de la biodiversité, l'utilisation économique de cette diversité, la nature comme source de nourriture et de médicaments, la nature dans la culture immatérielle et, enfin, l'utilisation symbolique de la biodiversité¹.

Diversité naturelle et culturelle

La RDC est mondialement connue pour sa biodiversité² exceptionnelle. Aucun autre pays d'Afrique ne présente une profusion comparable d'espèces animales et végétales. Celle-ci s'explique tout d'abord par des facteurs zoogéographiques, tels que l'étendue et la position centrale du pays au sein du continent, ou la présence sur son territoire d'aires ayant constitué des centres d'évolution pour des espèces animales. Elle s'explique aussi par la variété des climats et des environnements : forêt tropicale, forêt claire, savane, mangrove, marécages, le tout parsemé de rivières, de montagnes, de volcans et de lacs. De nombreuses espèces animales y sont endémiques, et certaines sont menacées au niveau mondial.

Toutes vivent sur des territoires exigus et ont de grandes exigences quant à la qualité de leur environnement. Pour ce qui est du règne végétal, certaines parties de la forêt congolaise comptent parmi les derniers témoins au monde de la forêt pluviale équatoriale.

Outre la biodiversité, l'exposition présente aussi les relations originales et très diversifiées que l'homme entretient avec son environnement. L'homme dépend de la nature pour sa survie, mais il en utilise aussi des éléments à des fins symboliques et rituelles. Ces relations multiples débouchent sur une importante hétérogénéité des traits culturels qui marquent toutes les activités humaines. Cette diversité résulte de la créativité individuelle et collective ainsi que de choix qui ne sont contraints ni par les besoins vitaux de l'homme, ni par le milieu naturel.

La conservation et la protection de l'environnement présentent donc autant d'intérêt pour le peuple congolais que pour l'humanité toute entière. Dans la mesure où les populations y puisent des ressources aux fins les plus diverses, les richesses naturelles, en ce compris la biodiversité, représentent un facteur essentiel de développement durable. Seule une utilisation à bon escient peut en garantir la conservation à long terme³. Les conflits d'intérêts qui opposent les organisations protectrices de la nature et les populations vivant dans et aux alentours des Parcs montrent combien il est important que ces dernières soient impliquées dans les actions entreprises en matière de conservation, et que les connaissances qu'elles détiennent sur leur environnement naturel soient utilisées activement. Les autorités belges entendent contribuer à sensibiliser le public à cette problématique en finançant cette exposition qui vise à promouvoir une meilleure connaissance de ce patrimoine unique au monde et, plus particulièrement, des cinq sites de la RDC qui font partie du patrimoine mondial en péril. Leur conservation constitue le thème central de l'événement international qui se tiendra à Paris.

Une diversité multiple

La diversité en RDC est illustrée par douze grandes cartes qui fournissent des informations sur les quelque deux cents langues congolaises locales, les quatre langues nationales, les trente-deux parcs nationaux et réserves et leur végétation, le réseau fluvial, l'extraordinaire diversité des espèces d'oiseaux, le relief et l'utilisation des terres. Présentées sous la forme de mosaïques photographiques, deux de ces cartes reflètent la diversité créative.

Si chacune des cartes révèle un aspect de la richesse naturelle et culturelle de la RDC, la superposition de deux ou plusieurs d'entre elles apporte un niveau supplémentaire d'information. Ceci est rendu possible par la technologie GIS (Geographical Information System)⁴, et est porté sur grand écran.

À travers ses collections, le MRAC dévoile une fraction de ce patrimoine exceptionnel qu'est celui de l'Afrique centrale. Par ailleurs, il a été fait appel à une documentation et une expertise extérieure, le Musée entretenant depuis longtemps

un réseau de relations avec des chercheurs et des institutions du monde entier. Dans le catalogue, on trouvera cinq articles écrits par des membres congolais de ce réseau sur des sujets qui s'inscrivent dans la thématique de l'exposition.

Les parcs nationaux comme moyen de protection de la nature

La simple délimitation des parcs nationaux constitue en soi une intervention culturelle dans la nature. Mais pour beaucoup, c'est le meilleur moyen de préserver la biodiversité menacée par la surexploitation humaine. L'intérêt de cette exceptionnelle biodiversité a été reconnu par le gouvernement de la RDC qui a créé un réseau d'aires protégées couvrant 180 000 km², soit près de 8 % du territoire national. Ces aires, dont font partie les cinq sites inscrits au patrimoine mondial, sont gérées par L'Institut congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). Mme Eulalie Bashige, administrateur délégué général de l'ICCN, et Guy Debonnet, spécialiste des programmes du patrimoine naturel au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, présentent ces cinq sites qui figurent parmi les plus remarquables au monde. Parmi les espèces animales endémiques de la RDC, citons le paon congolais, l'okapi, le chimpanzé nain Bonobo ainsi que la genette aquatique, moins connue. Mais la biodiversité ne se limite pas aux grands animaux. Elle se manifeste aussi dans la profusion d'espèces de végétaux, de mollusques, d'oiseaux, de poissons, d'insectes, de chenilles, de coléoptères et même de virus et de bactéries⁵. À ce jour, nombre de ces espèces n'ont toujours pas été décrites scientifiquement. L'exposition aborde également l'histoire de ces parcs nationaux, notamment celle du Parc national des Virunga créé dès 1925 sous le nom de « Parc Albert ».

Outre leur richesse naturelle, les sites peuvent aussi receler des témoignages de cultures matérielles et immatérielles. Ainsi a-t-on retrouvé, dans les sédiments des rives de la Semliki, qui coule dans le Parc des Virunga, des traces d'anciennes populations de pêcheurs. C'est non loin de là, dans un site datant de 20 000 ans, que des fouilles ont exhumé l'os gravé d'Ishango que d'aucuns considèrent comme la manifestation la plus ancienne de pensée mathématique⁶.

Dans sa contribution, l'anthropologue Shaje a Tshiluila commente l'existence, dans la région de Kinshasa, de lieux et de bois sacrés que leur valeur spirituelle protège.

Les relations entre l'homme et la nature sont rarement équilibrées. La biodiversité est constamment menacée par une exploitation non durable de la nature, aiguillonnée par des intérêts commerciaux. L'article de Mano Ntayingi aborde le problème crucial du braconnage dans les zones protégées. Lorsque les Parcs ont été délimités, il a été tenu compte du facteur démographique (occupation humaine réduite ou absente) afin de limiter au mieux l'impact humain sur l'environnement. Aujourd'hui, la pression démographique a considérablement augmenté et les réserves de chasse, qui avaient été créées comme zones tampon autour des Parcs, ne remplissent plus leur rôle. L'auteur voit une solution pos-

sible au braconnage dans une gestion participative qui concilierait les intérêts des populations locales, des autorités et des ONG chargées de préserver la nature. Mais, pour réussir, ce type de projet doit nécessairement offrir des alternatives économiques aux populations concernées.

La nature comme source de subsistance et réserve économique

Pour survivre, l'homme a besoin de la nature. Fruits et plantes sauvages, insectes, champignons, miel, gibier et poisson complètent son alimentation quotidienne. Les choix que l'homme opère parmi ces ressources, les techniques de cueillette, de chasse et de pêche, les modes de préparation sont extrêmement divers. En période de crise économique et sociale, les aliments sauvages sont une alternative essentielle à l'alimentation de base, faite de plantes cultivées et d'animaux domestiques. Mais ce que l'homme accepte ou refuse de manger ne dépend pas seulement de ce que son environnement lui offre, mais aussi de préférences déterminées culturellement.

Les plantes médicinales sauvages assurent en outre les soins élémentaires en médecine humaine et vétérinaire. Dans sa contribution, le professeur Penge On'okoko, pharmacologue spécialisé dans les plantes médicinales, décrit l'état de la recherche dans ce domaine en RDC. Il montre notamment comment la diarrhée, une affection endémique, est combattue localement à l'aide de plantes médicinales. L'exposition montre une sélection de ces plantes et le visiteur pourra consulter des recettes de préparation.

L'exploitation du bois tropical en RDC est souvent associée à l'exportation d'essences tropicales pour la construction et l'ébénisterie. Mais les quantités consommées sur place sous forme de bois de chauffage, de sciage ou de charbon de bois sont énormes. Le bois est un matériau renouvelable ; son exploitation durable est cependant possible pour autant qu'on suive un plan de gestion forestière responsable.

Le sous-sol congolais regorge aussi de minerais tels que l'or, le cobalt, l'étain, le coltan, le germanium, le diamant, l'argent, le cuivre etc. Et des matières premières telles que calcaire, silicates, tourmaline, kaolin et granulats sont exploitées à fins industrielles. Au contraire du bois, ces biens ne sont pas renouvelables et leur exploitation dépend fortement du marché. Lorsqu'elle se fait à grande échelle, sans planification et sans respect pour l'environnement, cette exploitation, quel qu'en soit l'intérêt économique, peut entraîner des dégâts catastrophiques pour la nature. Ici encore, seule une gestion responsable peut sauvegarder l'équilibre écologique entre l'homme et la nature.

L'alphabet de la nature

Plus de 200 langues sont parlées en RDC. Mais encore, des recherches plus approfondies comme celle d'André Motingea Mangulu montrent que, dans une région comme la Cuvette centrale, l'unité apparente de l'ensemble linguis-

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

tique « Mongo » masque une diversité beaucoup plus grande. Dans un tel milieu multilingue, les 4 langues nationales – le tshiluba, le kikongo, le lingala et le kiswahili – facilitent la communication au niveau national, tant sur le plan administratif que dans l'enseignement. Mais les quelque 200 langues locales véhiculent aussi un immense savoir populaire sur l'environnement. Dans ces langues, les dénominations des plantes et des animaux traduisent une connaissance nuancée et détaillée de l'écologie, de la biologie et de l'utilité des ressources animales et végétales.

Souvent, les savoirs sont transmis oralement. Certains objets matériels témoignent du transfert des connaissances. La « corde à proverbes lega » en est un exemple. Des objets miniatures suspendus à une corde symbolisent chacun un ou plusieurs proverbes qui sont récités sur la place publique où la corde est exposée. Lorsqu'un proverbe est contesté par l'assistance, le récitant doit justifier son interprétation par un conte.

La nature, un répertoire symbolique

L'homme ne se contente pas d'exploiter la nature pour satisfaire ses besoins élémentaires. Il l'utilise aussi pour remplir des fonctions symboliques. Des matières végétales ou animales sont utilisées dans des contextes déterminés pour leur valeur métaphorique qui exprime ou renforce certains concepts essentiels au fonctionnement social et politique.

Dans la société bwami des Lega, l'éléphant, en tant qu'animal grégaire, symbolise l'harmonie sociale. Les objets initiatiques et les emblèmes du plus haut grade de la société sont fabriqués à partir de son ivoire, de son cuir et des crins de sa queue. Dans de nombreuses sociétés d'Afrique centrale, le léopard se voit allouer une valeur particulière. Animal carnivore, il suscite la crainte par sa force et sa vélocité ; chasseur nocturne, il est associé au monde surnaturel. Dès lors, il est un symbole fort de la chefferie et du pouvoir politique. Sa peau, ses dents et ses griffes sont des attributs du chef. Sa fourrure tachetée connote son appartenance ambivalente au monde des vivants et des morts, tout comme le chef assure un rôle de médiateur entre ses sujets, les ancêtres et les esprits.

Chez les Mongo, le métal est la matière première d'ornements attestant la richesse et le prestige de celui qui les porte. Dans la région des lacs Maï-Ndombe et Ntumba, les chefs exhibent dans leurs coiffures de grands disques de cuivre qui témoignent de leur statut élevé. Les plantes aussi ont des valeurs symboliques. Dans le Mayombe, les sculpteurs représentent le chef tenant entre les dents une racine de *mukuisa* (*Costus lucanusianus*). La représentation d'une personne capable de supporter l'amertume de la plante signale les capacités exceptionnelles du chef. Le pouvoir évocateur de ces représentations dépend évidemment des connaissances qu'ont les membres d'un groupe particulier de leur environnement. La valeur symbolique

des ces éléments naturels est illustrée dans l'exposition par des objets sélectionnés au sein des collections du Musée. Certains d'entre eux n'ont qu'une valeur documentaire, mais d'autres sont de véritables œuvres d'art en raison de l'invention, de l'expressivité et de l'habileté technique dont a fait preuve leur créateur, leur conférant une valeur esthétique irréfutable et universelle.

Une rencontre et un nouveau départ

L'exposition a présenté quelques facettes de la biodiversité et de la géodiversité de la RDC, ainsi qu'un aperçu des multiples relations que l'homme entretient avec la nature. Les thèmes abordés se prêtent à une exploration plus approfondie que des activités périphériques ont proposées lors de la présentation de l'exposition à Tervuren. Le grand public a pu avoir accès aux résultats de recherches ainsi qu'à des banques de données. L'information a été complétée par une série de représentations cinématographiques ainsi que par des productions culturelles congolaises. Enfin, le Musée a souhaité organiser à cette occasion des forums de discussion où des groupes, aux intérêts parfois divergents, ont eu l'occasion de débattre de problèmes spécifiques comme la gestion forestière durable. Le MRAC a voulu provoquer au sein de l'opinion publique, locale et internationale, une prise de conscience du caractère irremplaçable du patrimoine congolais. Il a également souhaité plus particulièrement susciter un dialogue constructif entre partenaires belges et congolais. L'apport d'informations nouvelles, la promotion et l'encouragement d'échanges durables entre les différents acteurs devraient permettre au Musée d'assumer un rôle de soutien à la prise de décision politique. Ainsi, l'exposition aura pu être non seulement un lieu de rencontre, mais aussi un nouveau point de départ vers une future et fructueuse coopération.

1. Les cinq thèmes sont présentés, seuls ou combinés, dans une série de modules. Ceux-ci seront au nombre de trente à Paris et d'une vingtaine à Tervuren, avec références aux collections permanentes.

2. Selon l'article 2 de la Convention sur la Biodiversité (Sommet mondial de Rio de Janeiro, 1992), il faut entendre par biodiversité « la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes » (<http://www.biodiv.org/convention/articles.asp>).

3. Selon le même article 2 (v. note 2 ci-dessus), il faut entendre par utilisation durable « l'utilisation des éléments constitutifs de la diversité biologique d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas leur appauvrissement à long terme, et sauvegardent ainsi leur potentiel pour satisfaire les besoins et les aspirations des générations présentes et futures. »

4. Le GIS (Geographical Information System) est un ensemble d'instruments logiciels permettant de porter des données géographiques sur carte et de les combiner.

5. Andy Purvis et Andy Hector, « Getting the Measure of Biodiversity », *Nature* 405 (6783), 11 mai 2000, pp. 212-219.

6. Le montage multimédia que l'on peut voir dans l'exposition a été réalisé par l'Institut royal des Sciences Naturelles de Belgique, Bruxelles. Il livre un aperçu de l'histoire du site, décrit son environnement et présente l'énigme de l'os gravé d'Ishango.

Annexes

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

Allocution de S. Exc. M. Arthur Z'Ahidi Ngoma, Vice-Président de la République démocratique du Congo, 16 septembre 2004

Devant cette auguste assemblée, nous sentons tressailler au plus profond de nous l'écho de la grande espérance qui a toujours habité notre pensée ; l'espérance qu'un jour finira tout de même par venir, où la coalition puissante des forces nationales et internationales de l'esprit, de l'intelligence et de la morale se substituera à cette autre coalition qui, des décennies durant, a cru pouvoir envisager l'avenir de l'humanité sans une partie d'elle-même et dans la mutilation des principes et valeurs qui forgent son unité.

C'est dire en quoi cette Table Ronde est ce message fort, dont notre Pays avait grandement besoin en ce moment fort de son histoire.

Comment ne pas y voir la force de l'espérance qui habite chacun de nous, la marque de solidarité, l'accompagnement de notre peuple dans ses efforts de reconstruction et, par-dessus tout, de réarmement moral. Ces voix congolaises éteintes, emportées par le monstrueux ; mais ces voix congolaises, écrivant de leur sang, ce serment de liberté de tout un peuple pour que survive la Patrie !

Il est heureux que cette Table Ronde ait lieu ici, à l'UNESCO, la plus belle utopie créatrice que l'homme ait créée, où se concentrent et fleurissent les solidarités intellectuelles et morales de l'humanité.

Excellences Messieurs les Ministres,
Honorables Députés et Sénateurs de la République démocratique du Congo,
Monsieur le Directeur général de l'UNESCO,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs,
Distingués Invités,

C'est avec un réel plaisir que nous avons l'honneur de prendre la parole du haut de cette tribune, au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République démocratique du Congo, le Général Major Joseph Kabila, qui n'eussent été les contraintes liées à ses charges d'Etat, aurait été heureux d'être parmi vous ce jour.

En ce moment crucial, où le peuple congolais vit dans la grisaille de la réflexion plutôt que dans la lumière de la spontanéité, j'aimerais, dès l'abord, saluer ici la présence généreuse de tous ces éminents défenseurs de la nature et de la culture de notre Pays.

Et, c'est l'occasion pour nous de rendre l'hommage de la reconnaissance de la Nation à l'UNESCO, qui a su accompagner notre Pays et le soutenir dès le seuil de son accession à la souveraineté internationale.

La mémoire s'efface pour qu'il faille rappeler quelques faits saillants :

Déjà en 1960, c'est un Pays privé de tout son corps enseignant de l'ex-métropole coloniale, qui n'a eu de salut que grâce au concours de l'UNESCO, qui a mobilisé les compétences nécessaires de par le monde et créé ce qui constitue encore de nos jours l'un des fleurons du Système éducatif du Pays, l'Institut Pédagogique National, « l'IPN », en sigle.

En 1992, les Etats Généraux de l'Education organisés par l'UNESCO à Kinshasa donnèrent au Pays une réflexion renouvelée sur son Système éducatif, en mettant en évidence l'indispensable relation entre le savoir et le savoir-faire.

Dans le domaine qui nous intéresse ici ce jour, ce fut en 1999 la création par l'UNESCO, avec le concours du PNUD, de l'Ecole Régionale post universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux, « ERAIFT », en sigle.

Et dire que toutes ces réalisations se sont faites dans un climat politique et social bien tendu.

L'UNESCO, bien sûr, mais d'autres partenaires en développement aussi, dont le concours ami n'a pas fait défaut à la République : Le Royaume de Belgique, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Japon, la Fondation des Nations Unies et bien d'autres encore.

De même, d'éminentes Organisations faitières, qui ont donné et qui donnent force morale et matérielle à l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, « ICCN », en sigle : le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), Wildlife Conservation Society (WCS), le Programme International de Conservation des Gorilles (PICG), International Rhino Foundation, Gilman International Conservation et la Société Zoologique de Milwaukee.

Voilà qui décline la solidarité internationale de l'humanité au sens le plus profond de l'espoir.

L'Afrique n'y aura pas été absente. Et c'est pour nous un motif de satisfaction de saluer ici la présence de Monsieur Henri Djombo, Ministre de l'Economie Forestière et de l'Environnement du Congo-Brazzaville, mandaté à cette Table Ronde par son collègue du Gabon, Président de la Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale, « COMIFAC », en sigle.

Sa présence, comme celle de Monsieur Themba P. Wakashe, Président du Comité du patrimoine mondial, confère au sujet sa dimension éminemment africaine.

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

A eux tous, nous exprimons l'amitié et la fraternité du peuple Congolais.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Le titre même de cette Conférence Internationale, à savoir : « *Promouvoir le Patrimoine congolais : lier diversité biologique et culturelle* » souligne tous les enjeux de cette Table Ronde pour un Pays riche en diversités biologiques et culturelles.

S'agissant de la diversité biologique, la République démocratique du Congo abrite le plus important massif forestier d'Afrique, avec près de 10.000 espèces végétales, et regorge d'espèces animales emblématiques et phares comme les Eléphants, les Gorilles de montagne et de basse altitude, les Chimpanzés, les Bonobos et les Okapis, ces deux dernières espèces y étant totalement endémiques.

Il y a lieu de souligner que le développement de la conscience écologique traditionnelle de la République démocratique du Congo l'a amenée à participer, déjà dès les années 70, au Réseau Mondial des réserves de biosphère du Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère, pour avoir créé trois Réserves de Biosphère, à savoir : Luki, au Bas Congo ; Yangambi, à la Province Orientale et Lufira, au Katanga.

En outre, il sied de rappeler que la République démocratique du Congo est l'un des premiers Pays membres de l'UNESCO à avoir adhéré à la Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, en l'ayant ratifiée déjà en 1974, après son adoption par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 17^e Session tenue à Paris en Novembre 1972.

A ce jour, au titre de sa participation à l'effort mondial de conservation de la diversité biologique, la République démocratique du Congo a inscrit cinq sites sur la Liste du patrimoine mondial naturel et culturel, à savoir : les parcs des Virunga, de Garamba, de Kahuzi –Biega et de la Salonga, ainsi que la Réserve de faune à okapis.

En dépit de la forte dégradation de l'environnement de la République démocratique du Congo à cause des guerres qu'elle a connues et des mouvements subséquents des populations, ces sites gardent encore l'essentiel de leur capital écologique et cela, en grande partie grâce aux efforts, déjà salués, de l'UNESCO et des partenaires en développement, à travers divers projets sur la conservation de la biodiversité en période des conflits en République démocratique du Congo.

Voilà pourquoi, l'enjeu majeur de cette Conférence est de « mobiliser les esprits » en vue de lancer une vaste coalition, un véritable réseau impliquant les différents partenaires ici présents, à qui nous lançons un vibrant appel afin de se joindre aux efforts de l'UNESCO, de la Belgique, de la France, du Japon et de la Fondation des

Nations Unies pour la préservation du patrimoine naturel et culturel congolais.

La diversité culturelle n'est pas en reste : quatre cent cinquante ethnies, qui sont autant de minorités ethniques confèrent à la République son harmonie, sa créativité et son inventivité culturelles.

La République démocratique du Congo pourra ainsi constituer un cas d'école en matière de stratégie à suivre pour la sauvegarde et la réhabilitation de la diversité culturelle et biologique en situation de post-conflit.

Excellences
Mesdames et Messieurs,

Pour relever ce défi, la République démocratique du Congo suggère aux partenaires qui vont se joindre tous, nous l'espérons, à l'UNESCO et aux autres partenaires en développement, les axes d'actions prioritaires à mener ci-après :

1. Le renforcement des capacités, notamment des gestionnaires des sites.

Dans ce domaine, l'Ecole Régionale post-universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux, « ERAIFT », en sigle, mérite d'être soutenue davantage, comme un Centre d'excellence, notamment dans le cadre du NEPAD. En effet, cette Ecole, qui forme des hauts cadres Africains « in situ », suivant une approche systémique et multidisciplinaire, reconnue par le MAB, répond parfaitement aux besoins de l'Afrique de disposer d'un nouveau type de spécialistes capables d'une vision globale et intégrée des problèmes de développement et familiarisés à l'utilisation des outils d'aide à la décision.

Cette école, faut-il le souligner, a été inscrite au Budget annexe et bénéficie du soutien du Gouvernement et ce, malgré la modicité de nos ressources budgétaires.

Il y a aussi l'élargissement de la participation des jeunes à la promotion et à la préservation du patrimoine mondial, dans le cadre du projet éducatif des Ecoles associées de l'UNESCO, projet auquel la République démocratique du Congo participe activement depuis 1994.

2. La diversification du Réseau des sites du patrimoine mondial en République démocratique du Congo.

La République dispose des sites culturels d'une valeur universelle exceptionnelle, au même titre que les sites naturels qui font l'objet de la présente Table Ronde. Nous citerons, par exemple : les grandes réalisations artistiques et architecturales ainsi que de nombreux lieux de mémoire ci-après : le Palais Royal Kuba, la ville historique de Boma, les marchés d'esclaves à Nyangwe et à Kasongo, les sites

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

préhistoriques de Buru et Matupi ainsi que les Grottes de Mbanza-Ngungu.

Voilà pourquoi nous invitons l'UNESCO à poursuivre les efforts amorcés, il y a quelques années, en vue d'aider notre Pays à préparer les dossiers d'inscription de ces sites culturels sur la Liste du patrimoine mondial.

Nous en appelons également à l'assistance du Centre du patrimoine mondial, pour la réalisation d'une étude visant à identifier d'autres sites culturels d'une grande valeur universelle.

3. L'organisation d'un Forum National sur la mise en œuvre des principes fondamentaux de la diversité culturelle

Il s'agit, en réalité de la consolidation de la paix et de l'unité nationale, pour laquelle le soutien de l'UNESCO et d'autres partenaires en développement est requis. Par ailleurs, un autre projet important s'inscrit dans ce cadre. Il s'agit de la construction d'un grand Palais de la Culture en vue de porter plus haut la flamme culturelle de notre Pays, la République démocratique du Congo.

4. La création de nouveaux sites du patrimoine mondial naturel et de nouvelles Réserves de Biosphère

En effet, outre les cinq sites du patrimoine existant actuellement en République démocratique du Congo, il y a lieu d'attirer l'attention de Communauté internationale sur les Parcs nationaux de l'Upemba et de Kundelungu, au Katanga, qui font figure de « parents pauvres », alors qu'ils renferment de merveilleux écosystèmes de forêt claire à *Brachystégia laurentii* et l'extraordinaire Chute de la Lofoi, de 347 mètres d'un seul tenant, une vraie merveille géologique !

Nous sommes convaincus que ces sites méritent leurs places dans le Réseau Mondial des Réserves de Biosphère et sur la Liste des sites du patrimoine mondial naturel. En outre, la Réserve de faune à okapis, avec ses refuges du Pléistocène et l'existence des « Mbuti », qui ont accumulé un savoir-faire traditionnel dans la relation : mode de vie - mode de production - milieux, mérite bien le statut de Site mixte culturel et naturel.

5. La création de la « Fondation Internationale du Parc national de la Salonga », figurant dans les recommandations du Séminaire organisé conjointement par l'UNESCO/MAB, la FAO, l'ACCT et l'ICCN en 1989 à Iyonda, en République démocratique du Congo.

Cette Fondation aura pour mission essentielle de pérenniser, au bénéfice de la Communauté internationale, ce vaste écosystème forestier dense et humide de 3.600.000 hectares.

6. Il doit enfin être envisagé la réponse urgente à la menace d'extinction qui pèse sérieusement sur les Rhinocéros blancs du Nord de la République démocratique du Congo

En effet, le nombre de ces animaux préhistoriques, qui ne vivent plus que dans le Parc national de la Garamba sur cette planète, baisse continuellement et cela, après tant d'efforts fournis dès 1985 par le Consortium ICCN/UNESCO/WWF/UICN/Société Zoologique de Frankfort qui ont permis leur remontée biologique.

A cet égard, nous nous félicitons d'ores et déjà des contacts que le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale, « RAPAC », en sigle, a pris avec l'Union Européenne pour mobiliser des Fonds extra -budgétaires afin de répondre tant soit peu à l'appel pressant de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, « ICCN », en sigle.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Nous venons de retracer, à l'intention de cette Table Ronde des Bailleurs de Fonds que vous constituez, les principaux axes d'actions prioritaires en faveur des sites du patrimoine mondial que notre Pays abrite aujourd'hui.

Ce faisant, quelles que puissent être nos difficultés, ce n'est point un Pays à genoux qui s'adresse à vous, mais un Pays réellement debout.

Nous pouvons donc vous rassurer de l'engagement fort de notre Pays sur le chemin de la stabilité et de la démocratie, facteurs indispensables à l'œuvre de reconstruction nationale, dont fait partie intégrante la réhabilitation des sites du patrimoine mondial naturel et culturel de notre Pays.

Voilà pourquoi nous nous engageons solennellement :

1. à constituer un Fonds fiduciaire pour la réhabilitation des sites, dont la hauteur sera déterminée dans le cadre de l'élaboration du Budget 2005 ;
2. à agir activement pour l'évacuation des troupes en armes et autres populations qui envahissent les parcs et contribuent à leur destruction;
3. à contribuer à la préservation et à la restauration de l'intégrité des sites du patrimoine mondial dans notre Pays;
4. à assurer le paiement des salaires des agents qui travaillent dans ces sites ;
5. à faciliter le fonctionnement des institutions publiques de gestion des sites, comme l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature "ICCN", en sigle;
6. à faire respecter l'intégrité des sites et à tenir compte des préoccupations des populations riveraines des aires protégées à travers les projets de développement et de reconstruction du Pays, qui doivent connaître leur pleine participation;

Conférence internationale pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine congolais

7. à répartir équitablement les retombées financières de l'écotourisme en faveur des populations riveraines des aires protégées.

Nous sommes heureux d'annoncer ici et solennellement l'organisation à Kinshasa, au premier semestre 2005, d'un grand événement à portée internationale, qui concerne la première Réunion Inter Gouvernementale sur le Partenariat pour la Sauvegarde des Grands Singes, « GRASP », en sigle, un projet conjoint PNUE/UNESCO.

Nous manquerions d'élégance vis-à-vis du Gouvernement ougandais, qui avait aussi souhaité abriter ces assises, sans le remercier chaleureusement d'avoir retiré sa candidature, au profit de notre Pays, qu'il a fermement soutenue.

Voilà pourquoi, nous invitons solennellement l'Ouganda à bien vouloir se joindre à nous dans le Comité préparatoire de cette grande Rencontre.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Des hommes et des femmes amoureux de la nature et de la culture ont apporté à la science leur connaissance de la préservation de ces sites du patrimoine mondial.

Nous citerions en premier lieu le Docteur Jacques Verschuren de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, premier Directeur général de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo, de 1969 à 1975.

Dès le lendemain de l'accession de notre Pays à la souveraineté internationale en 60, alors que l'autorité coloniale s'en allait, ce héros de la conservation de la nature, biologiste des Parcs nationaux de l'époque, resta en poste à la station de Rutshuru au Parc des Virunga, où il continua à former les Congolais.

En 1968, il tint une conférence de presse à Bruxelles, appuyé de son célèbre livre « Mourir pour les Eléphants », qui fit autorité en la matière et mobilisa la Communauté internationale ainsi que les autorités congolaises, au point que ces dernières créèrent aussitôt l'Institut des Parcs Nationaux du Congo, dont il fut le premier Directeur général.

Aujourd'hui, quelques-uns de ses collaborateurs qu'il a formés sont devenus de grands responsables à l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature et sont même présents dans cette salle. Il s'agit particulièrement des Directeurs Kajuga Binyeri et Mushenzi Lusenge.

Il y a, en outre ceux qui nous ont quittés, dont la vie était intimement liée à l'histoire de la conservation de la nature dans notre Pays et à qui nous rendons un vibrant hommage.

Il s'agit, notamment, de :

Monsieur Anicet Mburanumwe Chiri Wa Rutezo, premier Conservateur en Chef des Parcs nationaux ;
Madame Diane Fossey, quoique tragiquement assassinée hors de notre Pays ;
Madame Batechi, épouse du Conservateur Batechi, prise en otage et assassinée par les braconniers il y a à peine quelques mois, lors d'une attaque de la station de Lusinga au Parc national de l'Upemba.

Tous les vaillants Gardes tombés sur le champ d'honneur de la Conservation.

En mémoire de ces illustres personnalités, nous invitons cette auguste assemblée à se lever et à observer une minute de silence.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Distingués Invités,

Pour conclure notre propos, nous voudrions très sincèrement renouveler nos vifs remerciements ainsi que ceux de notre Gouvernement et de l'ensemble du peuple Congolais aux organisateurs de cette Table Ronde sur le patrimoine naturel et culturel de notre Pays.

Votre participation à ce Forum constitue pour nous un motif d'aspiration et un sujet d'espérance.

Nous espérons que les Bailleurs des Fonds et tous les pays amis ici présents apporteront à la République démocratique du Congo toute l'assistance voulue et nécessaire à la préservation des sites d'un patrimoine qui a cessé d'être national pour devenir mondial, un héritage commun de toute l'humanité.

Avec ces convictions communes,

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de votre bienveillante attention.

